



Master

2021

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Acteurs du tourisme et groupes d'intérêt à Genève : Le cas de l'association
des intérêts de Genève (1885-1945)

Dalphin, Théo

How to cite

DALPHIN, Théo. Acteurs du tourisme et groupes d'intérêt à Genève : Le cas de l'association des intérêts de Genève (1885-1945). Master, 2021.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:163113>



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Institut d'histoire économique
Paul Bairoch

Théo Dalphin

2021

Travail de mémoire dans le cadre du Master en histoire économique
internationale

Université de Genève, Faculté des sciences de la société, institut d'histoire
économique Paul Bairoch

Supervisé par la Dr. Sabine Pitteloud

Jury du travail : Dr. Mary O'Sullivan

**« Acteurs du tourisme et groupes d'intérêt à
Genève : Le cas de l'association des intérêts
de Genève (1885-1945) »**

Remerciements :

Nous tenons particulièrement à remercier les personnes suivantes dans le cadre du présent travail :

- La professeure Pitteloud pour ses précieux conseils qui nous ont beaucoup aidé dans l'élaboration de ce mémoire.
- La professeure O'Sullivan qui a accepté de faire partie du Jury de ce mémoire.
- L'ensemble du corps enseignant de l'institut d'histoire économique Paul Bairoch pour ses cours passionnants qui nous ont donné envie de persévérer dans cette formation
- Notre famille pour son soutien indéfectible
- L'Eternel qui a béni ce travail et qui guide nos pas.

Table des Matières :

Remerciements.....	p.2
Introduction.....	p.4
Lutte de l'AIG contre le colportage.....	p.11
Action de l'AIG dans le domaine des transports.....	p.18
Action de l'AIG dans l'embellissement.....	p.37
Action de l'AIG dans le développement des divertissements.....	p.57
Conclusion.....	p.72
Bibliographie.....	p.79

Introduction :

En 2020, la propagation du covid-19 à travers le monde met les économies de tous les pays à genoux. En effet, pour freiner la propagation de la pandémie causée par le virus, les gouvernements mettent en places une série de mesures. Lors de la première vague, ces mesures ont visé la fermeture des commerces non-alimentaires et des frontières ainsi que l'annulation de nombreuses manifestations. Le secteur du tourisme a été durement touché par ces restrictions et plusieurs hôtels n'ont pas survécu au choc. Par la suite, au mois de novembre 2020, une seconde vague touche de plein fouet l'Europe. Plusieurs pays comme la France décident alors de fermer leurs stations de ski afin d'éviter un afflux de touristes. La Suisse, quant à elle, se montre beaucoup plus frileuse à imposer de telles mesures malgré la pression des autres pays européens. En effet, le conseil fédéral fait également face à une autre pression, venant des groupes d'intérêt des milieux touristiques voulant que les stations de ski puissent rester ouvertes. Ainsi, l'UDC suisse lance un appel au conseil fédéral le 2 décembre 2020 afin que celui-ci « assure le tourisme hivernal ». Concrètement cet appel demande que les stations de ski puissent rester ouvertes et que les capacités d'accueil des régions de ski ne soient pas limitées¹. Cet appel, mit sous la bannière de l'UDC, est l'œuvre de plusieurs conseillers nationaux parmi lesquels le démocrate-chrétien saint-gallois Nicolo Paganini². Celui-ci est également en 2020 président de la fédération suisse du tourisme (FST)³. Nous voyons ici un exemple d'influence des lobbys touristiques exercé sur le gouvernement par la personne du président de la FST. De manière plus générale, nous n'avons que peu d'informations sur l'influence politique des groupes d'intérêt touristiques. Ce travail de master va essayer de mettre la lumière sur ce phénomène dans une perspective historique. En effet, ce mémoire porte sur l'histoire du tourisme dans l'arc lémanique et plus particulièrement sur l'histoire du tourisme à Genève à travers l'étude de son office du tourisme (ou plus communément appelé à l'époque société de développement) nommé « association des intérêts de Genève » (AIG). L'AIG sera analysée en tant que groupe d'intérêt des milieux touristique. Nous verrons quelles sont les différentes revendications politiques soutenues par cette association puis les stratégies poursuivies et les moyens mis en place au niveau politique par cette dernière pour faire valoir ses revendications. Le but sera ainsi de voir comment agit l'AIG en tant que groupe d'intérêt pour promouvoir, faire valoir les intérêts de l'industrie des étrangers et développer le tourisme dans le canton de Genève.

Ce travail se situe donc à l'intersection de deux champs de l'histoire économique, à savoir, l'histoire des groupes d'intérêt et l'histoire du tourisme. De manière générale, les groupes d'intérêts en Suisse ont déjà été traités dans plusieurs études historiques notamment celle faite par André Mach⁴. Plus spécifiquement, l'historiographie des groupes d'intérêts en Suisse se concentre surtout sur l'étude des groupes syndicaux et ouvriers. A titre d'exemple, les études faites sur les milieux patronaux ne

¹ UDC.CH, « appel ouvert au conseil fédéral pour assurer le tourisme hivernal » 2 décembre 2020, consulté le 22.12.20

² IBID

³ STV-FST.CH « le conseiller national Nicolo Paganini nommé président de la FST » (14 février 2020) consulté le 22.12.20

⁴ André Mach, 2015, *groupe d'intérêt et pouvoir politique*, presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.

représentent que 0.17% du total des travaux faits sur l'histoire suisse. La grande majorité de ceux-ci portent sur les grandes associations patronales comme l'U.S.C.I., l'U.S.A.M. l'U.S.P. en délaissant les associations actives dans les services, dont font partie les associations patronales du tourisme comme *hotelleriesuisse*⁵. De plus, les travaux effectués sur les groupes d'intérêt sont surtout l'œuvre d'économistes ou de politologues et rarement d'historiens⁶. Nous assistons cependant à un renouveau dans la littérature historique concernant les groupes d'intérêt et notamment l'étude des groupes patronaux. En effet, plusieurs travaux⁷ ont été effectués dans le sillage du projet de l'observatoire des élites suisses mis en place par l'université de Lausanne visant à mettre en lumière le profil sociologique et l'influence politique des milieux patronaux.

Selon les résultats de la littérature, les grands groupes d'intérêt nationaux en Suisse se développent durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Avant cette période, les groupes d'intérêt sont souvent fragmentés et à caractère régional. Ce développement a pour but de promouvoir leurs intérêts face à la montée de l'interventionnisme de l'Etat suisse, notamment dans la politique des tarifs douaniers, mais aussi face à un état faible dont certains rôles sont délégués à ces groupes parfois contre un soutien financier des autorités⁸. En effet, les premières assurances maladies ou chômage, par exemple, sont créées par des associations patronales ou syndicales.⁹:

« Les autorités fédérales et les élites suisses ont ainsi délibérément choisi de s'appuyer sur les activités de ces associations économiques plutôt que d'étendre l'appareil administratif de l'état (...) Cette reconnaissance formelle et ce soutien financier ont largement favorisé le développement et l'essor de ces grandes associations économiques ainsi que leur étroite implication dans les processus politiques. D'autres associations ou groupes d'intérêt plus sectoriels ont également bénéficié de ce genre de traitement de la part des collectivités publiques sur le plan fédéral ou cantonal »¹⁰.

Les instruments de démocratie directe ont aussi joué un rôle dans le développement des groupes d'intérêt. Ainsi, l'introduction du référendum en 1874 a eu pour conséquence le développement des relations entre état et groupes d'intérêts. Ces relations concernent notamment la mise en place de phases de discussions pré-parlementaires afin d'éviter d'éventuelles futures oppositions après une décision de loi du parlement¹¹. C'est également dans le contexte de la crise économique des années 1870/1880 que naissent ces groupes d'intérêt afin de promouvoir et renforcer les intérêts de certains groupes dans un contexte économique difficile. C'est par exemple le cas avec la création de la Vorort en 1870¹². Nous pouvons voir, pour toutes ces raisons, que le phénomène des groupes d'intérêt est particulièrement précoce et développé en Suisse par rapport au reste de l'Europe à cette époque¹³. Sur le plan local, nous voyons parallèlement, dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le développement de groupes d'intérêt cantonaux liés aux arts et métiers¹⁴.

⁵ S.Guex (et al.) 2012 *les organisations patronales suisses entre coordination économique et influence politique*, vingtième siècle, revue d'histoire, n.115.

⁶ G.Hurlimann (et al.) 2016 *lobbying en Suisse spécificités et diversités* annuaire suisse d'histoire économique et sociale, vol.31 pp.11-13

⁷ A.Mach (et al.) 2016, *les élites économiques suisses au 20^{ème} siècle* éditions Alphil, presses universitaires suisses, Neuchâtel.

⁸ A. Mach, 2015, op. cit. p.18

⁹ Idem

¹⁰ G.Hurlimann (et al.) 2016 op. cit. p.14

¹¹ IBID

¹² A.Mach 2015 op cit. p.21

¹³ G.Hurlimann (et al.) 2016 op. cit. p.14

¹⁴ Degen, Bernard: "Fédérations", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 23.03.2016, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016417/2016-03-23/>, consulté le 21.12.2020.

Cette crise des années 1870/1880 va également fortement impacter le tourisme en Suisse et plus particulièrement dans l'arc lémanique. En effet, Les historiens s'accordent à dire que le tourisme se développe surtout à partir des années 1850 et devient le *leading sector* de l'économie de l'arc lémanique qui est la région la plus fréquentée par les touristes en Europe jusqu'à la crise des années 1870¹⁵. Cette crise a pour conséquence une baisse de la fréquentation des touristes et l'apparition de nouvelles destinations concurrentes dans d'autres pays du vieux continent¹⁶. Les acteurs du tourisme en Suisse doivent mettre en place de nouvelles stratégies pour ne pas voir disparaître leur poule aux œufs d'or. C'est dans ce contexte d'essor des groupes d'intérêt cantonaux et nationaux ainsi que dans le contexte de crise du tourisme que naissent les premières sociétés de développement, censées défendre les intérêts du tourisme local et accroître son activité. Au sein des sociétés de développement en Suisse, la plus importante en termes de membres sera, à la fin du 19^{ème} siècle, l'association des intérêts de Genève. Cette dernière étant également la plus importante en termes de budget à la même époque¹⁷.

Seuls quelques rares travaux ont porté sur les groupes d'intérêt des milieux touristiques. Certaines études se concentrent sur le niveau national, telle que celle réalisée au sujet de l'influence des milieux patronaux du tourisme sur l'état par C. Humair et M. Narindal¹⁸. Cette étude porte sur les deux plus grands groupes d'intérêt liés à l'industrie des étrangers, à savoir la société suisse des hôteliers (SSH) créée en 1882 et la fédération suisse du tourisme (FST) créée en 1933. La première va agir effectivement comme un groupe de pression, dans les intérêts des milieux hôteliers, en menant par exemple plusieurs campagnes afin de réduire les tarifs douaniers, car 52% des dépenses des hôtels sont liées à la nourriture et la boisson, dont une part non négligeable provient de l'importation à cette époque. L'autre grand groupe d'intérêt étant la FST qui va, par exemple, représenter les intérêts touristiques suisses lors des accords de clearing avec l'Allemagne dans les années 1930¹⁹.

D'autres rares études se focalisent plus particulièrement sur les problématiques régionales et cantonales. Par exemple, C.Humair a étudié²⁰ les conflits politiques opposant intérêts touristiques et intérêt public dans l'arc lémanique durant la période entre 1890 et 1914. C.Humair relate le rôle des associations destinées à la protection du paysage qui font souvent opposition au développement d'infrastructures touristiques dans la région. Diverses associations vont se former, telles que la ligue pour la protection de la nature, le Heimatschutz et l'association pour la protection des sites de Montreux, qui luttent contre la prolifération d'infrastructures touristiques « enlaidissant le paysage »

¹⁵ Cédric Humair (et al.) 2014, *système touristique et culture technique dans l'arc lémanique : Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, éditions Alphil, presses universitaires suisses, Neuchâtel pp.7-17

¹⁶ Idem

¹⁷ IBID p.77

¹⁸ C.Humair, M.Narindal, 2016, *les organisations patronales suisses de l'hôtellerie et la cartellisation du marché : Des premières initiatives locales à l'instauration d'un système national en collaboration avec l'état (1879-1939)*, dans D.Fraboulet, M.Margairaz, P.Vernus (eds.) *réguler l'économie : L'apport des organisations patronales : Europe, 19^{ème}-20^{ème} siècle*, Presses universitaires de Rennes

¹⁹ IBID

²⁰ Cédric Humair, M.Narindal 2018, *Développement touristique et protection de l'environnement : naissance d'une opposition sociale multiforme à la prolifération d'infrastructures dans l'Arc lémanique (1890-1914)*, dans A. Ambroise-Rendu, A.Trespeuch-Berthelot, A.Vrignon (eds.) *une histoire des conflits environnementaux : Luttres locales, enjeu global (19^{ème}-20^{ème} siècle)*, Pulim. Cédric Humair (et al.) 2014 op. cit.pp.264-281

selon elles. Ces associations vont par exemple combattre la construction de funiculaires dans les montagnes de l'arc lémanique²¹.

A l'opposé de l'échiquier politique, un des acteurs clés qui cherche à développer le tourisme au niveau cantonal sont les sociétés de développement. Or, peu d'études aussi bien dans l'histoire des groupes d'intérêts que dans l'histoire du tourisme n'abordent ces sociétés, leur rôle, leur caractéristiques et leurs buts. Elles n'entrent pas exemple pas dans les 5 catégories de groupes d'intérêt définies par André Mach:

Les associations patronales, -dont ne font pas partie ces associations car elles ne sont pas que composées de patrons et ne défendent par leurs intérêts

Les organisations syndicales, qui représentent les travailleurs

Les organisations professionnelles, -regroupant les intérêts d'une profession en particulier

Les groupes d'intérêt public

Les organisations catégorielles-défendant les intérêts d'une certaine partie de la population ²².

Les sociétés de développement se rapprochent le plus des organisations professionnelles. Cependant elles n'incluent pas une unique profession, mais un ensemble de professions autour du tourisme, donc une association par branche. En outre, elles se rapprochent, comme nous le verrons par la suite, parfois de groupe d'intérêts public, notamment lorsque qu'il s'agit de promouvoir des infrastructures pour la population genevoise ou de défendre certains sites naturels.

Les principales références sur les sociétés de développement se limitent à une un sous- section d'un article de C.Humair et M.Gigase et à quelques informations dans une étude collaborative sur le tourisme lémanique dirigée par C.Humair²³. Dans la première étude citée, C.Humair et M.Gigase révèlent le caractère pionnier des sociétés de développement dans l'élaboration d'un capitalisme organisé en Suisse à la fin du 19^{ème} siècle. De plus, ils mettent en avant l'importance de ces associations dans le développement touristique de la Suisse à travers leur activité d'influence :

« Enfin la constitution précoce d'organisations représentatives de la branche a permis aux promoteurs touristiques, d'une part, de communiquer entre eux et de donner une certaine cohérence à leurs actions, d'autre part, d'acquérir l'influence politique nécessaire à l'instauration de conditions-cadres favorables à la prise de risque »²⁴

Cet article souligne également l'importance des associations touristiques pour faire face à la crise des années 1870 et le rôle clef qu'elles ont joué dans le développement de l'industrie des étrangers qui a suivi dans l'arc lémanique : « Créées pour sortir de la crise, ces organisations vont survivre au retournement conjoncturel et devenir des outils toujours plus perfectionnés et efficaces au service de la lutte concurrentielle menée contre les autres régions touristiques de Suisse et d'Europe »²⁵. En outre, les auteurs révèlent également le développement que vont connaître ces nouveaux acteurs de l'industrie touristique avec pas moins de 16 associations créées dans l'arc lémanique entre 1880 et

²¹ IBID

²² A.Mach, 2015, op. cit. p.20

²³ C.Humair, M.Gigase, 2016, *Trajectoires touristiques et innovation : La région de l'arc lémanique face à la crise des années 1880 (1880-1914)* dans V.Vlès, C.Bouneau (eds.) *stations en tension* PIE Peter Berg, Bruxelles.
C.Humair (et al.) 2014, op. cit.

²⁴ C.Humair, M.Gigase 2016 op. cit. p.88

²⁵ IBID p.90

1914²⁶. Dans l'autre étude²⁷, C.Humair décrit sommairement le rôle important joué par ces sociétés de développement sur plusieurs niveaux. Celles-ci sont notamment actives dans des travaux d'embellissement, dans le développement de l'offre de divertissement proposée aux touristes, dans l'information données aux clients, dans l'amélioration de l'offre de transport et dans la promotion de l'image du lieu touristique²⁸.

L'étude d'Humair met également en lumière que ces sociétés vont jouer un rôle très important dans la collaboration et la communication entre les acteurs du tourisme. En effet, celles-ci vont « fédérer les différents milieux économiques intéressés au tourisme local dans le but d'améliorer la force de frappe de ce dernier, cela dans un contexte d'exacerbation de la concurrence »²⁹. Humair souligne que ces sociétés entrent parfois en conflit avec d'autres groupes d'intérêts et ne sont pas exemptes de tensions en leur sein. Par exemple, à Genève, l'AIG crée une commission d'art public en 1901, ayant pour mission de préserver la nature et le paysage de Genève ainsi que réaliser des travaux d'embellissement³⁰. Mais très vite, l'auteur explique que cette mission de sauvegarde de l'environnement va entrer en conflit avec le développement touristique prôné par l'AIG. De plus, nous voyons un revirement à l'intérieur de ces commissions d'art public qui délaissent leur mission d'embellissement afin de se concentrer sur la valorisation de l'histoire et du patrimoine, ne comportant donc plus aucune dimension touristique³¹. A Genève, la commission d'art public va se séparer inéluctablement de l'AIG en 1907³². Cet épisode montre également que ces sociétés ne peuvent être uniquement appréhendées comme des groupes d'intérêts sectoriels du tourisme. Au niveau du profil des membres, les professions les plus représentées au sein de l'AIG sont dans le domaine de l'hôtellerie (40% des membres), suivi par le domaine de la finance (15% des membres) et du commerce (12% des membres)³³.

Finalement, et toujours selon Humair, une dernière fonction de ces sociétés de développement est de représenter les intérêts touristiques au sein du système politique. Nous pouvons voir que ces groupes ont réussi à très bien pénétrer au sein des parlements. Par exemple, en 1897, 60% des sièges du conseil municipale de la ville de Lausanne sont occupés par des membres de la société de développement de Lausanne³⁴. C.Humair, bien qu'il offre une description généraliste relativement complète des sociétés de développement, n'analyse pas en profondeur leur objectifs et les stratégies qui sont mises en place pour se faire entendre au niveau politique. De plus, il ne met pas en avant leur rôle dans la promotion d'infrastructures à utilité publique.

Outre ces premiers jalons posés par Humair, le seul ouvrage³⁵ trouvé consacré intégralement à l'histoire de l'AIG a été commandé et édité par l'association des intérêts de Genève elle-même et n'est pas écrit de manière scientifique. Cet ouvrage doit en conséquence être appréhendé davantage comme une source primaire, visant à l'autopromotion de l'association que comme ayant une quelconque valeur académique.

²⁶ IBID p.92

²⁷ C.Humair (et al.) 2014 op. cit.

²⁸ IBID pp.68-82

²⁹ IBID p.71

³⁰ IBID p.270

³¹ IBID pp.278-279

³² Idem

³³ IBID p.75

³⁴ IBID p.81

³⁵ P.Bernasconi 1985, *100 ans au service de Genève*, office du tourisme de Genève.

Au vu de cette revue de la littérature, il semble donc pertinent d'analyser en profondeur le rôle et les stratégies de l'AIG comme société de développement, qui comme nous l'avons souligné est difficilement classable dans les catégories traditionnelles des groupes d'intérêts proposées par Mach. Il s'agira donc de mettre en lumière son rôle, ses caractéristiques et ses stratégies politiques afin d'enrichir la littérature existante à la fois sur le développement touristique suisse et les groupes d'intérêts. Notre travail permettra notamment de montrer le caractère hybride de l'AIG (intérêt public et privé) et de dévoiler les différents domaines stratégiques que l'association identifie tels que l'embellissement, la lutte contre le colportage (dont aucune étude ne fait mention), le développement des transports ou encore le développement dans l'offre de divertissement. Il s'agira d'exposer comment l'AIG agit dans la sphère politique pour faire valoir ses revendications dans les quatre domaines d'action cités précédemment. Nous étudierons l'infiltration de ses membres dans les parlements, les discussions pré-parlementaires, les commissions extra-parlementaires, le soutien à certains groupes défendant des intérêts communs, les pétitions et l'expression publique dans les journaux notamment. Nous mettrons l'accent sur l'intervention de l'association dans les trois domaines d'action des groupes d'intérêt au sein la sphère politique définis par A.Mach³⁶ dans une perspective évolutive. Ces trois niveau sont:

L'arène administrative : C'est-à-dire l'intervention de groupes d'intérêt dans des commissions ou réunions extra-parlementaires avec les autorités ainsi que le processus de consultation des groupes d'intérêt par l'état.

L'arène parlementaire : C'est-à-dire l'intervention directe de membres de groupes d'intérêt portant également la casquette de député au sein des parlements.

L'arène référendaire : C'est-à-dire l'utilisation par les groupes d'intérêt des outils de la démocratie directe (référendum et initiatives).

Le travail soulignera également les raisons de ses succès et de ses échecs politiques. Enfin, nous mettrons en lumière les frictions ou les collaborations de l'AIG avec d'autres groupes d'intérêt ainsi que les conflits potentiels existant entre les membres de l'AIG.

Au niveau de la périodisation, ce travail porterait sur la période allant de 1885 (date de la création de l'AIG) à 1945. Cette date est une année charnière puisqu'elle marque la fin de la seconde guerre mondiale. Plus particulièrement, par rapport à l'histoire du tourisme genevois, nous observons une rupture par rapport à la période précédente. En effet, Genève connaît dès lors un développement du tourisme sur son territoire sans précédent et l'installation de nombreuses organisations internationales³⁷ : « Avec l'année 1946, débute la longue prospérité qui va profondément modifier la vie genevoise. Une croissance considérable et de longue durée se manifeste dans l'hôtellerie »³⁸. De manière plus générale en Suisse : « Après une brève période d'adaptation, la fin de la Deuxième Guerre mondiale ouvrit une période de prospérité sans précédent dont le tourisme profita très largement »³⁹

³⁶ A.Mack 2015 op. cit. p.47

³⁷ P.Bernasconi 1985 op. cit. p.84

³⁸ Idem

³⁹ Tissot, Laurent: "Tourisme", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 25.02.2014. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014070/2014-02-25/>, consulté le 21.12.2020.

Pour répondre à ces questionnements et ainsi analyser comment l'AIG agit en tant que groupe d'intérêt, plusieurs archives sont à notre disposition : tout d'abord, l'AIG a édité, depuis sa création, des rapports annuels dans lesquels sont consignés notamment les principales actions faites par cette société (travaux d'embellissement, organisations de fêtes, campagnes publicitaires, etc), les statistiques touristiques de la ville (nombre de touristes, nationalité), le budget annuel (dépenses et provenance des fonds), le résumé des principaux points discutés lors des assemblées générale et enfin la liste des membres (avec leur profession). Ces rapports annuels sont pratiquement tous conservés et disponibles dans les archives de l'association Genève-tourisme, dans les collections de la bibliothèque de Genève, ou dans les fonds des archives cantonales. Ils sont utiles pour offrir un panorama des activités de l'AIG et de ses buts politiques. Pour compléter les informations sur les programmes développées par l'AIG, la bibliothèque de Genève possède également une collection de guides édités par l'AIG. Enfin, le journal « Le Temps » possède une base de données permettant d'accéder à toutes les éditions de journal de Genève depuis sa création sous forme numérisée et certains articles rapportent les accomplissements de l'association.

En ce qui concerne les activités internes de l'AIG, il existe également diverses autres archives telles que des procès-verbaux, des correspondances avec l'Etat et d'autres associations, des rapports de direction qui sont disponibles aux archives cantonales et dans les archives de Genève-tourisme. Ces documents permettent d'approfondir la connaissance des relations de l'AIG avec les politiques et les autres groupes d'intérêts, mais aussi de dévoiler certaines dissensions en son sein. De plus, pour compléter les informations sur la stratégie politique de l'AIG et exposer ses liens avec les politiques, il existe également en ligne, sous forme numérique, tous les comptes rendus de l'administration municipale (sorte de rapports annuel) ainsi que les mémoriaux des séances du conseil municipal (retranscription des séances du conseil municipal) depuis 1842 pour la ville de Genève. Au niveau cantonal, les archives des séances du grand conseil du canton de Genève sont disponibles mais uniquement sous leur forme primaire (format papier). Enfin, la base de données de l'observatoire des élites suisses contient plus de 34'000 entrées sur les élites suisses dans le domaine politique, économique, administratif ou académique. Cette base sera un outil très utile afin de mieux identifier les membres de l'AIG et les autres casquettes que ceux-ci ont porté. Cela permettra donc de mieux comprendre les intérêts privés des acteurs de l'association.

Pour répondre à notre question de recherche, nous analyserons premièrement les actions politiques de l'AIG dans le domaine de la lutte contre le colportage, en second lieu nous étudierons les actions politiques de l'AIG dans le domaine des transports puis nous verrons les actions de l'AIG pour l'embellissement de Genève. En outre, nous mettrons en lumière les actions politiques de l'AIG pour le développement des divertissements. Dans chacun des chapitres cités, nous mettrons l'accent sur le contexte historique concernant l'état de développement de la lutte contre le colportage, de l'offre de transport, de l'embellissement et des divertissements au moment où l'AIG commence son action politique dans ces domaines. Puis nous verrons plus en détail les revendications spécifiques de l'AIG concernant ces enjeux et les conflits pouvant avoir lieu entre les membres de l'AIG. Ensuite, nous étudierons l'action politique de l'association pour faire valoir ses doléances. Nous observerons en outre les résultats obtenus par l'AIG et nous essayerons d'expliquer les raisons de ses succès ou échecs. Enfin, en conclusion, nous tenterons de synthétiser sur ce que l'étude de l'AIG peut nous apprendre sur les groupes d'intérêts.

Combat contre le colportage :

Un premier combat politique que va mener l'association des intérêts de Genève, sera contre le colportage. L'AIG va entreprendre une action politique acharnée afin de limiter cette activité. Le colportage commence en Europe aux alentours du 12^{ème} siècle. A l'époque, les colporteurs viennent surtout des régions de montagnes et se greffent aux routes commerciales. Par la suite, nous observons une intensification de cette pratique et une multiplication des lieux d'origine des colporteurs (régions de l'actuelle Italie, sud de la France, Ecosse, etc.). Dès le 14^{ème} siècle, les villes du plateau suisse se voient investies par des colporteurs venant notamment de Savoie⁴⁰. A Genève, le colportage est probablement intensifié par les foires qui se développent dans la ville à cette époque⁴¹. Dans ce chapitre, nous allons expliquer en premier lieu les causes poussant l'AIG à mener cette lutte. Puis nous comparerons la politique touristique genevoise envers le colportage avec d'autres études de cas. Enfin nous étudierons plus spécifiquement l'action politique menée par l'AIG et les résultats obtenus par rapport à ses revendications. Ce chapitre va nous permettre de voir plus en détail le pouvoir politique de l'AIG et dans quelle mesure l'association arrive à faire valoir ses revendications dans un domaine qui n'est pas forcément directement lié au tourisme.

Cette action n'est pas reliée directement au tourisme mais touche aux intérêts des commerçants genevois pour lesquels les colporteurs sont une concurrence à leur activité : « Nous espérons que nos députés se pénétreront de cette idée, que c'est surtout le petit commerce établi de la ville et des communes rurales et suburbaines qui souffre de cet état des choses et qu'il y a lieu de le protéger contre la concurrence des colporteurs »⁴².

Pour mieux comprendre pourquoi une association censée défendre les intérêts du tourisme s'attache à défendre les intérêts des commerçants, il faut savoir que celle-ci a, comme un de ses buts, la volonté de soutenir le commerce avec comme stratégie le développement touristique qui pourrait fournir aux commerçants de nouveaux clients⁴³. Nous pouvons également constater cette dimension dans les premiers statuts de l'AIG : « Entre les adhérents aux présents statuts, il est formé à Genève une société ayant pour but de travailler au développement du commerce et de l'industrie de notre ville, principalement en ce qui concerne ses rapports avec les visiteurs et étrangers (...) Il faut, par un juste sentiment de solidarité, favoriser avant tout le commerce et l'industrie de Genève en nous pénétrant de l'idée que la prospérité nationale et l'intérêt général doivent être la préoccupation non seulement des autorités, des commerçants et des industriels mais aussi de tous les citoyens »⁴⁴. D'ailleurs, le premier nom de l'association (qui sera changé quelques années plus tard en 1889) est « association

⁴⁰ L.Fontaine 1993 *histoire du colportage en Europe (15^{ème}-19^{ème} siècle)*, A.Michel, Paris. pp.19-22

⁴¹ Anne, Radeff. "Foires", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 09.06.2008. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013740/2008-06-09/>, consulté le 15.09.2020.

⁴² AIG rapport annuel 1906 p.32

⁴³ AIG 1909, *rapport Spahlinger*

⁴⁴ Statuts AIG 1889

des intérêts du commerce et de l'industrie à Genève »⁴⁵. L'AIG est fondée par Albert Cingria (membre de la chambre de commerce genevoise) et l'intégralité du premier comité de l'AIG est composé de membres faisant partie de l'association commerciale et industrielle genevoise⁴⁶. Albert Cingria est par ailleurs membre de la maison Patek-Phillipe⁴⁷. Nous voyons donc bien que cette association provient des milieux commerciaux et a été dès son commencement infiltrée par ceux-ci.

Un exemple illustrant ce mariage entre tourisme et intérêts commerciaux est le guide édité par l'AIG, «Huit jours à Genève ». Dans ce guide, à destination des touristes, les magasins genevois sont fortement mis en valeur. En effet: « L'on peut être assuré de trouver, dans ses beaux et riches magasins, tout ce que le bon goût et la fantaisie peuvent demander (...) chaque année des quantités de familles écrivent de fort loin à Genève pour s'approvisionner de fourrures, dont Genève s'est faite une spécialité, de dentelles, de broderies suisses, de lingeries, de soieries, etc. La cordonnerie de luxe est aussi réputée (...) Il suffit de circuler sur nos quais, dans nos rues, et l'on verra dans toutes les devantures, des bijoux aussi beaux, aussi exquis qu'à la rue de la paix ou à regent-street »⁴⁸. Le tourisme est pour le commerce genevois (mais aussi plus généralement lémanique) une véritable poule aux œufs d'or. Ce sont des milliers de touristes fortunés qui viennent dépenser d'importantes sommes d'argent ce qui permet d'irriguer et de développer le commerce mais aussi l'industrie et la finance. Le tourisme joue donc un rôle de « leading sector » dans l'économie lémanique⁴⁹. De plus, les commerçants sont très attachés au bon fonctionnement de l'industrie des étrangers car le tourisme est pour le commerce genevois une source de revenus très importante avec les zones franches. A l'inverse, les commerçants doivent faire face aux complications qu'induisent la position géographique du canton situé à l'extrême-ouest de la confédération. Cette position causant une surcharge des services postaux, télégraphiques et ferroviaires⁵⁰.

Cependant, ce combat politique est également lié au tourisme puisque l'AIG dénonce le harcèlement dont seraient victimes les touristes par les colporteurs. L'association reçoit d'ailleurs chaque année beaucoup de plaintes de la part des touristes à ce sujet⁵¹.

Ce conflit entre commerçants sédentaires et colporteurs n'est pas nouveau. En effet, dès le 16^{ème} siècle, des mesures de régulation sont mises en place en Europe pour freiner l'activité des colporteurs. Ce sont surtout des commerçants établis et des corporations qui excluent ou repoussent les vendeurs ambulants de leur zone de vente. En Angleterre, au 17^{ème} siècle, sous la pression des commerçants sédentaires, les autorités décident de mettre en place un système de licence et de taxes pour les colporteurs. Ainsi, les contraintes et les interdits se multiplient rendant parfois l'activité de colportage impossible outre-manche⁵². En Suisse, nous voyons, à la fin du 19^{ème} siècle, un mouvement voulant réglementer le colportage, venant des milieux commerçants. En effet, à Zurich plusieurs commerçants établis se plaignent de la concurrence déloyale des colporteurs⁵³ tout comme à Berne où l'association bernoise du commerce et de l'industrie demande la révision de la loi sur le colportage⁵⁴. Ce

⁴⁵ AIG rapport annuel 1889 p.3

⁴⁶ Bulletin de la chambre commerce de Genève 1895, rapport annuel de la chambre de commerce de Genève 1886

⁴⁷ C.Humair (et al.) 2014 op. cit.

⁴⁸ Guide huit jours à Genève (s.d.)

⁴⁹ C.Humair (et al.) 2014 op. cit.

⁵⁰ I.Liebeskind 1988. . *Petit et grand commerce à Genève, antagonismes et remous politiques*, bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève, T.19, Genève. P.24

⁵¹ AIG rapport annuel 1905 p.26

⁵² L.Fontaine 1993 op. cit. p.214

⁵³ Journal de Genève (JDG) 21.8.1895

⁵⁴ JDG 8.10.1901

mouvement des milieux commerçants amène plusieurs cantons à durcir leurs lois sur l'activité des colporteurs. Ainsi le Valais⁵⁵, Obwald⁵⁶, Uri⁵⁷ et Berne⁵⁸, entre autres, mettent en place des lois de restriction sur le colportage entre la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle. Au 21^{ème} siècle, dans la ville de Gênes, en Italie, la présence de colporteurs dans l'hypercentre touristique de la ville induit un conflit avec les autorités et les milieux touristiques⁵⁹. La présence de ces vendeurs ambulants est jugée illégitime dans l'espace touristique et les arguments mis en avant par les autorités menant à leur éviction sont similaires à ceux de l'AIG, à savoir : La concurrence illégitime et déloyale du commerce ambulant aux commerçants établis et le harcèlement que subiraient les touristes à cause de l'activité des colporteurs⁶⁰. La répression de ce type d'activité (considérée comme illégale dans le pays) menée par les autorités est soutenue fortement par les milieux touristiques. En effet, : « Les acteurs du tourisme font pression de façon publique, (lettre, prises de parole ou de manière plus informelle), pour réclamer des actions de démantèlement »⁶¹. Ainsi, l'activité touristique constitue un motif de la mise en œuvre de politique d'éviction de la part des autorités⁶². Par ces exemples, nous pouvons voir que le combat contre le colportage est une politique touristique et commerciale qui n'est pas seulement propre à L'AIG mais également menée dans d'autres endroits et à d'autres époques.

Cependant, là où les cas genevois et génois montrent une forte opposition entre milieux touristiques et colporteurs, d'autres exemples dévoilent au contraire une harmonie entre les deux acteurs. A l'époque actuelle, dans le cas singapourien, les milieux touristiques ont décidé au contraire de mettre en avant les activités de commerce ambulant (principalement dans la nourriture) dans leur promotion touristique. Les offices du tourisme incitent également les touristes à faire l'expérience de manger dans un restaurant ambulant⁶³. Les colporteurs deviennent ainsi un atout (et non un frein) au développement du tourisme devenant eux-mêmes des attractions touristiques : « Although patronised primarily by locals, Singapore's hawkers centres serve visitors and 98% of tourists respondents in an official survey agreed with the propositions that hawkers centres are unique to Singapore and worthy of preservation »⁶⁴. Les autorités, quant à elles, ne sont pas dans une logique de répression mais, au contraire, mettent en place des programmes de formation pour les colporteurs comme par exemple des formations dans les règles d'hygiène⁶⁵.

Nous pouvons observer d'autres cas suivant l'exemple singapourien en Asie du sud-est comme à Yogyakarta en Indonésie. Les colporteurs reçoivent des cours d'anglais afin de mieux servir les touristes étrangers et des formations d'hygiènes. De plus, ils sont exhortés par le gouvernement à ne pas être trop agressifs envers les touristes et à maintenir un environnement sécurisé autour de leurs stands⁶⁶. Les colporteurs de Yogyakarta, comme à Singapour, sont considérés comme une expérience

⁵⁵ JDG 2.6.1900

⁵⁶ JDG 14.4.1899

⁵⁷ JDG 26.11.1897

⁵⁸ JDG 18.3.1904

⁵⁹ S.Jacquot, C.Notarangelo 2016, *Vendeurs ambulants dans l'espace touristique à Gênes : politiques d'éviction, résistances et arrangements*, l'espace politique, 1.4.2016, Vol.28

⁶⁰ IBID

⁶¹ IBID

⁶² IBID

⁶³ J.C. Henderson, Ong Si Yun 2012, *Hawker centres as tourist attractions : The case of Singapore*, international journal of hospitality management, vol 31 (3)

⁶⁴ IBID

⁶⁵ IBID

⁶⁶ D.J. Timothy, G.Wall 1997, *selling to tourists: Indonesian street vendors*, annals of tourism research, vol.24, issue 2 pp.333-338

touristique qui sert à son développement : « The activities of informal vendors have been accepted and legitimized as a valued aspect of the guest experience and the tourism economy »⁶⁷.

A l'inverse, l'AIG va agir contre la présence de colporteurs en ville de Genève qui, selon l'association, nuisent à l'activité du commerce sédentaire et au bien-être des touristes victimes d'harcèlement⁶⁸.

L'action politique de l'AIG contre le commerce ambulant commence en soutenant une pétition exprimée par certains commerçants sédentaires désirant augmenter le prix de la patente des colporteurs. L'association s'exprime publiquement pour taxer les colporteurs au triple des commerçants sédentaires⁶⁹. Le mot « colporteur » employé par l'association n'est d'ailleurs pas innocent pour l'époque. En effet, celui-ci est dévalorisant, dépréciant et considéré comme péjoratif. Les colporteurs préfèrent se décrire eux-mêmes par d'autres noms comme négociants, marchands ambulants, etc.⁷⁰. A la suite de cette pétition, un projet de loi est soumis au Grand conseil genevois par Albert-Edouard Maunoir, conseiller d'état, président du département du commerce et de l'industrie du canton et membre également de l'AIG⁷¹. Ce projet de loi, accepté par le grand conseil genevois, a pour but d'octroyer des patentes non plus mensuelles mais semestrielles aux commerçants ambulants et d'augmenter le prix de ces patentes. Cette loi est censée dissuader les colporteurs venant vendre leurs articles uniquement durant la belle-saison (l'été) à Genève⁷². Ces mesures restent cependant insuffisantes selon l'AIG⁷³. L'AIG va continuer à soutenir les commerçants en appuyant, par une lettre aux autorités, une pétition signée par 432 négociants demandant une nouvelle augmentation des patentes pour les colporteurs. Cependant, malgré le soutien de l'AIG, la pétition échoue⁷⁴.

Par la suite, l'AIG va changer de stratégie. En 1910, Louis Roux, président de l'AIG mais également député au grand conseil⁷⁵, propose de modifier la loi sur le colportage en augmentant le prix des patentes. Nous pouvons observer l'utilisation des mêmes arguments dans les débats du grand conseil par rapport à cette loi que dans les rapports annuels de l'AIG, à savoir :

-Le désagrément que les colporteurs causent aux touristes, en effet Louis Roux parle en ces termes :

« Vous avez certainement dû remarquer l'année dernière dans la rue du Mont-Blanc la quantité inusitée de colporteurs étrangers qui exploitaient la rue obsédant les étrangers, c'est le mot, par leurs offres de bijouteries et de cartes postales et encombrant le trottoir. Nous pourrions remettre à la commission qui sera nommée à cet effet un certain nombre de photographies des plus typiques où l'on voit des étrangers pris littéralement au collet par l'un de ces colporteurs : Ils sont atteints au départ de leurs hôtels et harcelés autant que l'on peut l'être lorsqu'on se retrouve dans une ville étrangère »⁷⁶.

-La concurrence du colportage aux commerçants sédentaires (prise de parole d'Henry Boveyron, conseiller administratif, député au grand conseil et membre du comité central de l'AIG⁷⁷) :

⁶⁷ IBID p.337

⁶⁸ AIG rapports annuels 1905-1912

⁶⁹ AIG rapport annuel 1906 p.33

⁷⁰ L.Fontaine 1993 op. cit.

⁷¹ AIG liste des membres 1907

⁷² Mémorial grand conseil 12.6.1906

⁷³ AIG rapport annuel 1907 pp.30/31

⁷⁴ AIG rapport annuel 1910 p.29

⁷⁵ AIG liste des membres 1911

⁷⁶ Mémorial grand conseil 14.01.1910

⁷⁷ AIG liste des membres 1911

« Nous recevons non pas seulement cette année, mais depuis plusieurs années, des réclamations de tous les négociants et surtout du petit commerce qui, vous ne pouvez l'ignorer, attend la saison des étrangers pour faire quelques recettes supplémentaires. Or qu'arrive-t-il ? Vous pouvez parfaitement vous en convaincre vous-mêmes, en circulant en ville, vous voyez devant de petits magasins qui attendent leur clientèle passagère ces colporteurs absolument étrangers qui viennent pendant un certain temps enlever justement le bénéfice qu'avaient prévu les petits commerçants (...) Nous avons à Genève une industrie de luxe, nous avons dans tous les degrés de la bijouterie, des objets remarquables et si vous admettez la vente d'objets étrangers qui souvent sont de la pacotille, je ne vois pas comment vous favorisez le commerce et l'industries genevoise »⁷⁸.

Nous pouvons voir ici l'insistance dans l'argumentaire du président de l'AIG sur le caractère étranger des colporteurs. Sous l'ancien régime, on insiste aussi sur le fait que le colporteur soit étranger, venu d'ailleurs pour justifier son écartement et le désigner comme bouc émissaire des maux de la cité⁷⁹. Même à l'époque actuelle, dans le cas génois, dans un contexte de relance de la xénophobie, les politiciens insistent sur le caractère étranger des colporteurs (souvent africains). Ils les désignent systématiquement sous des termes comme «extracomunitari» pour justifier leur mesures d'écartement⁸⁰. De plus, cette proposition de loi va à l'encontre de l'article 31 de la constitution fédérale de 1874 garantissant la liberté économique comme droit fondamental pour tous⁸¹.

Par l'intermédiaire d'Albert-Edouard Maunoir, le conseil d'état s'adresse au grand conseil défavorablement à ce projet en mettant ce dernier en garde contre un projet jugé comme allant trop loin et trop extrémiste⁸². Nous pouvons observer ici qu'il n'y a pas forcément de consensus et de politique commune suivie par tous les membres de l'AIG. Les membres de l'AIG occupant également des fonctions politiques ne vont pas suivre systématiquement les recommandations politiques et la ligne directrice de l'association.

A la suite de cette proposition de loi une commission est formée. Celle-ci donne un point de vue positif à l'augmentation du prix des patentes mais pas de manière aussi prohibitive que le voulait Louis Roux dans son projet de loi. La commission propose également de relever les patentes de colporteurs étrangers non établi dans le canton depuis au moins trois ans⁸³. Finalement, la proposition de loi venant de la commission est adoptée le 11 mai 1910⁸⁴.

Nous pouvons voir ici l'influence politique de l'AIG au travers de son président Louis Roux appuyé par d'autres membres du comité de l'AIG infiltrés au grand conseil comme Henry Boveyron. Et, bien que la proposition de départ du président de l'AIG n'aboutisse pas et qu'une version plus édulcorée soit adoptée, il joue un rôle d'initiateur essentiel dans cette nouvelle loi.

Pour mieux se rendre compte de l'infiltration de l'AIG dans le législatif genevois, il y a, en 1910, 24 membres de l'AIG également députés au grand conseil (sur un total de 100 députés). De ce fait, environ 25% des membres du grand conseil font également partie de l'AIG. Parmi ces 24 individus, trois font partie du comité central de l'association⁸⁵. Au niveau de l'exécutif genevois, parmi les sept conseillers

⁷⁸ IBID

⁷⁹ L.fontaine 1993 op. cit.pp.207-215

⁸⁰ S.Jacquot C.Notarangelo 2016 op. cit.

⁸¹ Dubler, Anne-Marie; Winzeler, Christoph: "Liberté du commerce et de l'industrie", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 27.11.2007, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/047142/2007-11-27/>, consulté le 08.12.2020.

⁸² JDG 25/01/1910

⁸³ Annexe mémorial grand conseil 4 mai 1910

⁸⁴ Mémorial grand conseil 11.5.1910

⁸⁵ Mémorial grand conseil 1910, compte rendu du conseil d'état genevois 1910, AIG liste des membres 1910.

d'état du canton de Genève, quatre sont membres de l'AIG (aucun ne fait toutefois partie du comité central de l'association⁸⁶.

En 1911, le président de l'AIG Louis Roux continue son combat contre le colportage en interpellant à nouveau le grand conseil sur cette question. Le président estime qu'il faut élever considérablement les taxes que les marchands ambulants doivent payer. Louis Roux propose de modifier les articles 10 et 15 de la loi sur le colportage. Pour le président de l'AIG, la loi de 1910 n'a pas permis de réduire de manière satisfaisante le nombre de colporteurs (notamment étrangers) dans les rues : « Ces colporteurs se tiennent à la rue du Mont-Blanc, vous les avez tous vus, ils sont à l'affût des touristes : Aussitôt qu'ils voient un touriste passer devant eux, ils se précipitent avec leur cassette, lui tombent dessus, le poursuivent, se mettent deux quelques fois et presque toujours l'étranger finit par s'arrêter et acheter quelquefois »⁸⁷. Concrètement Louis Roux propose le relèvement du prix des patentes de certains types de colporteurs (n'incluant pas par exemple les vendeurs de fruits et légumes) et de donner le pouvoir aux communes d'interdire le colportage dans certaines rues⁸⁸. Le but de cette nouvelle loi est aussi d'interdire aux colporteurs l'accès aux rues fréquentées par les promeneurs et touristes dans lesquelles il y a beaucoup de commerçants établis comme à la rue du Mont-Blanc⁸⁹. A nouveau, ce projet est jugé trop extrême par certains autres députés comme M.Nicolet : « M.Roux vous demande d'augmenter encore le prix des patentes et même d'interdire certaines artères. Il serait bien préférable que M.Roux demande l'interdiction pure et simple des colporteurs plutôt que d'élever le prix de leur patente et de les loger dans certains endroits où ils ne pourront rien gagner »⁹⁰.

Finalement une commission est formée qui se positionne favorablement à l'avis du député Roux. Le Grand Conseil adopte à l'unanimité le projet de loi de Louis Roux le 17 février 1912⁹¹. La loi est modifiée dès lors de telle manière :

A l'article 15, il est ajouté l'alinéa suivant :

« Le conseil administratif pour la ville de Genève, et les maires pour les communes de Plainpalais, Eaux-Vives, Petit-Saconnex et Carouge sont autorisés à interdire le colportage dans certains quartiers ou certaines artères de leurs communes ». Le prix des patentes est aussi augmenté à 880 chf pour la première catégorie de la 4^{em} classe. 700 chf pour la seconde catégorie de la 4^{em} classe, 600 chf pour la 3^{em} catégorie de la 4^{em} classe et 500 chf pour la 4^{em} catégorie de la 4^{em} classe⁹²».

Par la suite, la ville de Genève ne tarde pas à interdire le colportage dans certaines de ses rues. En effet, la rue du Mont-Blanc (souvent citée en exemple par Louis Roux) est interdite, parmi d'autres, à ce type d'activité.⁹³

En 1913, le « problème » lié au colportage semble être définitivement résolu. En effet, les nouvelles lois faites votées par le président de l'AIG semblent avoir eues un fort impact sur le colportage. Ainsi, l'AIG se félicite de ce nouvel état des choses dans son rapport annuel : « Grâce à ce droit nouveau et

⁸⁶ IBID

⁸⁷ Mémorial grand conseil 15.11.1911

⁸⁸ IBID

⁸⁹ IBID

⁹⁰ IBID

⁹¹ Mémorial grand conseil 17.2.1912

⁹² Annexe mémorial grand conseil 17.2.1912

⁹³ Compte rendu conseil administratif 1912

aussi au relèvement des taxes de la 4^{em} classe, le colportage a totalement disparu pour le plus grand bien de notre commerce établi et aussi, disons-le, pour la bonne tenue de nos rues »⁹⁴.

Nous pouvons voir avec cet exemple la puissance politique que peut déployer l'AIG qui aura gagné son combat contre le colportage. Sa première stratégie (soutenir publiquement des pétitions faites par des commerçants) ne marche pas vraiment et peu de résultats sont obtenus. Par-contre grâce à l'infiltration de ses membres au sein du législatif cantonal, surtout en la personne de son président Louis Roux, l'association arrive à faire valoir ses revendications contre le colportage. Nous voyons ici que c'est principalement grâce à l'intervention individuelle d'un des membres de l'AIG que sa lutte contre le colportage est gagnée. Dans ses revendications politiques concernant le colportage, l'AIG sera donc active à deux niveaux d'influence :

1. Au niveau de l'arène référendaire : C'est-à-dire, la mise en place de référendum ou initiatives par des groupes d'intérêt. L'AIG est active dans cette phase en soutenant des pétitions.

2. Puis au niveau de l'arène parlementaire : Avec la double casquette occupée par Henry Boveyron et surtout Louis Roux qui va déployer son pouvoir de député au grand conseil pour faire valoir les revendications de l'AIG concernant la limitation de l'activité des colporteurs⁹⁵.

Pourtant, l'infiltration de membres de groupes d'intérêt au sein des parlements est commune en Suisse à cette époque⁹⁶. Nous voyons en effet une forte présence de politiciens de milice dans les parlements (politiciens occupant des fonctions dans des entreprises ou groupes d'intérêts à côté de leur activité politique)⁹⁷. L'occupation simultanée de mandats politiques et de positions dirigeantes au sein de groupes d'intérêts ou d'entreprises « reste pendant longtemps une caractéristique des élites helvétiques, révélatrice de la concentration du pouvoir entre les mains d'une catégorie restreinte d'acteurs »⁹⁸. En effet, tous les présidents de l'USAM et de l'USP par exemple ont eu une carrière politique sur le plan fédéral de même que plusieurs membres de leur comité de direction⁹⁹. Parmi l'échantillon des 1325 acteurs du tourisme lémanique identifiés par C.Humair dans son étude¹⁰⁰, 74 ont assumé une fonction politique professionnelle et 245 un mandat politique non-professionnel. Parmi ces 245 personnes, 57 étaient liées aux sociétés de développement¹⁰¹. Ainsi, nous pouvons observer que l'exemple de Louis Roux n'est pas un cas isolé et que les membres de groupes d'intérêt sont fortement impliqués dans les parlements en tant que politiciens de milice. De plus, la double casquette de Louis Roux nous fait penser que celui-ci devait avoir un pouvoir important au niveau régional (concentration de pouvoir). Cependant, l'action politique d'un groupe d'intérêt des milieux touristiques dans la lutte contre le colportage reste inédite. En effet, il n'est fait à aucun moment mention d'une telle action par les milieux du tourisme lémaniques dans la littérature secondaire¹⁰².

⁹⁴ AIG rapport annuel 1913 p.26

⁹⁵ A.Mach 2015 op. cit. p.47

⁹⁶ A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.86

⁹⁷ S.Eichenberger (et al.) 2016, *parlements de milices et groupes d'intérêt : professionnalisation et diversification des liens d'intérêt*, société suisse d'histoire économique et sociale, vol 31. P.186

⁹⁸ A.Mach (et al) 2016 op. cit. p.86

⁹⁹ IBID p.88

¹⁰⁰ C.Humair (et al.) 2014 op. cit.

¹⁰¹ IBID pp.123-124

¹⁰² Nous ne retrouvons par exemple pas de trace d'une telle activité dans l'étude de C.Humair (C.Humair (et al.) 2014) op. cit.

Développement des transports :

Dans ce chapitre nous allons étudier les relations entre l'AIG et le secteur du transport. Plus précisément, nous allons voir l'action politique menée par l'association afin que Genève soit mieux desservie au niveau des transports (principalement des chemins de fer) et afin d'améliorer les services liés au secteur du transport (infrastructures ferroviaires, portefaix, cochers). L'action politique dans ce domaine est essentielle pour le tourisme et sera l'une des tâches principales de l'AIG. Nous allons, dans ce chapitre, commencer par contextualiser l'état des chemins de fer en Suisse jusqu'au début de 20^{ème} siècle en mettant l'accent sur ses liens privilégiés avec le tourisme. Puis nous viendrons à contextualiser le cas particulier de l'état des chemins de fer à Genève au moment où l'association se décide à agir. Ensuite, nous analyserons plus spécifiquement l'action politique de l'AIG dans le domaine du transport et les résultats obtenus par rapport à ses revendications. Ce chapitre nous permettra de voir la puissance politique de l'AIG en tant que groupe d'intérêt des milieux touristiques dans un domaine touchant directement au tourisme. Ce chapitre nous permettra également de mettre en lumière les stratégies déployées par l'association pour faire valoir ses revendications.

En Suisse, le chemin de fer arrive tardivement (en 1847). Les raisons expliquant ce retard sont notamment dues au relief montagneux rendant la construction de lignes difficile, à la carence de grandes villes, à la rareté du charbon et à l'absence d'un pouvoir centralisé pour mener une politique ferroviaire cohérente¹⁰³. Il faudra attendre les années 1860 pour observer un réel développement des chemins de fer dans le pays. Durant cette décennie, il se produit un processus de rattrapage en Suisse qui devient, à partir des années 1880, le troisième pays avec le réseau ferroviaire le plus dense d'Europe (respectivement après la Belgique et les Royaumes-Unis)¹⁰⁴. Ce rattrapage s'explique par plusieurs facteurs, comme la centralisation de l'état suisse en 1848 qui permet une meilleure gestion de la politique ferroviaire et la nationalisation progressive des chemins de fer à la fin du 19^{ème} siècle. En effet, entre 1850 et 1880 les chemins de fer en Suisse sont aux mains d'une multitude d'acteurs privés souvent étrangers en concurrence les uns avec les autres. Ceux-ci sont dans l'incapacité d'assurer un service de transports décent. La nationalisation permet de rationaliser le réseau helvétique, d'unifier la politique ferroviaire et d'assurer une meilleure indépendance du pays sur le plan des transports. D'autres facteurs peuvent aussi expliquer ce rattrapage comme les progrès techniques dans le creusement de tunnels ou dans les performances des locomotives. Par exemple, le tunnel du Gothard et son ouverture en 1881 permet un fort élan de l'activité ferroviaire. A ce titre, la création de l'EPFZ donne un puissant essor dans l'impulsion technologique. Un dernier facteur à ne pas négliger est l'augmentation de l'activité touristique¹⁰⁵.

¹⁰³ L.Tissot 2012, *les chemins de fer en suisse au 19^{ème} siècle : Etat des lieux*, revue d'histoire des chemins de fer pp. 67-90

¹⁰⁴ P.Bairoch 1991 *les chemins de fer suisses dans le contexte européen*, dans Roger Durand (et al.) *Guillaume-Henry Dufour dans son temps (1787-1875)* actes du colloque Dufour, société d'histoire et d'archéologie Genève p.222

¹⁰⁵ L.Tissot 2012 op. cit.

Par la suite, en 1913, la Suisse représente 2.2% du total européen en terme de voyageurs ferroviaires¹⁰⁶. Ce chiffre élevé de voyageurs passant par la Suisse et la densité de son réseau de chemin de fer s'expliquent surtout, dans un second temps, par le développement de l'activité touristique dans le pays¹⁰⁷. Ainsi : « En ce qui concerne la Suisse, le chiffre élevé de 1913 s'explique par l'importance du tourisme. A ce propos il faut noter que les années précédant la première guerre mondiale ont constitué un sommet qui n'a été dépassé qu'après la seconde guerre mondiale, et, en fait, qu'à partir des années 1970 (...) signalons qu'il est probable que la Suisse a occupé la 3^{em} place en Europe du point de vue trafic voyageurs dès les années 1885-1895 »¹⁰⁸.

Nous pouvons donc observer que le chemin de fer est grandement lié au tourisme. De ce fait, les professionnels du tourisme vont être, dès la fin du 19^{ème} siècle, très attachés à la question des transports. En effet, les touristes voyagent pratiquement tous avec le train. Par conséquent, des transports publics de qualité, développés et qui desservent les destinations de manières satisfaisantes sont donc primordiaux afin de développer le tourisme ¹⁰⁹. A la fin du 19^{ème} siècle, la question des transports devient de plus en plus importante pour le tourisme étant donné la construction de la ligne du Gothard qui bénéficie surtout à la Suisse centrale et qui a tendance à détourner les voyageurs de la région lémanique moins facile d'accès avec les chemins de fer. Ainsi, les milieux touristiques lémaniques seront, par exemple, très impliqués dans la lutte pour la construction de la ligne du Simplon censée pouvoir mieux desservir la Suisse romande¹¹⁰. L'implication des milieux touristiques dans cette ligne va être payante puisque le Simplon va redonner à la région lémanique sa position de grand axe de voyage d'antan et offrir une nouvelle vitalité à l'industrie des étrangers. Ainsi entre 1896 et 1914, le nombre d'hôtels dans la région lémanique passe de 32 à 73 (soit une augmentation de 128%), cette augmentation est grandement due à la construction du Simplon¹¹¹. Un autre exemple de l'implication d'acteurs touristiques dans les chemins de fer est la ligne «Montreux-Oberland bernois » à laquelle de nombreux acteurs liés à l'industrie des étrangers participeront et notamment les milieux hôteliers¹¹².

Outre le fait que des transports de qualité soient essentiels à la mobilité des touristes, les transports participent également au développement touristique en tant qu'attraction technologique. En effet, certains moyens de transport novateurs mis en place en Suisse participent à la fascination technologique des touristes et se transforment en attraction touristique¹¹³. Ainsi, par exemple, le premier tramway électrique de Suisse est construit entre Vevey et Montreux en 1883. Lors de sa mise en place, l'argument touristique est déjà mis en avant : « Ce tramway, le premier qui fonctionnera en Suisse, est de nature à rendre d'immenses services à la contrée. D'abord il sera une attraction de plus, une curiosité que l'on se déplacera pour venir voir »¹¹⁴. A Genève, la mise en place en 1892 du premier chemin de fer à crémaillère électrique d'Europe entre Veyrier et le Salève fascine également les touristes. Il participe au prestige et à la renommée de Genève par la vitrine publicitaire et technologique qu'il offre à la ville. L'AIG n'hésitera pas, par ailleurs, à mettre en avant ce chemin de fer dans ses guides touristiques¹¹⁵. En effet, la mise en place de ce chemin de fer à crémaillère a un

¹⁰⁶ P.Bairoch 1991 op. cit. p.227

¹⁰⁷ P.Bairoch 1991 op. cit. p.227 , C.Humair (et al.) 2014 op. cit. pp.63-68

¹⁰⁸ P.Bairoch 1991 op. cit. p.227

¹⁰⁹ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. pp.63-68

¹¹⁰ Idem

¹¹¹ C.Humaire, M.Gigase 2016 op. cit. pp.91-92

¹¹² L.Tissot 2004, *A travers les Alpes : Le Montreux-Oberland Bernois ou la construction d'un système touristique, 1900-1970*, histoire des Alpes, 2004/9, Zürich pp.227-245

¹¹³ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. pp.209-222

¹¹⁴ La feuille d'avis de Montreux, 1882, cité par C.Humair (et al.) 2014 op. cit. p.214

¹¹⁵ Guide « huit jours à Genève » publié par l'AIG (s.d.)

écho très fort dans la presse étrangère et permet une grande publicité pour la cité de Calvin¹¹⁶. Des chalets et hôtels sont même construits en haut du Salève pour accueillir les touristes¹¹⁷. Nous pouvons donc observer que la mise en place de cette ligne a favorisé l'activité touristique. A l'inverse, l'activité touristique a aussi favorisé la mise en place de ce chemin de fer. Ainsi, la future fréquentation supposée de cette ligne par les touristes a favorisé la prise de risque technologique liée à sa mise en place. En effet, le risque que représente la construction d'un moyen de transport innovant (chemin de fer à crémaillère) a été atténué par les présumés profits de la future activité touristique (présence de nombreux touristes au haut pouvoir d'achat)¹¹⁸. Ainsi, de manière plus générale :

« A côté de l'exaltation des paysages et des atouts naturels de la région -eau pure, climat sain, air pur- les promoteurs touristiques ont massivement utilisé l'exploit technologique comme instrument de mise en valeur de l'offre lémanique. La combinaison d'une nature hors du commun et de sa maîtrise grâce à l'usage des techniques les plus perfectionnées a produit une alchimie publicitaire efficace et convaincante »¹¹⁹.

Nous pouvons observer un fort lien entre tourisme et transport. Nous pouvons même parler de « mariage d'amour » entre chemin de fer et industrie des étrangers. En effet le tourisme participe à la valorisation technique et économique des chemins de fer helvétiques¹²⁰. Cette relation deviendra également symbolique. Les trains parcourant les hautes montagnes deviendront des symboles de la Suisse auprès des étrangers et feront partie de sa « carte postale ».¹²¹

A Genève plus spécifiquement, les chemins de fer connaissent un développement tardif, comme le reste de la Suisse, à cause notamment de sa topographie montagneuse et de sa situation politique. La faiblesse de l'état suisse tend à que chaque canton défende ses intérêts régionaux. Le morcellement cantonal devient donc un frein au développement d'un réseau de chemins de fer cohérent. De plus, Genève est dépendante à l'égard de ses deux puissants voisins : La Sardaigne et la France¹²². « Avec son territoire exigu, Genève se trouve à la merci de ses voisins qui tiennent les clefs des communications ferroviaires et peuvent imposer leurs situations sans trop se préoccuper des vœux de la cité de Calvin »¹²³.

Malgré ces difficultés, une première ligne de chemin de fer est mise en place en 1853 reliant Lyon à Genève. Cette ligne est exploitée par la compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève qui va fusionner en 1857 avec d'autres compagnies pour former la puissante PLM (Paris-Lyon-Méditerranée). Une autre ligne est par la suite mise en place par la compagnie du même nom reliant Genève à Versoix en 1858. Cette ligne permet de relier Genève à Lausanne. En effet, la compagnie de l'Ouest achève la même année un tronçon reliant Lausanne et Versoix¹²⁴. La même année une ligne est créée entre Genève et

¹¹⁶ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. p.228

¹¹⁷ M.Gigase 2011. *La première crémaillère électrique d'Europe au Salève : Entre innovation technique et expansion touristique (1890-1914)*, dans C.Humair, I.Tissot (eds.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19^{ème}-20^{ème} siècle) : Switzerland the playground of the world*. Éditions antipodes, Lausanne pp.206-210

¹¹⁸ Ibid p.210

¹¹⁹ C.Humair (et al.) 2014 p.231 op. cit.

¹²⁰ L.Tissot 2006, *Développement des transports et tourisme : Quelle relations ?*, revue suisse d'histoire, N.56 p.33

¹²¹ IDEM

¹²² G.Benz 1991, *Dufour, Genève et les chemins de fer*, dans Roger Durand (et al.) *Guillaume-Henry Dufour dans son temps (1787-1875)* actes du colloque Dufour, société d'histoire et d'archéologie Genève p.232

¹²³ Idem

¹²⁴ IBID p.246

la Plaine (commune de Dardagny)¹²⁵. Par la suite, nous pouvons voir un développement de lignes de chemins de fer régionales à Genève avec la création d'une ligne locale de chemin de fer de Saint-Julien à Genève en 1868, de la ligne Eaux-Vives à Annemasse en 1884, de la ligne Genève-Veyrier en 1887, du chemin de fer à crémaillère du Salève en 1890 et de la mise en place en 1888 d'un réseau de 80 km de chemins de fer à voie étroite dans le canton et les zones frontalières périphériques¹²⁶. Cependant, la cité de Calvin échoue à être un nœud ferroviaire international¹²⁷. En effet, sa position à l'extrême-ouest du pays, l'empêche de connaître un développement ferroviaire satisfaisant¹²⁸. La relation entre Genève et les chemins de fer peut ainsi être analysée comme «un rendez-vous manqué»¹²⁹. A contrario, nous pouvons observer un fort développement du tramway électrique à Genève et ce de manière assez précoce en Suisse. Genève compte un réseau fort de 130 km en 1890, contre 62 km pour Lausanne et 35 km pour Zurich, ses deux concurrents sur le podium¹³⁰. Tout comme le chemin de fer, le tramway électrique est fortement lié au tourisme. En effet, les premières lignes de tramways électriques se développent à Genève sous l'impulsion du tourisme¹³¹. La première ligne de tramways électrique relie le Petit-Saconnex à Champel. A l'époque, cette dernière est un site touristique comprenant plusieurs hôtels et des cliniques de soins hydrothérapiques ainsi que des bains thermaux¹³². De même, la ligne de tramways reliant Carouge à Chêne est électrifiée pour l'exposition nationale de 1896¹³³.

L'AIG va agir sur la sphère politique afin d'améliorer l'offre et la qualité des transports et lutter pour que Genève soit mieux desservie par les chemins de fer. L'AIG va également se plaindre et agir pour améliorer le service de la gare Cornavin. Ces revendications se feront surtout dans le domaine privé, étant donné que la gare appartient et est dépendante du réseau de la compagnie de chemin de fer française PLM jusqu'à son rachat par la confédération en 1913.

Nous pouvons voir que l'AIG n'est pas le seul ni le premier acteur à se plaindre du service de la gare Cornavin administrée par l'entreprise PLM. En effet, peu après son ouverture en 1858, la gare est déjà critiquée dans un rapport du conseil fédéral pour le manque de professionnalisme de son personnel et le manque de place dans ses locaux¹³⁴. Plusieurs améliorations vont être effectuées notamment avec la mise en place d'urinoirs en 1868, la disposition d'arbres et de bancs devant la gare en 1867 et l'agrandissement de la gare en 1873¹³⁵. Malgré ces améliorations, la gare reste très vétuste et, à partir des années 1880, la volonté politique de racheter la gare et de la nationaliser se fait de plus en plus forte ce qui n'incite pas l'entreprise PLM à y effectuer des travaux d'importance¹³⁶.

¹²⁵ G.Ploujoux (et al.) 2012, *histoire des transports publics dans le canton de Genève*, éditions du tricornet, Genève vol 1 pp.277-280

¹²⁶ IBID pp.185-193, 157-168, 277-280

¹²⁷ D.Asséo 1990, *Transports en commun et nouvelles technologies : Le cas de Genève au 19^{ème} siècle*, revue suisse d'histoire, vol.40, N.2

¹²⁸ D.Asséo 1990 op. cit./ G.Ploujoux (et al.) 2012 op. cit. vol 1

¹²⁹ G.Benz 1991 op. cit. p.231

¹³⁰ D.Asséo 1990 op. cit. pp.184-185

¹³¹ M.Gigase 2011 op. cit p.198

¹³² Idem

¹³³ Idem

¹³⁴ G.Ploujoux (et al.) 2012 op. cit.p.310

¹³⁵ IBID pp.310-311

¹³⁶ IBID

L'AIG va exprimer plusieurs revendications à l'entreprise PLM avec plus ou moins de succès. D'aval avec le conseil d'état, l'AIG va proposer une série de mesures visant à améliorer les infrastructures de la gare Cornavin. Parmi ces mesures, nous pouvons citer l'agrandissement de la gare, l'installation d'une station télégraphique, d'un bureau de renseignement, d'une salle d'attente et l'établissement d'un buffet de la gare¹³⁷. Ces améliorations vont être en partie réalisées en vue de l'exposition nationale de 1896 par l'entreprise PLM avec un nouvel agrandissement de la gare, un remaniement des voies et la constitution d'un buffet¹³⁸ puis en 1898 avec l'établissement d'un guichet de renseignement à la gare et en 1899 avec l'installation du téléphone et du télégraphe¹³⁹. Par la suite, le gouvernement genevois organise en 1903 une commission extra-parlementaire avec un représentant de l'entreprise PLM et Louis Roux (président de l'AIG) par rapport aux améliorations à apporter à la gare Cornavin. Durant cette commission, l'AIG exprime de nouveau ses revendications adressées auparavant à la PLM. Cependant, l'association n'obtient que peu de réponses. Seulement un élargissement de l'escalier d'entrée de la gare et l'amélioration du service de renseignement avec la création d'un bureau vont être effectuées¹⁴⁰. Nous pouvons observer ici la consultation par les autorités de l'AIG en ce qui concerne la question de la gare. L'AIG fait donc partie d'une commission extra-parlementaire qui est définie comme étant une des principales sources d'influence des groupes d'intérêts¹⁴¹. Nous pouvons voir également par cet exemple que l'AIG agit et est déjà considérée comme « experte » en ce qui concerne les questions liées aux transports.

En 1899, l'AIG va également coopérer avec la chambre de commerce genevoise et la chambre de commerce française de Genève à la création d'un rapport à l'attention de l'entreprise PLM transmettant des revendications pour mieux desservir Genève au niveau des trains et créer de nouvelles lignes. Le rapport demande notamment la création d'un train rapide entre Gène-Bâle passant par Turin et Genève (pour faire concurrence à la ligne Gênes-Milan-Lucerne-Bâle). Finalement cette revendication sera refusée par l'entreprise PLM¹⁴². Malgré la réalisation de certaines revendications exprimées par l'AIG, la plupart obtiennent une réponse négative, ainsi : « Le plus ingrat de tous les chapitres de notre activité ! Car malgré toutes nos peines et nos demandes nous n'obtenons rien. Chacune de nos requêtes demandant une amélioration pour le service des trains, soit au P.L.M. soit au J-S est suivie d'un refus ou d'une explication nous prouvant clair comme le jour que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes »¹⁴³.

L'AIG est également active dans des revendications politiques concernant le service de tramways exploité à Genève par la compagnie genevoise des tramways électriques (CGTE). En 1900, l'AIG adresse une lettre à la CGTE par rapport à diverses revendications et critiques. Celles-ci concernent la trop grande hauteur des marches-pied pour les enfants et les personnes âgées, le manque de bancs dans les abris de bus et le vacarme que font les trams lorsqu'ils tournent dans les courbes¹⁴⁴. Cependant, l'AIG n'obtient aucune réponse à ses revendications¹⁴⁵. En dehors de cette lettre, les revendications de l'AIG faites à la CGTE restent peu nombreuses jusqu'aux années 1910. Par la suite, nous pouvons observer une augmentation des actions politiques de l'AIG concernant le service de tramways. En 1915, l'AIG appuie publiquement une assemblée de protestation contre l'augmentation du prix des

¹³⁷ Rapport annuel AIG 1897 p.15

¹³⁸ G.Ploujoux (et al.) 2012 vol 1. op. cit pp.322-328., rapport annuel AIG 1898

¹³⁹ Rapport annuel AIG 1898 pp 18-22/1899 pp.20-24

¹⁴⁰ Rapport annuel AIG 1903 pp. 31-35 /1905 pp.19-20

¹⁴¹ A.Mach 2015 op. cit pp. 53-56

¹⁴² Rapport annuel AIG 1899 pp. 20-24 /1900 pp.28-29

¹⁴³ AIG rapport annuel 1903 p.31

¹⁴⁴ AIG rapport annuel 1900 p.20

¹⁴⁵ AIG rapport annuel 1903 p.40

tickets de tramways¹⁴⁶. Par la suite, l'association demande à la CGTE le placement d'abris à la Place-Neuve et aux Eaux-Vives pour les voyageurs¹⁴⁷. Ces revendications, tout comme celles de 1900, restent sans réponses et l'AIG exprime son désarroi par rapport à cette compagnie : « Et combien d'autres plaintes restées infructueuses !! Grincements abominables à certains contours, propreté douteuse de certaines voitures, chauffage parfois insuffisant, manque de politesse et de prévenance de certains conducteurs !!! Lorsque l'on revient de l'une des quelconques de nos villes suisses, on est forcé de constater que nous sommes en bas de l'échelle et la comparaison n'est certes pas flatteuse pour notre amour propre »¹⁴⁸. Nous pouvons voir l'échec de l'AIG dans ses revendications adressées aux compagnies de transports privées. En effet, Contrairement à d'autres revendications politiques comme la lutte contre le colportage, l'association obtient peu de succès dans le domaine des transports, même en s'alliant avec d'autres groupements pour augmenter sa force de frappe. Nous pouvons donc observer que les intérêts et revendications des milieux touristiques (malgré l'importance du secteur) ne sont pas forcément pris en compte et même souvent ignorés.

En 1886 un projet de ligne de chemin de fer passant par Genève Gex et Moret voit le jour. Cette ligne implique le percement du col de la Faucille. Le projet est au point mort jusqu'en 1897, date à laquelle la mise en place de la ligne du Simplon relance l'intérêt pour le percement de la Faucille à Genève. En effet, avec le percement du tunnel du Simplon, il est important pour Genève de se trouver sur l'une de ses voies d'accès afin d'améliorer son intégration au réseau ferroviaire européen. La ligne de la Faucille jouerait ce rôle de voie d'accès en permettrait enfin à Genève d'être mieux reliée sur le plan international¹⁴⁹ : « Il importe donc au plus haut point, pour essayer de faire équilibre au réseau orienté de l'Europe centrale vers l'Italie, l'Adriatique et la méditerranée, d'ouvrir un nouveau passage entre la France et l'Italie. Ce passage est le Simplon complété par la Faucille. »¹⁵⁰. En résumé, la Faucille permettrait à la France d'être reliée au Simplon par Genève. Cependant un autre projet est en concurrence avec la Faucille, celui de la ligne Frasnes-Vallorbes (passant par le canton de Vaud). En 1899 est créée à Genève l'association pour le percement de la Faucille visant à faire valoir l'intérêt de cette ligne par rapport à ses concurrents. L'AIG va grandement s'impliquer dans cette entreprise : « Du côté français la question des lignes d'accès au Simplon reste la grande, l'unique préoccupation du peuple genevois tout entier, car on ne peut guère compter la petite fraction qui croit devoir préconiser pour tout remède à notre situation économique un meilleur horaire Genève-Renens et des wagons directs Genève-Milan ou Genève-Paris !! Le percement de la Faucille reste donc la seule, l'unique solution capable de satisfaire nos intérêts et on peut ajouter : ceux de la France. »¹⁵¹. En effet, la Faucille représente un fort intérêt pour le développement touristique : « Le projet de la Faucille, proposé et défendu par le comité genevois, présente un intérêt tout particulier pour la ville de Genève qui y trouverait le moyen de réaliser enfin son ambition séculaire d'étape naturelle et dès lors presque obligée pour les voyageurs se rendant de Dijon, Paris et au-delà en Italie ou vis-versa »¹⁵². Nous pouvons mettre aussi en lumière l'intérêt de cette ligne pour l'industrie des étrangers dans un mémoire rédigé sur le percement de la Faucille :

« La Faucille est en outre apte-et seule apte- à mettre en valeur une situation économique régionale qui mérite de retenir l'attention. Le bassin du Léman, et plus spécifiquement sa partie suisse, constitue une région classique,

¹⁴⁶ AIG rapport annuel 1916 p.19

¹⁴⁷ AIG rapport annuel 1918 pp.13-14

¹⁴⁸ IBID p.14

¹⁴⁹ P.Belloncle 1985, *Le transjuralpin : du franco-suisse au TGV, Breil-sur-Roya*, éditions du Cabri, 1985.

¹⁵⁰ Percement de la Faucille, rapport présenté à l'assemblée générale de l'association 1902

¹⁵¹ AIG rapport annuel 1906 p.30

¹⁵² C.ST Henri la houille blanche (s.d.)

riche, éminemment attractive et par ses beautés naturelles, et par l'art consommé qu'on y pratique de retenir le visiteur. D'autre part Genève, métropole géographique historique et commerciale de cette région, est à elle seule un but de voyage. Elle attire par sa célébrité, ses monuments, ses écoles, ses cliniques, les ressources de ses magasins, la variété de sa population internationale sédentaire »¹⁵³.

La Faucille permettrait d'augmenter le nombre de voyageurs passant par Genève. Ainsi, d'après les projections, les voyageurs passant par la ligne Paris-Genève augmenterait de 28'000 par an (passant ainsi de 150'000 à 178'000)¹⁵⁴. Le projet de la Faucille permettrait également de développer le tourisme local en direction de Genève. En effet, cette ligne permettrait de développer le tourisme venant des régions françaises proche de Genève (Franche-Comté, Bresse, Bourgogne, Savoie). Ce seraient surtout les événements culturels, sportifs et musicaux ayant lieu à Genève qui pourraient faire venir ce type de visiteurs¹⁵⁵. Cette stratégie d'attirer les visiteurs par l'organisation de manifestations est d'ailleurs très employée par l'AIG qui va être l'initiatrice ou la collaboratrice de nombreux événements à Genève comme des meeting d'aviations, des concerts, des fêtes, des concours d'aviron, des courses de chevaux, etc. (voir chapitre divertissement)¹⁵⁶. Nous observons que cette ligne de la Faucille pourrait offrir à Genève une forte impulsion touristique d'où l'intérêt de l'AIG pour ce projet et pour l'association qui le porte qui se remarque à plusieurs niveaux :

Premièrement l'AIG fait partie des principaux donateurs de l'association pour le percement de la Faucille. En second lieu, nous pouvons observer la double casquette de certains membres de l'AIG faisant également partie de l'association pour le percement de la Faucille. En effet, au sein du comité central de cette dernière composé de 50 membres, 17 sont également membres de l'AIG, soit environ un tiers du comité central. Plus spécifiquement, nous retrouvons 5 membres de l'AIG au sein de la commission de propagande de la Faucille, parmi lesquels Louis Roux (président de l'AIG), H.Spahlinger (ancien président de l'AIG) et A.Patru (membre du comité central de l'AIG). Dans la commission technique, nous retrouvons 4 membres de l'AIG parmi lesquels C.Ackermann (vice-président de l'AIG et membre de la commission des transports de l'AIG). Dans la commission financière, nous retrouvons 6 membres de l'AIG. Pour finir, dans la commission commerciale de la Faucille, nous retrouvons un membre de l'AIG en la personne de L.Collart (membre du comité central de l'AIG et de la commission des transports de l'AIG). Le président de l'association pour le percement de la Faucille, Théodore Turretini est également l'un des membres fondateurs de l'AIG en 1885¹⁵⁷. A l'inverse, dans le comité central de l'AIG, composé de 14 membres, nous retrouvons 7 personnes également membres de l'association pour le percement de la Faucille.

Nous voyons ici une autre stratégie employée par l'AIG qui ne va pas agir politiquement directement au nom de l'association afin de faire valoir la construction de cette ligne, mais qui va s'infiltrer par ses membres, dans un groupement créé spécifiquement afin de défendre ce projet. L'AIG développe de cette manière des liens inter-associations afin d'augmenter sa puissance politique. L'AIG n'est pas la seule actrice des milieux touristiques genevois à s'intéresser à la Faucille puisque parmi les membres de l'association pour le percement de la Faucille figurent 26 hôtels genevois¹⁵⁸. L'implication des milieux hôteliers permet encore une fois d'observer le fort potentiel touristique qu'implique cette ligne et le fait également que l'AIG n'est pas le seul acteur touristique genevois à agir dans la sphère

¹⁵³ Mémoire sommaire relatif au percement de la Faucille (s.d.)

¹⁵⁴ IBID

¹⁵⁵ IBID

¹⁵⁶ AIG rapports annuels 1885-1930

¹⁵⁷ AIG liste des membres 1885

¹⁵⁸ Association pour le percement de la Faucille liste des membres

politique des transports pour défendre les intérêts de l'industrie des étrangers. Pour finir, l'AIG va agir personnellement pour soutenir le projet de la ligne de la Faucille en éditant une brochure de propagande en faveur de ce projet en allemand à destination des députés fédéraux germanophones. L'AIG, espère, avec cette action « qu'ils tiendront compte aussi de l'utilité au point de vue des C.F.F. de la construction d'une nouvelle ligne qui apportera au Simplon le trafic d'une immense contrée deux fois plus étendue que la zone d'influence du Frasne-Vallorbe (...) Nous voulons espérer que nos confédérés de langue allemande surtout se rappelleront que Genève, située à l'extrémité de la Suisse, a besoin d'être mise au bénéfice d'un meilleur régime de voies ferrées »¹⁵⁹. Cependant le projet de percement de la Faucille sera abandonné dans les années 1910 à cause de la première guerre mondiale et du coût jugé trop élevé du percement du tunnel¹⁶⁰.

Nous voyons ici l'échec des milieux touristiques genevois dans la mise en place de la ligne de la Faucille. Au contraire, quand les milieux touristiques de différents cantons s'unissent, ceux-ci ont une meilleure force de frappe et arrivent à faire valoir leurs revendications. C'est notamment le cas pour la ligne du Simplon. En effet, plusieurs acteurs du tourisme lémanique luttent pour que soit construite la ligne du Simplon. Nous pouvons citer parmi ces acteurs Emile Bovy-Hollard (président de la société immobilière d'Ouchy), Charles Carrard (membre du comité de direction de la société de développement de Lausanne (SDL), membre du grand conseil du canton de Vaud et administrateur de la compagnie de bateau à vapeur l'Helvétie), Edouard Hentsch (banquier franco-genevois ayant investi massivement dans les eaux minérales d'Evian)¹⁶¹. Au niveau politique, nous apercevons une union pro-Simplon se former chez les politiciens lémaniques des partis libéraux-conservateurs et radicaux qui réussiront à faire valoir le projet du Simplon auprès des autorités fédérales qui l'approuvent en 1894¹⁶². Cet exemple nous montre bien que les acteurs du tourisme lémanique unis autour d'une revendication commune ont un plus grand pouvoir que seuls à défendre une revendication spécifique à leur canton d'origine.

L'AIG va également agir politiquement pour une meilleure régulation de l'activité des portefaix et cochers. Cette régulation concerne surtout les tarifs appliqués par ces deux corps de métiers pour leur service dont la facturation est jugée trop chère. L'AIG reçoit chaque année de nombreuses plaintes de touristes se sentant lésés par des cochers ou portefaix leur appliquant des tarifs exorbitants¹⁶³. La première activité de cocher dans le canton de Genève remonte à 1830. Il existe déjà un conflit entre le conseil d'état genevois et les cochers par rapport aux tarifs établis en 1857¹⁶⁴. De plus, à la fin du 19^{ème} siècle, les cochers ont une mauvaise réputation. En effet, les conflits avec les clients à propos des tarifs facturés sont fréquents et certains guides touristiques mettent même en garde les visiteurs au sujet de la surfacturation qu'ont tendance à appliquer certains cochers¹⁶⁵. La malhonnêteté de certains voituriers est un enjeu directement touristique puisque, même sans surfacturation, leurs tarifs restent très chers et hors de portée de la plupart des bourses, surtout que Genève dispose d'un réseau de tramways développé à la fin du 19^{ème} siècle étant bien meilleur marché et accessible. De ce fait, les clients des cochers sont surtout des Genevois de classe aisée et des touristes¹⁶⁶. En 1903, l'AIG décide de s'occuper du problème des cochers en organisant une entrevue avec le président du département

¹⁵⁹ AIG rapport annuel 1903 p.34

¹⁶⁰ Paul, Cattin: "Faucille, col de la", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 07.07.2003. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008870/2003-07-07/>, consulté le 11.12.2020.

¹⁶¹ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. pp.130-136

¹⁶² Idem

¹⁶³ AIG rapports annuels 1887-1911

¹⁶⁴ G.Ploujoux (et al.) 2012 op. cit. p. vol 1 p.2

¹⁶⁵ Idem

¹⁶⁶ IBID p.3

de justice et police. Dans cet entretien, l'AIG réclame une tarification plus basse pour les voitures (2.80 chf/heure) au lieu des 3.50 chf/heure en vigueur à cette époque et l'instauration de la marche à l'heure si le client le demande. Le nouveau tarif demandé par l'AIG est refusé mais la marche à l'heure est acceptée¹⁶⁷. Cependant, après la modification du règlement, l'AIG reçoit de nombreuses plaintes de clients qui se sont vu refuser la marche à l'heure par les cochers¹⁶⁸. Les années suivantes, malgré le fait que l'AIG prenne l'initiative de placer des écriteaux dans les chambres d'hôtels informant les touristes sur les tarifs des cochers et sur le droit de la marche à l'heure, l'association continue à recevoir des plaintes concernant ce refus de marcher à l'heure¹⁶⁹. Nous pouvons voir ici une certaine impuissance de l'AIG qui n'arrive pas à faire appliquer ses revendications (ni pour les tarifs, ni pour la marche à l'heure).

En 1905, L'AIG propose aux autorités de mettre en place sur les voitures, un système de taxamètre (compteur par kilomètres qui a l'avantage de proposer des prix fixes) afin d'éviter les problèmes de surfacturation. L'AIG était déjà entrée en communication avec la compagnie de taxamètre de Berlin afin d'étudier ce projet¹⁷⁰ et commence à faire la propagande de ce nouveau système dans les journaux locaux : « Plus on étudie les moyens de remédier au système actuel, qui donne lieu à tant de plaintes, plus on reconnaît la nécessité d'en arriver à l'adoption d'un compteur réglant d'une façon automatique les rapports entre cochers et clients(...)L'adoption du taxamètre est, semble-t-il seule capable de donner satisfaction aux clients et aux cochers »¹⁷¹. A cette période, le système de taxamètre est d'ailleurs de plus en plus employé par les cochers dans toutes les villes d'Europe¹⁷². En 1905, Genève suit le mouvement européen et, avec l'appui et l'approbation du département de justice et police du canton, l'AIG réussit à introduire son système de taxamètre sur 17 voitures¹⁷³. Par la suite, de plus en plus de cochers adoptent le taxamètre, situation pour laquelle se réjouit grandement l'AIG¹⁷⁴. En effet, le système de taxamètre prend de l'ampleur à Genève et les cochers qui en sont munis (qu'on appellera simplement taxis par la suite) créent en 1908 leur propre compagnie (compagnie suisse des fiacres automobiles à taximètres), puis en 1910 est créée une autre association (association des chauffeurs suisses d'auto-taxis)¹⁷⁵. Cependant cette « conversion » ne se fait pas sans résistances. En effet, les cochers partisans de l'ancien régime demandent la suppression des compteurs¹⁷⁶. Par la suite, ils mènent une propagande de détraction auprès de la population : « Une campagne de dénigrement et de calomnie habilement et perfidement menée par les cochers des quais tend à décourager le public de se servir de taxamètre. (...) Or le tarif à courses combinées qu'ils préconisent à la place est encore plus cher que le taxamètre. Qu'on réfléchisse bien aussi à l'immense avantage de l'instrument qui supprime toute discussion avec le cocher, rend les rapports agréables avec lui et permet particulièrement aux dames seules de pouvoir circuler en voiture sans aucun des désagréments si souvent constatés avec l'ancien système. »¹⁷⁷. Nous pouvons voir ici le succès que l'AIG obtient avec son idée de taxamètre qui semble régler les problèmes de surfacturation dont étaient victimes jusqu'ici de nombreux clients. En effet, l'action politique menée par l'association et la tribune que celle-ci entretient à travers les journaux semblent avoir eu un effet décisif quant à l'adoption d'un tel système.

¹⁶⁷ AIG rapport annuel 1903 pp.34-39

¹⁶⁸ Idem

¹⁶⁹ AIG rapports annuels 1904-1905

¹⁷⁰ AIG rapport annuel 1906 p.21

¹⁷¹ JDG 8/3/1905

¹⁷² G.Ploujoux (et al.) 2012 op. cit. vol.2 p.15

¹⁷³ Gazette de Lausanne 12/6/1905

¹⁷⁴ AIG rapport annuel 1909-1910

¹⁷⁵ G.Ploujoux (et al.) 2012 op. cit. p.17

¹⁷⁶ AIG rapport annuel 1906 p.22

¹⁷⁷ JDG 19.7.1905

L'AIG va également agir contre les portefaix qui, comme les cochers, semblent être à l'origine de nombreuses plaintes de la part de touristes par rapport à la surfacturation de leurs tarifs. Les portefaix étant rattachés à la gare, ces problèmes sont liés également au mauvais service du personnel de celle-ci dont se plaignent de nombreux voyageurs (voir plus haut). En 1886, le département de justice et police décide d'agir contre cet état des choses en promulguant un nouveau règlement sur l'activité des portefaix pour lequel l'AIG est consultée et qu'elle valide¹⁷⁸. Nous voyons ici que l'association, bien que nouvellement créée, est déjà consultée pour ses qualités d'expertise. Cette qualité d'expertise est une caractéristique essentielle des groupes d'intérêts qui leur permet d'avoir une légitimité politique et d'influencer les décisions du gouvernement¹⁷⁹. Au niveau de l'arène administrative, l'AIG est donc active à la fois dans les processus de consultation et dans les commissions extra-parlementaires (améliorations de la gare, voir plus haut). Cependant, l'AIG continue de recevoir de nombreuses plaintes de la part de touristes quant aux problèmes de surfacturation qu'appliquent certains cochers et l'association propose au département de justice et police un nouveau texte de loi en 1898. Celui-ci propose une réorganisation de l'activité des portefaix avec un tri à effectuer parmi ceux-ci et le port d'un uniforme pour les portefaix officiels. Ce texte est finalement mis en place par le département de justice et police deux ans plus tard¹⁸⁰.

Après l'application de ce nouveau règlement, les plaintes continuent d'affluer au bureau de l'AIG. Celle-ci propose au département de justice et police la mise en place d'une nouvelle tarification des bagages selon le poids et non à l'unité par bagage comme avant. Cependant, le département ne suit pas la proposition de l'AIG. Par la suite, l'association se ligue avec la société des maîtres d'hôtel et la société de navigation cie pour faire changer les tarifs mais de nouveau sans succès¹⁸¹. Nous pouvons observer une forte collaboration entre le département de justice et police et l'AIG (tout comme avec l'exemple du taxamètre chez les cochers) même si cette collaboration peut avoir certaines limites comme c'est le cas ici. Pourtant, quelques années plus tard, sous l'impulsion du département de commerce et de l'industrie au travers de son président M.Maunoir (également membre de l'AIG), la tarification des portefaix est changée et basée sur le poids comme le demandait l'AIG¹⁸². Nous pouvons voir que derrière cette intervention de M.Maunoir, sa cache en réalité de nouveau l'AIG qui a écrit une lettre à ce dernier afin qu'il intervienne personnellement auprès du département de justice et police pour que le nouveau tarif soit accepté¹⁸³. Nous voyons ici l'influence directe que peut exercer l'AIG sur des politiciens (nous ne pouvons cependant pas savoir jusqu'à quel point son appartenance à l'association ou d'autres facteurs ont influencé son jugement). Ainsi, à la suite de l'application de ce nouveau tarif l'AIG réagit de manière très positive : « Nous sommes heureux du résultat auquel nous avons contribué par de nombreuses lettres au département et la transmission de lettres d'étrangers »¹⁸⁴. Ainsi, par cette nouvelle tarification à laquelle a activement participé l'AIG, les problèmes entre elle et les portefaix semblent se terminer. Pourtant, en 1934, l'AIG revient à la charge contre les portefaix en intervenant auprès du conseil d'état et en lui demandant de baisser les tarifs des portefaix jugés exorbitants pour les touristes. Le conseil d'état répond défavorablement à cette demande en invoquant le salaire déjà très bas des portefaix¹⁸⁵.

¹⁷⁸ AIG rapport annuel 1887

¹⁷⁹ A.Mach 2015 op. cit. pp.55-56

¹⁸⁰ AIG rapports annuels 1899-1902

¹⁸¹ AIG rapport annuel 1903 pp.35-39

¹⁸² AIG rapport annuel 1905 p.31

¹⁸³ Lettre de Louis Roux au chef du département de commerce et de l'industrie du canton de Genève Maunoir, 15.3.1905

¹⁸⁴ AIG rapport annuel 1906 p.32

¹⁸⁵ AIG rapport annuel 1935 p.34

Par la suite, l'AIG continue à émettre ses revendications en terme d'une meilleure offre de transport. En 1912, l'AIG obtient de la part des CFF que le train du soir au départ de Genève en direction de Nyon parte à 23h45 au lieu de 23h15. Cette demande, appuyée par le département du commerce du canton de Genève, obtient satisfaction auprès de la compagnie de chemins de fer¹⁸⁶. Cette revendication permet un développement du tourisme local et est bénéfique aux nombreuses fêtes organisées par l'AIG, en effet : « Cette amélioration permettra à bon nombre de nos concitoyens habitant la rive suisse, de pouvoir assister aux spectacles de la ville, concerts, théâtre ou conférences, et surtout de pouvoir en revenir par un train convenable »¹⁸⁷. L'association obtient la même année de la part des CFF la mise en service d'un train express du soir partant de Berne à Genève¹⁸⁸. Par la suite, l'AIG transmet plusieurs revendications (avec l'appui de la chambre de commerce genevoise, le conseil d'état du canton et l'union romande des voyageurs de commerce) concernant la question ferroviaire. Parmi ces revendications nous pouvons citer, une amélioration entre Genève et les lignes desservant le Simplon et la mise en place d'une ligne Bussigny-Morges¹⁸⁹. L'AIG exprime diverses réclamations concernant l'améliorations des wagons-lits entre Genève et Paris¹⁹⁰ pour laquelle elle obtiendra satisfaction¹⁹¹. L'AIG adhère en 1928 à la fédération du pied du Jura dont le but vise à améliorer l'offre et les horaires du service ferroviaire en Suisse romande en adressant diverses revendications aux compagnies de chemins de fer. Celle-ci demande notamment pour Genève la création de voitures directes allant à Bienne¹⁹².

En 1912, l'AIG adhère à l'association Pro-Sempione. Cette dernière partage des objectifs politiques communs avec l'AIG. En effet, elle a pour but de développer les voies d'accès au Simplon de la Suisse occidentale¹⁹³ et le développement touristique de cette région¹⁹⁴. A cet effet, Pro-Sempione, publie plusieurs brochures de propagande touristique en langues étrangères sur la région lémanique et Genève. Nous pouvons voir que la propagande touristique de Pro-Sempione est similaire à celle déployée par l'AIG (faire connaître Genève en tant que ville d'instruction, en tant que ville commerçante et en tant que ville d'eau)¹⁹⁵. Par la suite, l'AIG va adhérer à une autre association défendant les intérêts romands pour le Simplon, il s'agit de la commission romande du Simplon¹⁹⁶. Nous pouvons voir la lutte acharnée que mène l'AIG en faveur d'une liaison entre Genève et le Simplon tout d'abord en faisant partie de l'association pour le percement de la Faucille. Puis, après l'échec de ce projet, en faisant partie d'associations soutenant le développement de liaisons ferroviaires entre le Simplon et la Romandie. Nous voyons également que l'AIG développe fortement son réseau inter-association afin d'avoir plus de poids dans ses revendications politiques.

Dans les années 1920, un nouveau moyen de transport intéresse l'AIG, il s'agit de l'aviation. L'association avait déjà auparavant organiser plusieurs meetings d'aviation (meeting de Viry en 1910,

¹⁸⁶ AIG rapport annuel 1913 pp.23-26

¹⁸⁷ AIG rapport annuel 1914 p.28

¹⁸⁸ AIG rapport annuel 1913 pp.23-26

¹⁸⁹ AIG rapport annuel 1924 pp.23-26

¹⁹⁰ AIG rapport annuel 1928 pp.24-29

¹⁹¹ AIG rapport annuel 1930 pp.23-26

¹⁹² AIG rapport annuel 1929 pp.22-25

¹⁹³ AIG rapport annuel 1913 pp.23-26

¹⁹⁴ Pro Sempione *le Simplon, ligne internationale et ses voies d'accès* (s.d.)

¹⁹⁵ IBID

¹⁹⁶ AIG rapport annuel 1928 p.29

meeting de Plan-les-Ouates en 1911, meeting d'hydro-plane en 1913)¹⁹⁷. De plus, le président de l'AIG est également président du club genevois d'aviation¹⁹⁸. Cependant, l'aviation n'est pas vue à l'époque comme un moyen de transport, mais plutôt comme un spectacle, un divertissement¹⁹⁹. Par ce biais, l'aviation participe également à faire de Genève une vitrine technologique et à fasciner les étrangers²⁰⁰. L'AIG mène déjà à cette époque plusieurs combats politiques en faveur du développement de l'aviation. L'association soumet en 1911 un projet de parc d'aérostation pour dirigeables au conseil d'état²⁰¹. Nous pouvons voir déjà, dans l'esprit de l'AIG, que l'avion ira au-delà du simple divertissement et sera utilisé comme moyen de transport : « L'on peut prévoir que dans deux ou trois ans déjà des transports aériens seront organisés de ville en ville. Aussi, à ce propos, n'est-il pas de notre rôle de prévoir à Genève une station de dirigeables pour le moment ou les transports aériens réguliers seront un fait accompli ? »²⁰². Cette initiative a également un intérêt de divertissement puisque l'AIG voudrait offrir des promenades aériennes aux touristes²⁰³. Cependant cette proposition est finalement refusée par le conseil d'état²⁰⁴. L'AIG va également agir politiquement afin d'installer des hangars d'hydro-aéroplanes au bord du lac. L'association obtient, de la part du département des travaux publics, l'autorisation d'établir un hangar sur le quai des Eaux-Vives²⁰⁵. Cette installation a clairement un intérêt touristique lié au divertissement puisque le but de cette construction est d'organiser des tours du lac pour les touristes²⁰⁶. L'AIG va réaliser par la suite plusieurs démarches de ce genre auprès du département des travaux publics²⁰⁷.

Après la première guerre mondiale, l'aviation commence à être de plus en plus vue comme moyen de transport et, l'installation de la société des nations à Genève, pousse le canton à vouloir se doter d'un aéroport²⁰⁸. C'est dans ce contexte de développement de l'aviation dite commerciale et du début de la Genève internationale qui pousse à la construction d'un aéroport, que l'AIG va se positionner politiquement en faveur de ce nouveau moyen de transport. En 1923, deux membres du comité central de l'AIG (Edouard Weber vice-président et James Veron délégué aux transports) sont nommés pour faire partie d'une commission créée par la chambre de commerce genevoise ayant pour but de développer les relations entre Genève et l'international par voie aérienne²⁰⁹. Nous pouvons voir ici que les membres de l'AIG sont reconnus comme ayant une qualité d'expertise en ce qui concerne la question de l'aviation (comme pour la question des infrastructures de la gare et des tarifs des portefaix). Dans son rapport annuel, l'AIG exprime son enthousiasme quant au développement de l'aviation : « Le trafic aérien sera particulièrement animé en Suisse en 1925 et nous devons faire tous nos efforts pour que Genève soit une tête de ligne aérienne dans le trafic international »²¹⁰.

L'AIG participe également à la publicité en faveur de l'aviation en finançant un bureau de propagande aérienne qui s'occupe de la propagande en faveur des aéroports de Genève, Bâle et Zurich²¹¹. L'AIG

¹⁹⁷ AIG rapports annuel 1911-1914

¹⁹⁸ B.Lescaze 2009, *L'envol d'une ville : Histoire de l'aéroport de Genève*, éditions Stakine, Genève

¹⁹⁹ IBID pp.19-21

²⁰⁰ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. pp 218-222

²⁰¹ Procès-verbal AIG 10.1.1911

²⁰² AIG procès-verbal 8.11.1910

²⁰³ AIG rapport annuel 1912 p.23

²⁰⁴ IBID

²⁰⁵ Procès-verbal AIG 1.4.1913

²⁰⁶ IBID

²⁰⁷ AIG procès-verbaux 2.12.1913, 7.9.1920

²⁰⁸ B.Lescaze 2009 op. cit. pp.11-12

²⁰⁹ AIG rapport annuel 1924 p.20

²¹⁰ AIG rapport annuel 1924 p.21

²¹¹ AIG rapport annuel 1928 p.29

s'implique également dans la création de la ligue aérienne genevoise ²¹² dont le but vise au développement de l'aviation commerciale et à l'organisations de shows aériens²¹³. L'AIG participe aussi financièrement à l'union suisse pour le trafic aérien²¹⁴ dont le but consiste à développer les liaisons aériennes entre la Suisse et l'international et de faire de la propagande en faveur de l'aviation²¹⁵. Nous pouvons voir ici que la participation à ces nouvelles associations n'est pas anodine puisque celles-ci poursuivent les mêmes buts que l'AIG. Plus généralement, ce combat politique mené en faveur du développement de la navigation aérienne particulièrement marqué à Genève s'explique par le souvenir amère de l'échec de faire de la cité de Calvin un nœud ferroviaire à la fin du 19^{ème} siècle et de ne pas réitérer la même erreur²¹⁶. Dans le domaine aérien, l'AIG adopte la même stratégie que pour le chemin de fer. C'est-à-dire développer des liens inter-associations afin d'avoir une plus grande force de frappe. Nous pouvons également observer que ces liens deviennent de plus en plus inter-cantonaux ou inter-régionaux (pro-sempione, commission romande du Simplon, bureau de propagande aérienne, union suisse pour le trafic aérien).

L'autre moyen de transport qui se développe également particulièrement à cette époque est l'automobile. Pourtant, les automobilistes sont particulièrement mal vus en Suisse au début du 20^{ème} siècle. Ceux-ci sont en effet souvent victimes d'insultes et de jets de pierre. Il arrive même parfois qu'ils se fasse racketter par les autorités locales. En 1902, l'association internationale des automobiles-clubs décide même de boycotter la Suisse pour cette raison²¹⁷. Les milieux touristiques suisses vont réagir à cette situation en créant la « ligue suisse contre la poussière ». Cette association a pour but de goudronner les routes pour atténuer l'autophobie en Suisse (dont la raison principale de son développement est la poussière dégagée par les voitures) et contenter les automobilistes étrangers qui pourront bénéficier de routes mieux entretenues²¹⁸. L'AIG, en tant qu'actrice du tourisme, va également aussi être active dans le domaine de l'automobile. En effet, dans les années 1920, il y a une augmentation du tourisme automobile que l'AIG essaye d'attirer aux travers de la publicité et des guides²¹⁹. L'association publie plusieurs guides à l'attention des touristes automobilistes (par exemple le guide « Itinéraires, Genève centre d'excursion automobile ») et organise diverses manifestations en rapport avec l'automobile comme le concours international d'élégance automobile²²⁰. Nous pouvons observer un attrait très grand de l'AIG pour cette nouvelle forme de tourisme : « Tout le flot des touristes automobilistes peut et doit faire de Genève l'endroit de séjour rêvé et ensuite de notre ville, se répandre dans le reste de la Suisse »²²¹.

Au niveau politique, l'association va agir en proposant aux douanes suisses un système de carte d'entrée valable trois jours pour les automobilistes français entrant en Suisse afin de leur éviter des tracasseries administratives et de payer des droits de douane ²²². Cette mesure a un certain succès

²¹² AIG rapport annuel 1927 p.23

²¹³ JDG 23.2.1927

²¹⁴ AIG rapport annuel 1928 p.29-31

²¹⁵ JDG 22.3.1928

²¹⁶ B.Lescaze 2009 op. cit. p.45

²¹⁷ P. Belli-Riz 2002, *Tourisme et automobilisme : De la route aux pistes*, revue de géographie alpine, vol. 90 (4) 73-75

²¹⁸ C.Humair (et al.) 2014 op. cit.p.216

²¹⁹ P.Monnoyeur 2012, *Les guides, la vitesse, les images : Le tourisme à Genève et dans sa région aux 19em et 20^{ème} siècle*. La Baconnière, bibliothèque de Genève

²²⁰ IBID

²²¹ Lettre AIG à membres (s.d.)

²²² AIG rapport annuel 1924 p.17

puisque 8033 automobilistes profitent de cette carte entre le premier mars 1924 et le 31 janvier 1925²²³. Ainsi : « Les efforts de notre association pour faire connaître à l'étranger, depuis trois ans, les avantages que concède la carte d'entrée provisoire valable cinq jours, délivrée à la frontière aux automobiles non munies de tryptiques, sont récompensées. En effet, le nombre des arrivées d'automobiles étrangères profitant de la facilité accordée par les douanes suisses, sous la responsabilité financière de notre association, a augmenté considérablement »²²⁴.

Le nombre d'automobiles entrant à Genève passe de 7819 en 1924 à 18251 en 1926²²⁵. L'AIG est pionnière dans la mise en place de ces cartes et le succès de son initiative va pousser l'association nationale pour le développement du tourisme (ANDT) a entré en tractation avec les douanes suisses pour offrir le même service sur l'entier du territoire. C'est le premier mars 1927 (soit trois ans après l'AIG) que l'ANDT met en place ce service sur le reste de la Suisse²²⁶.

Encore par rapport à l'automobile, l'AIG participe avec des délégués du touring club suisse (TCS), de l'automobile club de Suisse (ACS), le chef de la police du canton de Genève et le secrétaire général du département de justice et police à une commission extra-parlementaire à propos de la mise en place d'un système de signalisation automobile dans le canton (encore inexistant à l'époque). L'AIG transmet, à l'issue de cette commission, un plan de signalisation élaboré par ses soins au département de justice et police²²⁷. Nous voyons encore une fois l'activité de l'AIG, en tant que groupe d'intérêt, dans l'arène administrative. Comme vu précédemment, l'association est active dans la sphère administrative au travers de processus de consultation (tarif des portefaix) et des commissions (infrastructures de la gare).

L'AIG n'est cependant pas un cas isolé en tant qu'association touristique s'occupant de problèmes liés à la circulation automobile. En effet, l'ANDT, par exemple, est également impliquées dans les questions liées à la circulation²²⁸. A titre d'exemple, l'ANDT fait partie de l'union suisse des professionnels de la route et de la société suisse des routes automobiles. A ce titre, elle a pu participer à l'adaptation du réseau routier suisse aux exigences techniques de la circulation automobile²²⁹. Dans le même ordre d'idées, en 1923, la commission « transport » de l'AIG est rebaptisée « transports, circulation et automobile »²³⁰. Cela prouve bien l'importance des questions liées à la circulation et au développement de l'automobile pour l'association. Nous pouvons observer de ce fait la qualité d'expert que possèdent les associations touristiques par rapport à la circulation automobile au même titre que d'autres associations comme l'ACS ou le TCS qui leur permet de participer au processus politique touchant au réseau routier. Dans l'autre sens, le TCS (s'occupant normalement des questions routières et de circulation) va avoir également une dimension touristique. Le TCS publie ainsi chaque année un annuaire proposant des excursions à effectuer en voiture en Suisse, une liste d'hôtels dans lesquels loger et des renseignements sur la réglementation douanière pour les automobilistes étrangers²³¹. Le TCS fait également partie de l'alliance internationale du tourisme²³².

²²³ AIG rapport annuel 1925 pp.17-19

²²⁴ AIG rapport annuel 1927 pp.18-19

²²⁵ IBID

²²⁶ ANDT rapport annuel 1926 pp.18-19

²²⁷ AIG rapport annuel 1930 p.27

²²⁸ ANDT rapports annuels 1920-1932

²²⁹ ANDT rapport annuel 1931 p.20

²³⁰ AIG rapports annuels 1923, 1924

²³¹ Touring club suisse 1925, *la plus ancienne et la plus grande association d'automobilisme et de tourisme en Suisse*

²³² IBID

De plus, nous pouvons voir une collaboration assez forte entre milieux touristiques et professionnels de la route à Genève. Le TCS fonde, en 1911, à Genève sa première section cantonale. La section automobile genevoise (SAG) est fondée par 11 personnes parmi lesquelles le président de l'AIG Louis Roux²³³. L'investigateur de la création de cette section vient de Robert Marchand qui sera par la suite membre du comité central de l'AIG et de la commission « transports, circulation et automobile » de cette dernière²³⁴. Mais la collaboration entre la SAG et l'AIG ne s'arrête pas là. En effet, la SAG collabore à l'organisation de la fête des fleurs de l'AIG en fournissant une voiture fleurie pour les festivités²³⁵. Les deux associations vont également mener un combat politique en commun contre une initiative provenant de la « ligue des piétons » voulant interdire la circulation automobile le dimanche. Cette initiative est acceptée par le conseil d'état promulguant un arrêté interdisant la circulation dominical²³⁶. La SAG va organiser la mise en place d'une délégation (avec des membres de l'AIG, de l'ACS, de la chambre genevoise et du syndicat du commerce de détail) pour combattre cet arrêté. La délégation est reçue par le conseil d'état et à la suite de cette réunion l'arrêté est abandonné²³⁷. L'AIG est satisfaite de cette décision : « Nous nous sommes associés aux démarches faites auprès du conseil d'état afin d'obtenir le retrait de l'arrêté sur la circulation automobile le dimanche. Gain de cause nous a été donné »²³⁸. Nous pouvons cependant voir un double discours de l'AIG qui, quelques années auparavant, obtenait que les camions ne circulent plus sur le quai du Mont-Blanc (voir chapitre embellissement). Nous pouvons également voir que l'autre grand groupe d'intérêt des milieux automobiles cantonaux, l'automobile club de Suisse section Genève (ACSG), est lié aussi à l'AIG. En effet, Jules Decrauzat est à la fois membre du comité central de l'AIG dans la commission des transports et également membre du comité central de l'ACSG²³⁹. L'association partage également plusieurs combats politiques communs avec l'AIG (circulation des voitures le dimanche, opposition au tramway du quai des Bergues et à l'augmentation du prix de la benzine-voir plus bas) et dispose également une activité à vocation touristique. En effet, l'ACSG possède en son sein une commission s'occupant spécialement des questions liées au tourisme avec notamment l'édition de guides proposant des excursions automobiles aux alentours de Genève pour les touristes²⁴⁰.

Il y a évidemment un grand intérêt touristique lié à ces questions routières. Le but étant de faciliter la circulation pour les automobilistes étrangers : « Il y a un intérêt très évident à faciliter la visite de la Suisse par des chauffeurs étrangers en leur rendant l'entrée et la circulation dans notre pays aussi agréable que possible. L'automobilisme est un nouvel élément de prospérité dont il faut tenir compte et dont l'importance va grandissante chaque année »²⁴¹. Dans la même logique, selon la SAG : « Le développement de l'industrie automobile et du tourisme dépend en grande partie des mesures mises en vue de l'amélioration du réseau routier »²⁴². La circulation routière se transforme dès lors en enjeu touristique. Au niveau quantitatif, nous pouvons également observer l'importance du trafic provenant de voitures étrangères à Genève. Ainsi, en 1924, nous constatons le mouvement de 7'819 voitures étrangères venant à Genève²⁴³ alors que la même année le canton compte 2'776 voitures

²³³ Section automobile genevoise annuaire 1938

²³⁴ Section automobile genevoise annuaire 1938, AIG liste des membres 1925

²³⁵ Bulletin mensuel SAG mai 1926

²³⁶ Bulletin mensuel SAG juin 1926

²³⁷ IBID

²³⁸ AIG rapport annuel 1927 p.19

²³⁹ AIG liste des membres 1935/ bulletin mensuel ACS section Genève février 1935

²⁴⁰ Bulletins mensuels ACS section Genève 1930-1935

²⁴¹ AIG rapport annuel 1920 p.21

²⁴² Bulletin mensuel SAG mars 1927

²⁴³ AIG rapport annuel 1925 p.19

immatriculées²⁴⁴, soit un rapport de 2,81. En 1929, nous enregistrons 29'020 véhicules étrangers passant à Genève²⁴⁵ contre 6'887 voitures immatriculées la même année dans le canton²⁴⁶, soit un rapport de de 4.21. Les chiffres nous montrent bien, dès lors, l'importance et la forte croissance du tourisme automobile étranger à cette époque en Suisse. La Suisse n'est pas le seul exemple de convergence d'intérêts entre l'automobile et le tourisme. En effet, en France par exemple, le développement des routes de montagne est fortement lié au développement des stations de ski et du tourisme des sports d'hiver²⁴⁷.

Par la suite, l'AIG se prononce contre l'établissement d'une double ligne de tramway au quai des Bergues. Ce positionnement est motivé par des questions liées à l'embellissement. En effet, cette ligne avec ses fils électriques provoquerait un enlaidissement de la rade²⁴⁸. Pourtant, il y a derrière ce positionnement politique également des intérêts liés à l'automobile. L'installation d'un tramway au quai des Bergues provoquerait des embouteillages. En effet, «M.A. Badan constate que la circulation automobile augmente de jour en jour et qu'il est déjà très difficile de circuler actuellement sur le quai des Bergues. Il se prononce catégoriquement pour une protestation de notre comité »²⁴⁹. D'ailleurs, l'ACSG se prononce également contre ce projet et demande à l'AIG de le soutenir²⁵⁰. L'AIG décide donc d'écrire une lettre au conseil d'état²⁵¹ qui répond qu'une rue parallèle sera bientôt construite au quai des Bergues sur laquelle sera installé le tramway par la suite²⁵².

L'AIG va également agir au niveau fédéral en protestant contre la décision nationale d'augmenter les prix de la benzine. L'AIG écrit une lettre au conseil fédéral pour les encourager à lever cette mesure très contraignante pour l'industrie des étrangers et notamment le tourisme automobile : « Cette mesure serait de nature à compromettre très fortement les ressources apportées par le tourisme en Suisse par rapport à l'augmentation du coût de la vie en Suisse dont les étrangers se plaignent à juste titre »²⁵³. Un comité genevois contre l'augmentation des prix de la Benzine est même créé à Genève en 1934 et réunit des groupements d'intérêts de la route comme l'ACSG²⁵⁴ ainsi que l'AIG²⁵⁵. Nous voyons donc l'importance que revêt cette question. Par la suite, Paul Trachsel va convaincre l'office national suisse du tourisme (ONST) d'agir politiquement sur la question de la benzine. Paul Trachsel est membre du comité de direction de l'ONST. C'est par ce biais qu'il arrive à convaincre l'association de mener une telle action. L'ONST émet donc la volonté auprès du pouvoir fédéral de baisser le prix de la benzine²⁵⁶. Cette revendication des milieux nationaux du tourisme aura plus de succès puisque les autorités fédérales décident de mettre en place une rétrocession de six centimes par litre sur le prix de la benzine pour les automobilistes étrangers²⁵⁷. Nous pouvons encore une fois voir que les milieux touristiques nationaux (ou inter-cantonaux) ont plus de succès dans leurs revendications que les groupes à caractère cantonal.

²⁴⁴ Statistiques historiques de la Suisse HSSO 2012 tab n.12

²⁴⁵ AIG rapport annuel 1930 p.23

²⁴⁶ Statistiques historiques de la Suisse HSSO 2012 tab n.12

²⁴⁷ P.Belli-Rize 2002 op. cit.pp. 73-84

²⁴⁸ AIG rapport annuel 1932 pp.26-27

²⁴⁹ Procès-verbal AIG 30.11.1931

²⁵⁰ Procès-verbal AIG 9.11.1931

²⁵¹ AIG rapport annuel 1932 p.27

²⁵² AIG rapport annuel 1933 p.25

²⁵³ AIG rapport annuel 1933 p.27

²⁵⁴ Bulletin mensuel ACS section Genève novembre 1934

²⁵⁵ Procès-verbal AIG 29.10.1934

²⁵⁶ AIG rapport annuel 1935 p.30

²⁵⁷ AIG rapport annuel 1936 p.31, ONST rapport annuel 1935 p.8

L'association « le Guet » (ayant eu déjà plusieurs combats politiques communs avec l'AIG dont la lutte contre l'installation d'un hangar à bateau à la pointe de la bise et pour sauver les vestiges de la vieille ville-voir chapitre embellissement) prend l'initiative de composer un comité s'occupant des questions de raccordement entre Genève et la route « Paris-Rome ». L'AIG décide de faire partie de ce comité par l'intermédiaire de A.Bordier (membre du comité de l'AIG et délégué aux transports)²⁵⁸. L'AIG fait également partie du comité « de la route blanche » dont le but est de faire connaître et défendre les intérêts de la route blanche (route internationale passant par Paris-Dijon-Genève-Mont-Blanc). L'AIG participe à cette entreprise en produisant de la propagande afin de faire connaître cette route aux automobilistes²⁵⁹. Nous voyons donc que le développement des routes devient un enjeu important pour le tourisme automobile tout comme la circulation et les tarifs douaniers appliqués aux automobilistes.

Avec le commencement de la seconde guerre mondiale, le tourisme international en direction de Genève et de la Suisse chute brusquement²⁶⁰. La nouvelle stratégie des milieux touristiques cantonaux et nationaux est de développer le tourisme indigène. L'office national suisse du tourisme lance le slogan « Va, et découvre ton pays ». De son côté, l'AIG intensifie sa publicité en Suisse²⁶¹. Au niveau de sa politique des transports, l'AIG va mettre en place une nouvelle stratégie visant à lutter pour une diminution du prix des billets de trains CFF afin d'encourager le tourisme indigène²⁶². Le tarif des transports ferroviaires sera le principal souci de l'AIG durant cette période : « Le problème du tourisme est et restera pour notre ville, celui des tarifs CFF à destination de Genève. Il est certain en effet que le coût du billet est trop élevé et que c'est le principal obstacle au développement de notre tourisme »²⁶³. L'AIG demande ainsi aux CFF que le système des billets du dimanche (billets moins chers le dimanche) soient réintroduits. Les CFF décident de réintroduire ce système à la suite de la demande de l'AIG. Cependant, les CFF ne rendent pas les billets du dimanche valables durant l'été. Cela est un problème pour l'association étant donné qu'il s'agit de la saison au plus fort potentiel touristique²⁶⁴. L'AIG demande donc que les billets du dimanche soient également valables durant tout l'été. L'association est appuyée dans sa revendication par les autorités genevoises ainsi que par les milieux touristiques nationaux (fédération suisse du tourisme, office national suisse du tourisme et société suisse des hôteliers). Cependant les CFF répondent négativement à cette demande²⁶⁵. Nous pouvons voir que, bien que les groupes d'intérêt du tourisme nationaux ou inter-cantonaux ont plus de pouvoir que les lobbys touristiques locaux, leur influence a certaines limites. Les CFF introduisent également à cette période un système d'abonnement de vacance (billets moins chers pour les vacanciers à condition de rester au moins cinq jours dans le lieu de vacance). L'AIG demande aux CFF de réduire cette condition à trois jours. Mais, de nouveau, l'association essuie un refus de la part des CFF²⁶⁶. Nous pouvons voir que l'AIG a toujours de la peine à faire valoir ses revendications aux entreprises de transport. En effet, comme à l'époque du PLM, les revendications des groupes d'intérêt du tourisme ne sont pas vraiment prises en compte.

L'AIG, durant cette période, va également être l'auteur en collaboration avec la chambre de commerce genevoise, d'un « cahier des revendications genevoises ». Ce rapport, adressé aux autorités fédérales,

²⁵⁸ AIG rapport annuel 1936 p.29

²⁵⁹ AIG rapport annuel 1939 p.15

²⁶⁰ AIG rapport annuel 1941 p.17

²⁶¹ AIG rapports annuels 1940-1945, ONST rapports annuels 1939-1945

²⁶² AIG rapport annuel 1941 p.17

²⁶³ AIG rapport annuel 1942 p.8

²⁶⁴ AIG rapport annuel 1940 p.16

²⁶⁵ AIG rapport annuel 1941 p.15

²⁶⁶ IBID

transmet diverses revendications afin de faire sortir le canton de la crise économique. Parmi ces revendications, beaucoup concernent le domaine des transports. Au niveau des transports, le « cahier » demande le développement des voies d'accès au futur tronçon ferroviaire en construction Genève-La Praille, la construction d'un tronçon routier entre Genève et Lausanne, l'agrandissement de l'aéroport de Cointrin et la diminution des tarifs CFF²⁶⁷. D'autres revendications, directement liées au tourisme, sont exprimées dans le « cahier » et notamment la facilitation de l'établissement d'étrangers dans le canton avec un régime fiscal avantageux²⁶⁸. Ces revendications sont appuyées par les autorités genevoises qui vont les transmettre au conseil fédéral²⁶⁹. Par la suite, plusieurs des revendications seront réalisées parmi lesquelles l'agrandissement de l'aéroport et la construction d'un tronçon routier entre Genève et Lausanne. Au niveau cantonal, le grand conseil décide même de supprimer les droits de succession sur les biens des étrangers²⁷⁰.

Comme nous l'avons vu auparavant, l'action de l'AIG dans le domaine des transports est fortement liée aux intérêts touristiques. Cependant, l'association va mener une action liée à l'intérêt public en demandant au docteur Mégevand (président de la commission des repas familiaux de la Croix-Rouge) d'intervenir auprès de la CGTE afin que les enfants se rendant au domicile des personnes les ayant invités pour un repas aient la gratuité de l'usage des transports publics²⁷¹.

En conclusion, nous pouvons observer que les revendications politiques de l'AIG en ce qui concerne les transports sont fortement liées au tourisme par rapport à la lutte contre le colportage qui défend aussi les intérêts du commerce établi. De leurs côtés, comme nous le verrons, l'embellissement et le divertissement ont aussi une vocation d'utilité publique. Ces revendications concernant les transports sont nombreuses et deviennent les principales actions politiques menées par l'association. Nous voyons également une évolution dans le type de revendications exercées par l'AIG. En effet, ces revendications concernent premièrement surtout le domaine ferroviaire. De ce fait, l'AIG est surtout en contact avec des entreprises privées (PLM, CFF, CGTE). Par la suite, nous pouvons observer une reconversion de ces revendications, au début des années 1920, dans le domaine de l'automobile (carte de passage pour les automobilistes étrangers, amélioration de la circulation, développement des routes, opposition à l'augmentation du prix de la benzine) et dans une moindre mesure de l'aviation. Durant la seconde guerre mondiale, dans un contexte de revalorisation du tourisme intérieur, la question ferroviaire (et plus particulièrement des tarifs de billets de trains) revient au centre de l'activité politique de l'AIG concernant les transports. Malheureusement, contrairement à la lutte contre le colportage, l'AIG n'obtiendra que peu de succès dans ce domaine. En effet, en agissant seule, la plupart de ses revendications adressées aux compagnies de transport restent sans réponse. De ce fait l'AIG aura comme stratégie l'alliance avec d'autres associations et groupes d'intérêt afin de renforcer son pouvoir politique. Nous pouvons observer que, alliée à d'autres associations, l'AIG obtient plus de succès dans ses revendications (alliance avec la chambre de commerce genevoise dans son cahier des revendications genevoises qui seront pour la plupart réalisées, alliance avec des lobbys automobiles qui obtiendront l'abandon de la loi sur l'interdiction de circuler le dimanche, association

²⁶⁷ IBID

²⁶⁸ IBID

²⁶⁹ IBID

²⁷⁰ AIG rapports annuels 1942-1947, discours du conseiller d'état Picot à l'AIG (s.d.)

²⁷¹ Procès-verbal AIG 7.7.1943

avec l'office national suisse du tourisme qui obtient gain de cause concernant la diminution des prix sur la benzine). Cette capacité d'alliance et de coordination avec d'autres associations est un facteur important d'influence des groupes d'intérêts en Suisse²⁷². En effet, les groupes d'intérêts utilisent souvent cette stratégie afin d'avoir plus de poids dans leurs revendications politiques. La société suisse des hôteliers (SSH) va, par exemple, adhérer à l'USCI et à l'USAM afin d'augmenter son influence politique. A la suite de cette alliance, la SSH obtiendra un plus grand pouvoir politique qui peut se vérifier dans les concessions faites par l'état aux milieux hôteliers durant la crise que connaît le secteur pendant la première guerre mondiale. En effet, la SSH obtient de la part de la confédération la facilitation d'obtention de crédits hôteliers, la limitation de la construction de nouveaux hôtels et le financement par l'état de la propagande touristique²⁷³. Le fait que des membres de l'AIG soient dans les comités de direction d'autres associations permet également à l'AIG d'étendre son pouvoir politique. En effet, les membres de l'AIG, infiltrés dans d'autres comités, peuvent user de leur pouvoir en les convainquant de mener des actions politiques communes à celles de l'AIG. Par exemple Paul Trachsel va convaincre l'ONST, en tant que membre de son comité, de mener un combat politique contre l'augmentation du prix de la benzine. En 1940, le président de l'AIG est également administrateur de la compagnie nationale de navigation (CGN). Par ce biais, il arrivera à obtenir de la CGN une revendication demandée par l'AIG de longue date. A savoir que le bateau faisant le tour du lac en partance de Genève parte à 8h20 au lieu de 7h20²⁷⁴. L'infiltration dans d'autres associations permet également de créer des liens avec d'autres acteurs, d'échanger des informations et des points de vue ainsi qu'accroître ses connaissances²⁷⁵. Enfin, cette stratégie permet la concentration de pouvoir dans les mains de quelques individus possédant un mandat dans plusieurs associations²⁷⁶. Malgré tout, cette stratégie montre ses limites à plusieurs reprises notamment concernant la question du percement de la Faucille et de la validité des billets du dimanche durant l'été. En effet, l'AIG s'est ligüée à plusieurs associations concernant ces revendications sans obtenir gain de cause. Seule, l'AIG a plus de succès concernant la question de la tarification des portefaix et des cochers. Pour faire valoir ses revendications dans ce domaine, l'AIG est surtout active dans la sphère administrative. L'association a, à ce niveau, plusieurs réunions avec le département de justice et police et est incluse dans le processus consultatif. En tant que groupe d'intérêt cette sphère administrative sera le principal champ d'action de l'AIG dans ses relations avec l'état. En effet, outre, son action concernant les portefaix et cochers, l'association sera active dans la sphère administrative en prenant place dans diverses commissions extra-parlementaires comme la commission sur les infrastructures de la gare ou la commission sur la signalisation automobile.

²⁷² C.Humair/M.Narindal 2016 op. cit. p.192

²⁷³ Ibid

²⁷⁴ AIG rapport annuel 1941

²⁷⁵ A.Mach (et al.) 2016 op. cit pp.62-63. , G.Schnyder (et al.) 2005, *The rise and decline of the swiss company network during the 20th century*, travaux de science politique, nouvelle série N.22, UNIL, institut d'études politiques et internationales, Lausanne

²⁷⁶ T.David (et al.) 2010, *Networks of coordination: Swiss business associations as an intermediary between business, politics and administration during the 20th century*, business and politics vol. 11, issue 4 pp.4-38

Embellissement :

L'association des intérêts de Genève va également être très active dans l'embellissement du canton. L'embellissement est un enjeu directement lié au tourisme puisque c'est principalement pour les visiteurs étrangers, dans le but de leur offrir la meilleure vision possible de Genève, que cette action est effectuée. Les paysages sont considérés comme une véritable poule aux œufs d'or et la principale attractivité pour les touristes. L'embellissement, la lutte contre l'enlaidissement et la préservation de certains points de vue deviennent donc des enjeux essentiels par rapport au tourisme. A titre d'illustration, nous pouvons observer que la mise en valeur des paysages genevois est frappante dans les guides édités par l'AIG : « Le promeneur traversera ensuite la rade sur le magnifique pont du Mont-Blanc pour se trouver sur la rive droite et longera le quai du même nom d'où la vue panoramique est grandiose »²⁷⁷. Dans ce chapitre, nous allons voir historiquement les politiques d'embellissement faites avant la venue de l'AIG. Puis nous analyserons plus précisément les revendications et l'action politique menée par l'AIG dans le domaine de l'embellissement. A ce propos, l'AIG, dans sa stratégie d'embellissement, va agir à quatre niveaux principaux. La mise en valeur de la rade genevoise, la mise en valeur et la protection des paysages de la nature genevoise, la mise en valeur et la protection des monuments genevois et la création et l'aménagement de promenades dans le canton. Puis nous analyserons les résultats obtenus par l'association dans ces domaines. Nous parlerons également plus précisément de la création, par l'AIG, d'une commission d'art public. Le but de ce chapitre sera de voir comment fonctionne l'AIG en tant que groupe d'intérêt des milieux touristiques au travers de son action politique concernant l'embellissement.

L'embellissement de Genève commence dès le début du 19^{ème} siècle. A cette époque, des travaux d'embellissement sont effectués autour de la rade dans le contexte de la révolution radicale genevoise et de la destruction des fortifications²⁷⁸. Les premiers travaux d'embellissement de la rade concernent la construction d'un quai sur la rive gauche en 1822 par Guillaume-Henri Dufour, premier grand acteur de cette politique d'embellissement²⁷⁹. Par la suite, nous pouvons citer la destruction des quartiers de la rive gauche bordant le lac et la construction des premiers hôtels et palaces (hôtel des bergues, hôtel Beau-Rivage) sous l'impulsion de la société des Bergues, l'élargissement des trottoirs bordant les quais, la création du square du Mont-Blanc en 1850, la création de la promenade du lac en 1854, l'agrandissement du jardin anglais (qui trouve alors sa forme actuelle) et la construction de la fontaine des quatre saisons en 1862 puis l'édification du monument national en 1869²⁸⁰. La rade genevoise contemporaine prend donc forme tout au long du 19^{ème} siècle. Déjà, avant la création de l'AIG, la dimension touristique de cet embellissement est mise en avant. En effet, ces travaux ont pour but

²⁷⁷ Guide AIG, *Genève siège de la société des nations* (s.d.)

²⁷⁸ L. El Wakil 2006, *la construction d'un site : La rade de Genève comme paysage*, dans B. Sigel (et al.) (eds.) *Utilité et plaisir : parcs et jardins historiques de Suisse*, Gollion : Infolio p.275

²⁷⁹ L. El Wakil 1991 dans Roger Durand (et al.) *Guillaume-Henry Dufour dans son temps (1787-1875)* actes du colloque Dufour, société d'histoire et d'archéologie Genève pp.202-203

²⁸⁰ B.Lévy, R. Matos, S.Raffestin 2002, *Le tourisme à Genève : Une géographie humaine*. Éditions Métropolis, Genève pp.7-12, p.103, L.Wakil 2006 op. cit. pp.275-285

notamment «de modeler un visage plus présentable aux touristes arrivant par le lac »²⁸¹. Concernant la construction de trottoirs plus larges : « L'espace ainsi gagné est reconverti à la villégiature des touristes en nombre croissant et au délassement des citoyens genevois »²⁸². Cependant, ces initiatives d'embellissement ne sont pas uniquement dues au développement touristique. En effet, le manque d'hygiène, les fréquentes inondations des quartiers bordant le lac, le désir de modernité et la place que la construction des quais fait gagner à la ville sont également des raisons expliquant ce phénomène d'embellissement²⁸³. Parallèlement, la notion de préservation du paysage commence à se développer à partir du milieu du 19^{ème} siècle en Europe²⁸⁴. A partir de ce moment, une réelle prise de conscience s'effectue (surtout dans les milieux artistiques) quant au danger que représente l'industrialisation pour l'authenticité des paysages. Ainsi, la première réserve naturelle est créée en France en 1861²⁸⁵. Cette préservation du paysage s'inscrit également dans le contexte d'exaltation de la nature due au mouvement du romantisme²⁸⁶.

La politique d'embellissement à Genève connaîtra un nouveau souffle avec la création de l'AIG. En effet, l'une des premières initiatives entreprise par l'AIG dans sa stratégie d'embellissement est une demande faite à la ville de Genève pour élargir le trottoir et planter des arbustes le long du quai du Mont-Blanc. Nous pouvons observer que cette action est liée au tourisme : « Il a même été proposé dans le sein du comité d'examiner la possibilité de transformer cette partie du quai d'où la vue est remarquablement belle et qui offre aux étrangers l'emplacement le plus favorable pour jouir d'un coucher de soleil sur le Mont-Blanc »²⁸⁷. L'AIG va agir dans la sphère politique afin de faire valoir ses propositions en terme d'embellissement. En 1893, l'association invite plusieurs députés pour une entrevue. Dans cette réunion, l'association transmet aux politiciens diverses propositions en terme d'embellissement des quais²⁸⁸. Cette réunion a un intérêt hautement touristique puisque le but de l'AIG est que ces travaux soient achevés pour l'exposition nationale de 1896 ayant lieu dans la cité de Calvin²⁸⁹. Ces propositions trouvent un écho favorable auprès des politiques. En effet, celles-ci sont réalisées l'année suivante par le département des travaux publics²⁹⁰. L'exposition nationale a une dimension hautement stratégique pour le développement touristique du canton. En effet, la première exposition nationale suisse, s'étant déroulée à Zurich, a accueilli plus de deux millions de visiteurs²⁹¹. C'est pour cette raison que l'AIG a également agit auparavant afin que l'exposition nationale de 1896 ait lieu à Genève en transmettant au conseil d'état un mémoire réalisé par ses soins sur les avantages pour Genève d'accueillir une telle manifestation²⁹². D'un point de vue des intérêts du commerce, l'exposition nationale est également très intéressante puisqu'elle permet de mettre en avant auprès

²⁸¹ B.Lévy, R.Matos, S.Raffestin 2002 p.14 op. cit.

²⁸² L. El Wakil 2006 op. cit. pp. 275-285

²⁸³ L. El Wakil 1991 op. cit. Idem

²⁸⁴ B.Lévy, R.Matos, S.Raffestin 2002 op. cit. p.7-10

²⁸⁵ Idem

²⁸⁶ Idem

²⁸⁷ AIG rapport annuel 1889 p.16

²⁸⁸ AIG rapport annuel 1894 pp.8-9

²⁸⁹ IBID p.9

²⁹⁰ AIG rapport annuel 1895 p.8

²⁹¹ Archives fédérales suisses, *Rapport à l'intention de la commission de gestion du conseil des états sur les expositions nationales de 1883, 1896, 1914, 1939 et 1964* (s.d.)

²⁹² Association des intérêts de Genève, *mémoire présenté au conseil d'état sur l'exposition nationale de 1896* (s.d.)

du public les industries et l'artisanat du pays²⁹³. Par la suite, l'AIG va agir avec la même stratégie politique. C'est-à-dire en soumettant directement aux autorités diverses revendications et projets d'embellissement (soit au travers de lettres, soit au travers de réunions) qui seront accueillis avec plus ou moins de succès. Nous pouvons retenir notamment :

- La demande de mise en place de plus de bancs autour des quais et le rehaussement des bancs déjà présents, afin que les promeneurs puissent jouir d'une vue du lac mieux dégagée une fois assis. Toutefois, ces revendications ne seront pas réalisées par les autorités de la ville de Genève et l'AIG devra construire de nouveaux bancs et les rehausser à ses frais²⁹⁴. La construction de bancs dans l'espace public par une société privée n'a cependant rien d'étonnant à cette époque. En effet, dans un contexte d'état encore relativement faible, le rôle de celui-ci est souvent délégué, substitué à des groupes d'intérêts²⁹⁵.

- La demande d'aménagement de diverses promenades à travers le canton. L'AIG demande l'affectation d'un budget à l'aménagement d'un sentier près de l'Arve et la création d'une fontaine à disposition des promeneurs entre le quartier de la Terrassière et Malagnou²⁹⁶. La création d'une fontaine sera acceptée contrairement à la demande de budget pour le sentier qui subira un refus²⁹⁷.

- La demande de mise en place de décorations florales devant les monuments célèbres de la ville. L'association obtient un premier succès allant dans le sens de sa proposition avec la création d'une décoration florale autour du temple de la Fusterie financée par l'association, la ville et le conseil de paroisse de la Fusterie à un tiers par parti²⁹⁸. Par la suite cette démarche va s'élargir avec notamment la réalisation d'une décoration florale réalisée devant la statue du général Dufour²⁹⁹.

Nous voyons ici des incursions de l'AIG dans l'arène administrative pour faire valoir ses revendications en les transmettant directement à des politiciens. Nous voyons également que malgré la jeunesse de l'association, celle-ci est déjà écoutée et possède un certain pouvoir politique.

L'AIG militait également de longue date pour l'installation de cordons lumineux le long de la rade genevoise³⁰⁰. Pour faire valoir cette réalisation, les membres de l'AIG vont être très actifs au sein du conseil municipal de la ville de Genève. En effet, en 1908, le conseiller administratif Oltramare (également membre de l'AIG³⁰¹) présente une proposition d'illumination de la rade aux conseillers municipaux. Cette proposition est directement liée aux intérêts du tourisme puisqu'il la présente en ces mots : « Le crédit que je demande serait destiné à un éclairage spécial de la rade qui pourrait montrer ses belles lignes et qui serait un élément d'intérêt pour retenir les étrangers »³⁰². Nous pouvons voir ici la double casquette de ce conseiller administratif également membre de l'AIG et donc

²⁹³ Dominique Quadroni (et al.) 2002, *Quand la Suisse s'expose : Les expositions nationales 19^{ème}-20^{ème} siècles*, revue historique neuchâteloise, N.1-2 pp.8-9

²⁹⁴ AIG rapports annuels 1898-1901

²⁹⁵ A.Mach 2015 op. cit p.18, C.Trampusch (et al.) 2011, *Switzerland in Europe: continuity and change in the swiss political economy*, Routledge, Londres p.65

²⁹⁶ AIG rapports annuels 1902 pp. 18-22/1904 pp. 13-17

²⁹⁷ AIG rapport annuel 1904 p.15

²⁹⁸ AIG rapport annuel 1908 p.19

²⁹⁹ AIG rapport annuel 1910 p.17

³⁰⁰ AIG rapports annuels 1900-1908

³⁰¹ AIG liste des membres 1909

³⁰² Mémorial conseil municipal 2.6.1908

intéressé par le développement du tourisme que permettrait ce projet. Par la suite, une commission de 5 membres est chargée d'étudier le projet. Là encore, nous pouvons observer l'infiltration des milieux touristiques dans cette commission puisque sur les 5 membres de celle-ci, 4 font partie de l'AIG³⁰³. La commission va finalement donner son aval à ce projet d'illumination et celui-ci est accepté par le conseil municipal³⁰⁴. Nous voyons le contentement de l'AIG après cette acceptation : « Nous avons en tout cas la ferme assurance que le cordon lumineux autour de la rade sera prêt à fonctionner dès la saison prochaine et ce ne sera pas une des moindres attractions de notre ville que d'offrir à nos hôtes cette féerique illumination »³⁰⁵. Dans ce cas, l'AIG est active au niveau de la sphère parlementaire pour faire valoir ses revendications. En effet, des membres de l'AIG sont infiltrés au sein des autorités et utilisent leur influence de députés pour faire valoir les revendications de l'association. Par la suite, l'AIG participera à une commission extra-parlementaire organisée par la ville afin d'étudier plus précisément la mise en place de cette illumination³⁰⁶. Sur ce projet d'illumination, l'AIG est donc active à la fois dans la sphère parlementaire (au travers de ses membres portant une double casquette), et à la fois dans la sphère administrative (en participant cette fois directement au processus de mise en place de cet éclairage).

Pour mesurer plus précisément l'infiltration des membres de l'AIG au sein des autorités de la ville à cette époque, nous pouvons observer que parmi les 41 conseillers municipaux élus de la ville en 1910, 17 sont également membres de l'AIG soit environ 41% du conseil municipal. Parmi ces 17 individus, un fait partie du comité central de l'AIG. A titre de comparaison, comme nous l'avons vu au niveau cantonal, environ 25% des députés au grand conseil (24 membres) sont également membres de l'AIG. Quant à l'exécutif de la ville (conseil administratif), parmi les 5 membres qui le composent, 4 font partie de l'AIG (soit 80%) en 1910³⁰⁷. Cependant, parmi ceux-ci aucun ne fait partie du comité central de l'AIG. Au niveau cantonal, environ 60% des conseillers d'état (4 membres sur sept) font partie de l'AIG. A titre de comparaison, les membres de la société de développement de Lausanne (SDL) occupent 31 des 100 sièges du conseil municipal lausannois en 1888 pour atteindre même 60 sièges en 1897³⁰⁸. Nous pouvons donc observer une véritable osmose entre sphère politique et sociétés de développement à cette époque.

En 1901, l'AIG crée une commission d'art public. Le but de cette commission vise à l'embellissement de la ville et à la protection de certains sites³⁰⁹. De manière plus précise, le programme politique de cette commission est défini en 4 points :

1. La conservation des rues, places pittoresques, monuments historiques.
2. La protection des arbres séculaires et des paysages pittoresques.
3. L'embellissement de la ville et de ses environs.
4. Le développement du sentiment esthétique au sein de la population genevoise³¹⁰.

³⁰³ Mémorial conseil municipal 2.6.1908, AIG liste des membres 1909

³⁰⁴ Mémorial grand conseil 15.10.1908

³⁰⁵ AIG rapport annuel 1909 p.18

³⁰⁶ AIG rapport annuel 1909 pp.17-18, compte-rendu de l'administration municipale de la ville de Genève 1908

³⁰⁷ Compte rendu de l'administration municipale de la ville de Genève 1910, AIG liste des membres 1910

³⁰⁸ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. p.81

³⁰⁹ AIG rapport annuel 1902 pp.15-18

³¹⁰ T.Benziger 1993, *Naissance du concept d'art public à Genève : La société d'art public de 1901 à 1914*, mémoire de master UNIGE, Genève

Les buts de cette commission restent proches de la mission d'embellissement de l'AIG. En effet : « La commission d'art public peut être considérée comme un produit de l'association des intérêts de Genève, société à vocation touristique très intéressée par ce qui a trait aux changements à apporter à l'aspect de la ville »³¹¹. La création de cette commission d'art public se produit dans un contexte de volonté de préservation de la nature de plus en plus exacerbé en Suisse face à la prolifération d'infrastructures industrielles, d'affiches publicitaires (notamment de la part de l'industrie du chocolat) et la construction de funiculaires en zone de montagne qui « défigurent » le paysage selon leurs opposants³¹². Ainsi, nous voyons la naissance de plusieurs associations d'art public et de protection de la nature en Suisse au début du 20^{ème} siècle. Celles-ci vont avoir pour but de préserver les paysages de ces « fléaux humains ». Nous voyons la création de l'Heimatschutz en 1905, de la ligue suisse pour la protection de la nature en 1906, ou encore des associations à caractère plus régional, comme l'association pour la protection des sites de Montreux ou encore la commission d'art public de la ville de Lausanne³¹³. A Genève, une autre société d'art public (la fédération des sociétés artistiques) voit le jour en 1904³¹⁴. Nous pouvons observer, comme c'est le cas à Genève, une implication touristique dans ces sociétés de protection de la nature. Ainsi plusieurs acteurs des milieux touristiques font partie de l'association pour la protection des sites de Montreux et la commission d'art public de la ville de Lausanne est fondée par la SDL³¹⁵. L'implication de milieux touristiques dans ces sociétés s'explique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, l'embellissement a des implications touristiques. De plus, certains milieux touristiques craignent que la prolifération d'infrastructures dans le paysage helvétique puisse tuer son attractivité (comme dit plus haut le paysage reste l'un des principaux atouts touristiques du pays). A ce propos, plusieurs étrangers se plaignent de la multiplication des infrastructures en Suisse et des sections du Heimatschutz sont même créées en Angleterre³¹⁶. En outre, le discours de protection du paysage est utilisé à l'époque par plusieurs hôteliers pour éviter la construction de nouveaux hôtels et donc la venue de nouveaux concurrents³¹⁷. Ainsi, : « En règle générale, les acteurs du tourisme ne sont pas prioritairement mus par des motifs idéologiques semblables à ceux des membres du Heimatschutz mais cherchent à faire face aux nouvelles attentes de la clientèle et à moduler la concurrence. »³¹⁸. Nous pouvons donc observer deux attitudes de la part des milieux touristiques face aux mouvements de protection de la nature :

Certains acteurs du tourisme sont proches des mouvements de protection de la nature bien que ce positionnement soit souvent plus économique (préserver une Suisse authentique pour satisfaire les touristes et mettre des barrières à de futurs concurrents) qu'idéologique.

D'autres acteurs vont être en opposition aux mouvements de défense de la nature. Comme dit plus haut, ces mouvements vont protester contre plusieurs constructions d'hôtels, de chemins de fer et de funiculaires à vocation touristique en montagne. Ainsi nous pouvons citer en exemple, la construction d'un funiculaire au Cervin, le funiculaire de Territet, le funiculaire reliant Montreux au mont Sonchaux³¹⁹. Cette opposition entre environnement et tourisme concerne surtout les zones de montagnes. En ville, les infrastructures touristiques dérangent moins les milieux de protection de la

³¹¹ IBID p.43

³¹² C.Humair (et al.) 2014 op. cit pp.264-281., C.Humair/ M.Narindal 2018 op. cit pp.91-109 . D.LeDinh 1992, *Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté : Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse*, histoire et sociétés contemporaines tome 12, section d'histoire UNIL, Lausanne p.33

³¹³ IBID.

³¹⁴ T.Benziger 1993 op. cit.

³¹⁵ IBID

³¹⁶ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. p.269

³¹⁷ C.Humair/M.Narindal 2018 op. cit.

³¹⁸ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. p.271

³¹⁹ C.Humair (et al.) 2014 op. cit., C.Humair/M.Narindal 2018 op. cit. D.LeDinh 1992, op. cit.

nature qui font face à d'autres problèmes (omniprésence de publicités, usines, immeubles à l'aspect disgracieux)³²⁰. Ce conflit entre milieux touristiques des zones de montagne et protecteurs de l'environnement est toujours d'actualité. En effet, l'initiative dite «Franz Weber » pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires de 2012 (visant à limiter à 20 % la construction du parc de logement et de la surface brut au sol habitable le nombre accepté de résidences secondaires pour chaque communes)³²¹ a été défendue par le Heimatschutz³²² alors que les offices du tourisme des cantons de montagne se sont opposés à l'initiative³²³.

La commission d'art public de Genève (rattachée à l'AIG) va mener plusieurs combats politiques. Contrairement aux combats politiques menés par l'association mère, ceux de la commission ont déjà été bien étudiés dans la littérature. Ainsi nous pouvons relever les principales actions de l'association :

-La lutte contre l'installation de fils électriques permettant la traction des tramways. Ceux-ci sont vus comme inesthétiques et participant à l'enlaidissement de la ville. La commission va mener une lutte contre la pose d'un tel dispositif de la part de la compagnie genevoise de tramways électrique (CGTE). Mais les difficultés techniques d'alimenter autrement les transports publics mettent ces revendications en échec³²⁴.

-La lutte contre «l'enlaidissement» des cimetières. Dans ce combat, la cible de la commission sont surtout les ornements funéraires métalliques bon marché qu'elle aimerait voir disparaître. La commission aura plus de succès dans ce domaine puisque 13 communes adoptent les prescriptions de la commission en termes de choix de porte-couronnes non-métalliques en 1907³²⁵. Là encore, ce combat politique a une dimension touristique. En effet : « En faisant d'un lieu de repos, un but de promenade, on l'élève au rang de curiosité touristique exemplaire »³²⁶.

-La commission préconise, tout comme sa société mère l'utilisation de décorations florales autour des places, édifices et monuments³²⁷.

-La lutte contre l'affichage de réclames est, enfin, une des revendications les plus importantes de la commission. Celle-ci va s'allier à la fédération des sociétés artistiques pour qu'une loi soit mise en place afin de réguler la pose d'affiches publicitaires. Une telle loi est mise d'ailleurs en place à Lausanne en 1904 et soutenue par la commission d'art public de la SDL³²⁸. Mais la commission obtiendra un succès beaucoup plus timoré à Genève où l'affichage sera seulement interdit sur la tour du Molard³²⁹.

-La commission mènera également d'autres combats politiques comme la rénovation de cette même tour du Molard, la mise en place d'une initiative d'urbanisme visant un plan d'extension de la ville en direction de la commune de Lancy ou encore l'adoption de nouvelles normes concernant la

³²⁰ C.Humair/M.Narindal 2018 op. cit.

³²¹ Fondationfranzweber/projets/initiative sur les résidences secondaires consulté le 5.1.2021

³²² Le nouvelliste 1/2/2012

³²³ Le temps 1/3/2012

³²⁴ T.benziger 1993 op. cit., C.Humair (et al.) 2014 op. cit pp.277-278.

³²⁵ T.Benziger 1993 op. cit.

³²⁶ IBID

³²⁷ IBID

³²⁸ C.Humair/M.Narindal 2018 op. cit.

³²⁹ T.Benziger 1993 op. cit.

construction d'immeubles en banlieue. Mais la commission n'obtient que peu de succès dans ces revendications³³⁰.

Pourtant, en 1907, la commission d'art public décide de se séparer de l'AIG et se rebaptise société d'art public. Celle-ci fait partie du Heimatschutz en 1908³³¹. Cette séparation n'est pas seulement visible à Genève. En effet, à Lausanne la commission d'art public se sépare également de la SDL en 1908³³². Selon la littérature, cette séparation est due à une réorientation du combat politique de ces commissions qui délaissent l'embellissement (ayant des implications touristiques) pour se concentrer de plus en plus vers la valorisation de l'histoire et la protection du patrimoine et de la nature avec un discours de plus en plus nationaliste aux accents xénophobes³³³. L'industrie des étrangers devient même une menace pour l'authenticité helvétique. En effet, l'étalage de luxe déployé par les touristes risque de corrompre la sobriété et la simplicité des mœurs suisses³³⁴. Les revendications et l'idéologie de l'art public ne seraient, dès lors, plus vraiment compatibles avec les intérêts touristiques³³⁵.

Pourtant, à la lecture d'autres archives, nous voyons que cette séparation entre l'AIG et la commission d'art public ne provient pas vraiment d'un conflit entre les deux entités. En effet, trois raisons peuvent expliquer cette séparation. Tout d'abord, la commission d'art public s'est attirée plusieurs ennemis à la suite de combats politiques particulièrement impopulaires comme la campagne des portes-couronnes dans les cimetières. L'AIG, en tant que société mère en subit le « contre coup fâcheux »³³⁶. C'est donc une question d'image qui peut expliquer en premier lieu cette séparation. Nous pouvons toutefois observer un double discours étant donné que c'est le président de l'AIG lui-même qui est à l'origine de cette action contre les portes-couronnes au sein de la commission³³⁷. La commission d'art public est également très critique vis-à-vis de certaines actions menées par l'état. Cela met l'AIG, en tant que société mère, dans une position délicate étant donné que l'état est son principal donateur³³⁸. Nous pouvons également penser que l'action menée par la commission par rapport à la CGTE (contre les fils électriques) met aussi l'AIG dans l'embarras. En effet, l'AIG doit garder de bonnes relations avec la CGTE si elle veut que les demandes faites à cette dernière soient réalisées (voir chapitre transport).

Certains désaccords existent entre les deux entités notamment par rapport à la création d'un pavillon musical au jardin anglais³³⁹. Il faut pourtant relativiser cette information car nous pouvons également voir qu'il existe des avis opposés par rapport à cette question au sein même du comité de l'AIG (voir chapitre divertissement).

Selon nous, la raison la plus importante menant à cette séparation est la volonté de donner son indépendance à la commission. Comme nous pouvons le voir dans une des séances du comité de l'AIG : « M. Patru est très heureux de la proposition du président et l'appuie fortement parce-que la commission d'art public traitant de grandes questions ne doit pas être mise sous tutelle »³⁴⁰. Nous pouvons retrouver le même son de cloche dans le rapport annuel de l'AIG : « Pour ses débuts, il était nécessaire qu'elle eût un bureau constitué qui pût suivre chaque affaire, et nous pensons que le nôtre

³³⁰ D. Blondel 2007 *Une société plus que centenaire*, alerte art public patrimoine, N.101, juillet 2007, patrimoine suisse Genève p.4

³³¹ C.Humair/M.Narindal 2018 op. cit. D.Blondel op. cit. Idem

³³² IBID

³³³ C.Humair/M.Narindal 2018 op. cit. p.104

³³⁴ D.LeDinh 1992 op. cit. p.33

³³⁵ C.Humair 2014 op. cit., D.LeDinh 1992 op. cit., T.Benziger 1993 op. cit.

³³⁶ Procès-verbal AIG 3.10.1906

³³⁷ Procès-verbal commission d'art public 26.2.1906

³³⁸ Procès verbal AIG 3.10.1906

³³⁹ IBID

³⁴⁰ IBID

a facilité sa tâche dans bien des cas (...) Les deux organes n'en continueront pas moins de marcher main dans la main (...) Nous souhaitons bonne et longue vie à notre enfant émancipé »³⁴¹

Cette séparation est de ce fait surtout due à une volonté d'autonomisation et à des questions d'images plus qu'à un réel conflit entre les deux entités. En effet, après la séparation, la société d'art public continue de collaborer avec l'AIG et également sa mission d'embellissement³⁴². Dans les rapports annuels de la société fraîchement indépendante, un ton amical est employé vis-à-vis de l'AIG :

« A partir de 1907 la commission d'art créée en 1901 par l'association des intérêts de Genève et dont elle était un rouage se séparera de cette dernière pour prendre une vie propre sous le nom de société d'art public. Elle tient à reconnaître ici combien ses débuts ont été facilités par l'appui de l'association des intérêts de Genève et de son personnel mais elle estime qu'elle peut maintenant avoir son existence propre et poursuivre l'étude de toutes les questions d'art public pour lesquelles elle a été spécialement créée (...) les deux sociétés poursuivront comme par le passé la tâche de l'embellissement de notre ville et de ses environs. Elles se retrouveront chaque année dans cette salle pour organiser une séance publique »³⁴³.

De plus, après 1907, plusieurs membres de l'AIG continuent de faire partie de la société d'art public. Ainsi Louis Roux en reste le vice-président. En 1913, nous retrouvons 11 membres de l'AIG (parmi lesquels 3 membres du comité central de l'AIG) dans le comité central de la société d'art public composé de 24 membres³⁴⁴. De plus, après la séparation, l'AIG figure parmi les donateurs de la société d'art public³⁴⁵. Sur le plan politique, les deux sociétés vont s'allier dans plusieurs revendications. Par exemple, pour arrêter l'extension de la carrière du Salève, pour le déménagement de la gare à Beaulieu (dont nous allons parler plus précisément plus tard dans le chapitre)³⁴⁶ ou encore pour que la Pointe de la Bise reste un lieu à disposition du public³⁴⁷. En outre, parallèlement au développement du tourisme, le président de l'AIG Louis Roux se bat pour la rénovation de la fête de l'escalade afin de lui redonner un caractère patriotique (cette célébration serait tombée en désuétude selon l'association). Louis Roux organise de son vivant plusieurs conférences sur l'escalade et l'AIG est impliquée dans son cortège. Louis Roux légua, dans son testament, près de 20'000 francs pour l'organisation du cortège de l'escalade³⁴⁸. Cette lutte politique est intéressante dans la mesure où elle s'installe dans la recherche et la valorisation du patrimoine, de l'histoire et des traditions qui sont un des points centraux de l'idéologie du Heimatschutz³⁴⁹. Le positionnement de l'AIG est par conséquent clairement en faveur de l'art public et du Heimatschutz malgré la séparation, comme nous pouvons le voir dans son rapport annuel :

« Nous sommes de fervents partisans du Heimatschutz et du Naturschutz (...) Nous avons joint notre protestation à toutes celles des autres parties de la Suisse lorsqu'il a été question de profaner le Cervin par un ascenseur ou lorsqu'il s'est agi de lutter contre l'affichage outré des chocolatiers dans nos vallées au bord de nos lacs ou sur le flanc de nos montagnes. Nous sommes de ceux qui pensent que toute nouvelle menace d'industrialiser nos beautés naturelles serait le plus sûr moyen de tuer la poule aux œufs d'or et de perdre la clientèle qui vient voir notre pays pour en apprécier le charme et la poésie. (...) tout ce qui tendra à conserver à notre Suisse son caractère naturel et agreste aura notre approbation, et nous croirons en cela agir aussi bien dans l'intérêt du touriste que dans celui de l'habitant du pays. (...) En agissant ainsi, nous tenons mieux les intérêts de notre pays même au point de vue de ceux du tourisme, que ceux qui ne visent qu'à faire de notre

³⁴¹ AIG rapport annuel 1907 p.33

³⁴² T.Benziger 1993 op. cit.

³⁴³ Commission d'art public rapport annuel 1906

³⁴⁴ AIG liste des membres 1913, société d'art public rapport annuel 1913

³⁴⁵ AIG rapport annuel 1913

³⁴⁶ Société d'art public rapports annuels 1913, 1914

³⁴⁷ Procès-verbal de la société d'art public 23.12.1911

³⁴⁸ AIG rapport annuel 1931 p.20

³⁴⁹ D.LeDinh 1992 op. cit.pp.70-78

Suisse une gigantesque hôtellerie banale et sans caractère. Nous avons tenu à exposer nos idées qui ne cadrent peut-être pas avec celles d'autres associations similaires en Suisse, mais qui sont celles que notre association a toujours soutenues et soutiendra encore, sans dévier de la ligne de conduite qu'elle s'est tracée »³⁵⁰.

En résumé, les liens entre sociétés du type Heimatschutz et les milieux touristiques sont ambigus. Alors que ces sociétés sont clairement en conflit avec certains acteurs touristiques, d'autres adhèrent au mouvement de protection de la nature et créent même leurs propres sociétés d'art publics. Cela cependant dans un but plus économique et stratégique (purger la concurrence et protéger la poule aux œufs d'or) qu'idéologique. Par la suite, cette alliance de circonstance se fissure. A Genève, au contraire, la société d'art publique continue de collaborer avec l'AIG et cette dernière continue à afficher son soutien au Heimatschutz. Selon nous, ce soutien est dû au fait que l'AIG mène un combat politique en faveur de la protection de la nature qui va au-delà des intérêts privés du tourisme (même si ceux-ci ne sont pas à négliger).

En effet, la protection des paysages, des sites et de la nature est un enjeu important dans la politique d'embellissement de l'AIG. En 1899, la presque-île de la jonction (endroit de la jonction où se croisent l'Arve et le Rhône) est menacée par la construction d'une usine. L'AIG va faire un appel afin de sauver une partie de ce lieu (le chemin des Saules et le lieu-dit de la pointe de la jonction où se retrouvent précisément les deux fleuves)³⁵¹. Avec cet appel, le but de l'association est de récolter, par la souscription de citoyens, la somme de 40'000 francs afin de racheter une partie de la pointe de la jonction aux nouveaux acquéreurs et de la conserver en propriété publique pour les promeneurs³⁵².

Cet appel est largement relayé par l'opinion publique genevoise qui verrait perdre avec la privatisation de la pointe de la jonction une promenade fort appréciée et un très beau point de vue³⁵³. Plusieurs personnalités politiques soutiennent l'initiative de l'AIG dont Paul Seippel³⁵⁴, une figure de la protection de la nature à Genève³⁵⁵.

« Quarante mille francs pour permettre à ceux qui viendront après nous admirer encore comme nous l'avons admiré dès l'enfance, l'un des plus nobles paysages qui soient dans notre pays.(...).La jonction a été mutilée et le mal est irréparable mais ce qui peut être préservé a encore son prix : Le chemin des Saules et la pointe de la presque-île jusqu'à la passerelle du bois de la Bâtie. C'est précisément là ce qui constitue la promenade de la jonction. Notez bien que la presque-île en elle-même n'est pas essentielle à la beauté du paysage. Le spectacle est ailleurs : Vers les eaux bleues du Rhône, limpides comme une source et vers les eaux grises de l'Arve, vers les falaises bossuées que couronne une chevelure de broussailles, vers le fond surtout où les fleuves accouplés tournent et vont se cacher derrière un écran d'arbres (...) La société des intérêts de Genève a droit à toute notre reconnaissance pour son intelligente initiative. »³⁵⁶.

D'autres associations relaient également l'appel de l'AIG par le média journalistique comme le cercle des arts et des lettres³⁵⁷ ou la société genevoise d'utilité publique³⁵⁸. Par la suite, l'AIG fait également face à un autre problème. En effet, la commune de Plainpalais désire également acheter la pointe de

³⁵⁰ AIG rapport annuel 1914 pp.6/7

³⁵¹ Lettre d'appel écrite par l'AIG 1899

³⁵² IBID

³⁵³ AIG rapport annuel 1900 p.13

³⁵⁴ JDG 29.5.1899

³⁵⁵ D.LeDinh 1992 op. cit. p.17

³⁵⁶ JDG 29.5.1899

³⁵⁷ JDG 26.6.1899

³⁵⁸ JDG 16.1.1900

la jonction pour construire des quais. L'AIG réitère dans les journaux son appel de souscription : « Nous faisons donc des vœux pour que le conseil municipal de Plainpalais revienne sur son vote du 30 juin et nous disons à tous ceux qui n'ont pas encore leur opinion faite à ce sujet : Allez à la jonction au coucher du soleil, restez -y dix minutes et dites-nous si ce ne serait pas un crime que de sacrifier ce ravissant chemin des Saules ? Sommes-nous donc tellement riches en sites pittoresques que nous détruisions de gaité de cœur ceux que nous avons le bonheur de posséder »³⁵⁹. L'AIG crée également une pétition afin de sauver ce site de la jonction. Par ces deux leviers de pressions, l'association obtient près de 1500 signatures et plus de 10'000 francs de souscriptions quelques mois après son appel³⁶⁰. Finalement, l'action politique de l'AIG est couronnée de succès puisque l'association arrive à racheter le chemin des Saules et l'aménage en promenade avec des bancs et clôtures de sécurité³⁶¹. L'AIG sauve ainsi, par son action politique, le chemin des Saules d'une privatisation ou d'une éventuelle construction de quais émise par la commune de Plainpalais : « Nous avons le sentiment d'avoir agi pour le mieux des intérêts du public en sauvant le chemin des Saules de la disparition certaine dont il était menacé »³⁶².

Nous pouvons voir ici une action politique menée par l'AIG en faveur de la préservation de la nature et des paysages qui va dans l'intérêt public. Pourtant, si nous regardons plus loin, cette action sert également les intérêts du tourisme puisque la pointe de la jonction fait partie des sites mis en avant dans la promotion touristique de l'AIG, notamment au travers de ses guides : « To a considerable distance the blue water flows side by side with the grey without blending. Little by little however the two unite and form one stream. Emblem of the city for long closed and on its guard but now open to neighbours and foreign friends »³⁶³. Nous voyons également une action de l'AIG dans l'arène référendaire afin de faire valoir ses revendications. En effet, l'association crée une pétition afin de garder la presque-île comme propriété publique.

En 1904, l'AIG va mener un autre combat politique dans ce domaine. En effet, cette année-là, le conseil administratif de la ville de Genève soumet au conseil municipal le projet dit de la Console. Ce projet vise à installer un pavillon de rafraîchissement et des bancs au lieu-dit de la Console mais aurait pour conséquence la destruction d'un restaurant installé au bord de la rade près de l'endroit en question³⁶⁴. Le restaurant dont il est parlé est critiqué par plusieurs députés pour l'enlaidissement du paysage qu'il provoque. « Une promenade a été aménagée au bord de la rive mais elle ne jouit point encore de la vue qui se trouve marquée par le voisinage inesthétique du restaurant flottant »³⁶⁵. Une commission est chargée d'étudier le projet de la console et l'AIG va rapidement agir en faveur du projet en écrivant directement une lettre aux membres de la commission :

« Il serait en effet infiniment regrettable de voir se perpétuer un état des choses qui nuit à l'esthétique de cette partie du domaine de l'Ariana dont les abords près du lac constitueront un de nos plus beaux sites, lorsque l'œil ne sera plus désagréablement impressionné par la vue de l'assemblage grotesque du restaurant actuel. Au point de vue de l'industrie des étrangers à laquelle nous nous intéressons tout spécialement, nous ne pouvons donc qu'approuver pleinement le projet de construction qui est soumis aux décisions du conseil municipal et souhaitons vivement que la commission municipale nommée pour l'étudier donne un préavis favorable »³⁶⁶.

³⁵⁹ JDG 18.7.1899

³⁶⁰ JDG 26.9.1899

³⁶¹ AIG rapport annuel 1901 p.13

³⁶² Idem

³⁶³ Guide AIG « beautiful Geneva » (s.d.)

³⁶⁴ Mémorial conseil municipal 9.12.1904

³⁶⁵ IBID

³⁶⁶ Mémorial conseil municipal 28.2.1905

Nous pouvons observer ici la mise en place d'un argumentaire similaire à celui de l'Heimatschutz par rapport à la mise en place de funiculaires en montagne ou d'affichage. Dans les deux cas, il s'agit de dénoncer l'installation d'éléments humains nuisant à la beauté du paysage. De plus, comme dit plus haut, le paysage est, pour l'AIG, un élément essentiel de sa propagande touristique et la beauté du domaine de l'Ariana est particulièrement mise en avant dans ses guides : « The Ariana museum: Marvellously situated, overlooking the lake, facing the whole Mont-Blanc range and surrounded by delightfully green lawns, this museum is an ornament to the landscape »³⁶⁷

Le projet est par la suite ajourné³⁶⁸ et il revient sur la table en 1911. Les députés n'approuvant pas le projet de la console évoquent, comme arguments, la protection qu'offre le restaurant flottant au jardin botanique contre les inondations ainsi que la popularité dont il jouit auprès de la population genevoise. De plus, la construction d'un pavillon de rafraîchissement à la console irait contre le testament de M. Revilliod (ancien propriétaire du terrain et l'ayant légué à la ville)³⁶⁹. Le projet passe après deux débats en votation. Celui-ci est accepté par 17 voix contre 14 contre et 3 abstentions. Parmi les députés qui ont voté pour le projet, 11 font partie de l'AIG. Parmi les députés qui ont voté contre le projet, 8 font partie de l'AIG et parmi les abstentionnistes, un député fait partie de l'AIG³⁷⁰. Il est intéressant de voir que pour un projet soutenu publiquement par l'AIG, il n'y a pas forcément un consensus parmi les membres de l'association. Ceux-ci ne vont pas forcément soutenir politiquement les idées de l'AIG.

Par la suite, le projet de la console est soumis au vote populaire. L'AIG va avoir comme stratégie d'engager son opinion dans le débat public quant à l'initiative. Elle décide, pour ce faire, d'utiliser le média journalistique. L'AIG écrit :

« En somme on offre au public genevois et étranger la jouissance d'un site admirable agrémenté d'un joli pavillon de rafraîchissement et la ville qui s'en charge le fait sans courir aucun risque financier puisque pendant dix ans le loyer lui en sera garanti par la compagnie des mouettes. Il semble inadmissible que le public ne sache pas gré d'un cadeau pareil (...) Tel est le point de vue du comité de l'association des intérêts de Genève qu'il a cru de son devoir d'exposer ici. Comme société d'embellissement et comme bureau de tourisme, il doit favoriser toute tentative destinée à augmenter les satisfactions que le public genevois et étranger peut trouver dans la visite du parc et du musée de l'Ariana »³⁷¹.

Finalement les votants genevois n'entendront pas les arguments de l'association et le projet de la console sera enterré par un vote populaire négatif³⁷². Nous pouvons voir ici la même stratégie déployée par l'AIG que son action politique pour le sauvetage de la presque-île de la jonction. En effet, l'association agit dans l'arène référendaire en soutenant une initiative afin de faire valoir ses revendications. Pour s'exprimer dans le débat populaire, l'association utilise dans les deux cas surtout le média journalistique comme support de campagne pour exprimer ses idées. Il est également intéressant de noter que, dans l'arène référendaire, ce sont surtout les syndicats et les groupes d'intérêt public qui soutiennent et font campagne pour des initiatives. A l'inverse, les groupes patronaux, sont surtout actifs dans les référendums et ne soutiennent que très rarement des initiatives³⁷³. L'étude de l'action de l'AIG dans l'arène référendaire nous montre donc que l'association se rapproche du mode d'opération des syndicats et groupes d'intérêt publics par l'usage de l'outil de l'initiative.

³⁶⁷ Guide AIG «beautiful Geneva » (s.d.)

³⁶⁸ Mémorial conseil municipal 28.2.1905

³⁶⁹ Mémorial conseil municipal 9.12.1904, 14.2.1911

³⁷⁰ Mémorial conseil municipal 14.2.1911

³⁷¹ Journal de Genève 22.06.1911

³⁷² AIG rapport annuel 1912 pp.24-25

³⁷³ A.Mach 2015 op. cit. p.62

L'AIG n'est pas la seule société de développement touristique à agir pour la préservation du paysage. En effet, à l'heure actuelle, en Gaspésie (Canada), la prolifération d'éoliennes dans le paysage, considéré comme le principal atout touristique de la région, a poussé les offices du tourisme locaux à demander une régulation et un meilleur encadrement dans la construction de nouvelles éoliennes. Cependant ces revendications n'auront que peu d'impact car celles-ci sont jugées trop contraignantes³⁷⁴. De plus nous pouvons observer qu'il n'y a pas de consensus quant à ces revendications au sein de ces offices du tourisme. Tout comme à l'AIG par rapport à la destruction du restaurant lacustre, des membres des offices du tourisme de Gaspésie trouvent que les éoliennes ne représentent pas un danger pour l'industrie des étrangers³⁷⁵.

En 1912, L'AIG continue sa lutte dans le domaine de la préservation des sites et des paysages. Cette année-là, la société pour la protection des sites pittoresques français écrit une lettre à l'AIG afin de l'encourager à se lever contre la carrière du Salève qui mutilerait la montagne. L'AIG décide de prendre le problème en main avec l'aide du touring club français³⁷⁶. Le fait que la société pour la protection des sites pittoresques français s'adresse à l'AIG pour défendre le Salève n'est pas anodin. En effet, cela signifie que l'AIG a acquis un certain renom et est reconnue comme une société s'occupant de la protection de la nature. L'année suivante, l'AIG écrit une lettre au consul de France à Genève afin qu'il appuie l'idée de classer le Salève comme site pittoresque français (ce qui le préserverait de l'activité de carrière). L'AIG n'obtient pas gain de cause dans cette revendication puisque la loi française de l'époque sur la conservation des sites et monuments artistiques fournit des moyens de protection à condition d'un accord avec les propriétaires du site³⁷⁷. L'accord n'ayant pas été trouvé avec les propriétaires de la carrière, la demande de protection reste caduque³⁷⁸.

En 1913, il est question de la construction d'une nouvelle gare. Plusieurs partis politiques et associations défendent l'installation de la nouvelle gare dans le quartier de Beaulieu parmi lesquelles l'AIG. Nous pouvons toutefois noter que ce soutien ne fait pas l'unanimité au sein du comité de l'association³⁷⁹. Une association défendant cette idée nommée « comité de la gare de Beaulieu » est créée la même année³⁸⁰. L'AIG souscrit un emprunt à cette nouvelle association et lui prête ses locaux pour ses assemblées³⁸¹. Au-delà de cette aide financière et matérielle, nous pouvons observer que plusieurs membres de l'AIG s'infiltrèrent dans cette nouvelle association. Dans son comité central, composé de 27 membres, 7 font partie de l'AIG, parmi lesquels son président Louis Roux³⁸². La gare à Beaulieu présenterait plusieurs avantages d'après le comité parmi lesquels l'amélioration des tracés, l'amélioration de la valeur foncière des terrains de la rive droite et les économies réalisées par rapport au projet de reconstruire la gare à Cornavin³⁸³. Selon nous, c'est surtout un point en particulier qui

³⁷⁴ M-J Fortin, A-S Devanne 2011, , *Construire l'image d'une destination touristique dans un paysage en changement : Défi d'articulation autour de l'éolien en Gaspésie (Canada)*, mondes du tourisme, 4

³⁷⁵ K. Rousseau 2014, *Le travail en réseaux des acteurs touristiques face aux changements sur la ressource paysage : Le cas des parcs éoliens en Haute-Gaspésie (Québec)*, mémoire présenté dans le cadre du programme de maîtrise en développement régional, Université du Québec, Rimouski

³⁷⁶ AIG rapport annuel 1913 p.23

³⁷⁷ AIG rapport annuel 1914 pp.26-27

³⁷⁸ IBID

³⁷⁹ AIG procès-verbal 3.12.1912

³⁸⁰ Comité d'initiative pour la gare à Beaulieu 1913, *rapport de l'association*

³⁸¹ AIG rapport annuel 1913 pp.25-26

³⁸² AIG liste des membres 1913, Comité d'initiative pour la gare à Beaulieu 1913, *rapport de l'association*

³⁸³ Comité d'initiative pour la gare à Beaulieu 1913, *rapport de l'association*

motive l'AIG à s'impliquer dans cette association. En effet, la reconstruction de la gare à Cornavin menacerait le parc de l'Ariana³⁸⁴ :

« Les terrains acquis dernièrement par les C.F.F., ceux au sujet desquels des tractations sont engagées, jouxtent l'Ariana sur une longueur d'environ 400 mètres et on constatera que, le jour où, devant les besoins grandissants, de nouveaux espaces seront nécessaires, les C.F.F. n'hésiteront pas à empiéter l'Ariana ! Mais comment feraient-ils autrement ? Ils vont sous peu posséder toutes les étendues disponibles aux environs de la gare actuelle et les utiliser. En conséquence, quel raisonnement, quelle considération esthétique, quelle puissance humaine pourra empêcher la gare, ses voies et ses quais de déferler sur le parc de l'Ariana, ce bijoux merveilleux (...) Le parc de l'Ariana est menacé ! »³⁸⁵.

L'AIG a mené déjà un combat politique lié au parc de l'Ariana avec l'initiative de la Console et celui-ci occupe une place importante dans sa promotion touristique. De ce fait, nous pensons que c'est surtout à cause de ce point que l'AIG lutte en faveur du transfert de la gare à Beaulieu. D'ailleurs, à la suite de l'acceptation par le grand conseil de ce projet la même année, l'AIG mettra en avant le sauvetage de l'Ariana dans son rapport annuel : « Grâce à eux (comité pour la gare à Beaulieu ndlr) la gare de Beaulieu n'est plus discutée par personne et les autorités fédérales sont nanties du vœu unanime de la population et des autorités cantonales et municipales de voir transférer la gare de Cornavin à Beaulieu (...) Cette décision sauve en même temps le domaine de l'Ariana d'une destruction partielle certaine »³⁸⁶. Cette question du sauvetage de l'Ariana n'est pas anodine. En effet, nous pouvons également apercevoir des figures de la société d'art public au sein du comité pour la gare à Beaulieu tel Guillaume Fatio³⁸⁷. Ce sont donc, selon nous, plus des questions liées à la préservation des sites et de la nature que des questions de transports qui motivent cette action politique menée par l'AIG. Toutefois, en 1923, les CFF décident de reconstruire la gare sur son emplacement de Cornavin et le projet de gare à Beaulieu est définitivement abandonné et ce malgré le positionnement en faveur de Beaulieu de la part des autorités genevoises³⁸⁸.

La même année, dans le contexte du déménagement de la gare à Beaulieu, plusieurs projets de raccordements de chemins de fer à la nouvelle gare sont discutés au sein du conseil d'état genevois. Deux principaux projets se font face :

- Le projet de raccordement du conseil d'état, qui passerait par l'ouest du cimetière saint-Georges.
- Le projet de raccordement du député Ody, qui passerait par la Jonction, via la construction d'un viaduc, d'un pont et d'un tunnel sous les falaises de Saint-Jean³⁸⁹.

L'AIG va mener un combat politique contre le projet du député Ody et de soutient à celui du conseil d'état. En effet, la construction d'un pont sur la Jonction dénaturerait la beauté du paysage du site selon l'association. Ainsi dans son rapport annuel l'AIG n'hésite pas à fustiger le projet Ody :

« Nous ne savons pas le sort réservé à ce tracé par les C.F.F. mais nous déplorons qu'il fut accepté. Nous possédons en effet deux beautés naturelles incomparables ! Notre merveilleuse rade et le site agreste et pittoresque de la Jonction. Couper par deux ponts de fer forcément inesthétiques cette vue dont pas un étranger

³⁸⁴ IBID

³⁸⁵ IBID

³⁸⁶ AIG rapport annuel 1914 p.29

³⁸⁷ Comité d'initiative pour la gare à Beaulieu 1913, *rapport de l'association*

³⁸⁸ G.Ploujoux (et al.) 2012 op. cit. vol. 2 p.351

³⁸⁹ Compte-rendu du conseil d'état du canton de Genève 1912

venu à Genève n'oublie la poésie, constituerait un véritable crime de lèse-nature et nous ne voulons pas croire que les acteurs de ce projet néfaste persistent à l'opposer à celui du conseil d'état infiniment plus rationnel »³⁹⁰.

Nous pouvons observer ici l'importance de ce site pour le tourisme genevois (comme dit précédemment) mis au même plan que la rade. L'AIG écrit également dans le journal de Genève un article défavorable à ce projet :

« Dans toute la Suisse et grâce aux efforts méritoires du Heimatschutz, on s'efforce de sauver les sites pittoresques des entreprises industrielles et ferroviaires. Ici à Genève, si le projet de raccordement de M.Ody devait être adopté, nous assisterions à la destruction complète et définitive du site incomparable de la Jonction.(...) Il faut espérer pour le bon renom de Genève et du goût genevois que nous n'assisterons pas à cet acte de vandalisme qui constituerait à abimer à tout jamais l'une des beautés naturelles que nous possédons ! Nous n'en avons point de trop »³⁹¹.

Nous pouvons observer un argumentaire déployé dans l'article un brin différent de celui du rapport annuel. En effet, le rapport souligne l'importance du site pour le tourisme genevois alors que dans l'article, c'est le sentiment patriotique qui est mis en avant. Le but ici étant de convaincre le public genevois et non les milieux du tourisme. Nous voyons donc que, dans sa politique d'embellissement, l'AIG oscille entre intérêt public et intérêts privés du tourisme.

L'AIG va lutter politiquement contre ce projet en tenant une séance avec différentes associations de quartiers également hostiles au projet du député Ody. Le groupement écrit une lettre au conseil d'état afin d'encourager celui-ci à refuser ce projet de raccordement³⁹². Par la suite, la question du raccordement est soumise au Grand Conseil genevois. Une commission étudie les différents projets et se prononce en faveur de celui du conseil d'état. Dans son rapport, la commission mentionne également l'avis positif de l'AIG en faveur du projet du conseil d'état³⁹³. Cela signifie que l'association possède une légitimité politique à donner son avis et a participé au processus de consultation. La consultation de groupes d'intérêt est très courante de la part des autorités. L'AIG est donc active à deux niveaux au sein de l'arène administrative dans sa politique d'embellissement. A la fois dans des commissions extra-parlementaires (éclairage de la rade) et dans les processus de consultation (projet de raccordements ferroviaires)³⁹⁴. Dans le débat du projet, le conseiller d'état Maunoir expose les avantages du raccordement du conseil d'état offrant une amorce éventuelle à la ligne de la Faucille par la ligne de Meyrin et que ce projet de raccordement, d'un point de vue urbanistique, n'enserme pas la ville et ne sera pas plus tard un frein au développement urbain³⁹⁵. Nous pouvons voir ici des arguments complètement différents de ceux fournis par l'AIG. Celle-ci se concentre, en effet, sur l'enjeu de la protection de la nature. Nous pouvons faire un parallèle avec l'action de l'AIG pour la gare à Beaulieu qui était surtout motivée par la question de la protection du parc de l'Ariana. L'AIG n'est cependant pas la seule association luttant contre le projet de raccordement du député Ody pour des questions liées à la protection de la nature et des paysages. En effet, la fédération des sociétés artistiques interpelle également le grand conseil dans ce sens³⁹⁶. Finalement les projets de raccordement sont soumis au vote et celui du conseil d'état obtient une majorité écrasante de 76 oui et de deux abstentions³⁹⁷. Dans la même logique, en 1915, l'AIG obtient du conseil d'état que les camions et les tombereaux ne puissent plus circuler sur le quai du Mont-Blanc. Cette demande est

³⁹⁰ AIG rapport annuel 1913 p.21

³⁹¹ JDG 23.5.1913

³⁹² JDG 21.5.1913

³⁹³ Mémorial grand conseil 8.11.1913

³⁹⁴ A.Mach 2015 op. cit. pp.53-56

³⁹⁵ Mémorial grand conseil 8.11.1913

³⁹⁶ IBID

³⁹⁷ IBID

également motivée par des questions liées à l'embellissement³⁹⁸ : « Nous devons conserver à notre belle promenade son caractère d'élégance qu'elle perdait sans cela »³⁹⁹.

En 1914, l'AIG se prononce en faveur d'un rachat par l'état du lieu-dit de la pointe de la Bise situé dans la commune de Collonge-Bellerive⁴⁰⁰. Le président de l'AIG et député au Grand conseil Louis Roux va proposer le rachat de cette plage au bord du lac au grand conseil :

« Si vous vouliez des preuves de la réussite de cet achat, il suffirait de faire le tour du petit lac. Vous verriez alors à quel point nous sommes pauvres en grèves dont le public genevois puisse profiter (...) Si nous laissons échapper cette occasion, nous risquons de n'avoir plus rien à offrir au public genevois au bord du lac (...) nous devons donc prévoir pour le public de la ville des réserves de verdure pour les familles laborieuses qui n'ont en général que le dimanche pour se faire du bien : Il faut qu'elles puissent venir pique-niquer, se baigner et se promener en toute liberté »⁴⁰¹.

Nous pouvons observer ici que ce ne sont pas des motifs d'intérêt de l'ordre du tourisme qui motivent le président de l'AIG à proposer cet achat. Dans son argumentaire, au contraire, Louis Roux met en avant l'aspect d'utilité publique de ce rachat qui pourrait profiter aux classes ouvrières. Nous pouvons également voir une insistance sur ce type d'arguments dans le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet écrit par Louis Roux : « N'y aurait-il pas quelque chose de profondément choquant de penser que l'usage des rives de notre beau lac est l'apanage de ceux qui sont arrivés à temps pour en acheter une parcelle et que les classes laborieuses, celles qui n'ont que le dimanche pour s'en aller promener doivent se contenter de l'usage des quais ou des quelques grèves qui nous restent »⁴⁰². La commission propose également le rachat d'un autre site au bord du lac à la commune (site dit de la Savonnière) et de réaliser une réserve d'oiseaux à la pointe de la bise⁴⁰³. La proposition entre en débat et est acceptée à la majorité⁴⁰⁴. Par la suite, l'AIG propose de fournir une partie du site de la pointe de la bise à la disposition de l'association «la vie au soleil» aidant les enfants pauvres du canton⁴⁰⁵. Ce projet est finalement aussi adopté par le conseil d'état l'année suivante⁴⁰⁶.

Comme pour le colportage, nous pouvons observer ici la puissance de l'AIG qui arrive à faire passer son projet concernant la pointe de la bise au travers de l'arène parlementaire. L'infiltration de membres de l'AIG au sein des parlements est donc un moyen efficace pour l'association de faire valoir ses revendications au niveau politique. Comme pour le colportage, c'est surtout grâce au travail individuel d'un des membres de l'AIG, en la personne de son président, que les revendications de l'association sont acceptées. Nous voyons que le profil sociologique de Louis Roux est très similaire au profil des membres de grands groupes d'intérêt patronaux. En effet Louis Roux a eu une carrière politique au sein des autorités cantonales tout comme chaque président de l'USP et de l'USAM qui ont eu une carrière politique sur le plan fédéral⁴⁰⁷. Par ailleurs Louis Roux fait partie du groupe démocrate-chrétien tout comme la grande majorité des membres de groupes d'intérêt faisant de la politique

³⁹⁸ AIG rapport annuel 1916 p.21

³⁹⁹ Idem

⁴⁰⁰ AIG rapport annuel 1915 p.17

⁴⁰¹ Mémorial grand conseil 21.1.1914

⁴⁰² Annexe mémorial grand conseil 20.6.1914

⁴⁰³ IBID

⁴⁰⁴ Mémorial grand conseil 20.6.1914

⁴⁰⁵ AIG rapport annuel 1917 p.19

⁴⁰⁶ AIG rapport annuel 1918 p.12

⁴⁰⁷ A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.79

appartiennent également à des groupes de droite⁴⁰⁸. Louis Roux est également patron d'une PME (une boutique de jouet héritée de son père⁴⁰⁹). La plupart des présidents de l'USP et de l'USAM⁴¹⁰ sont aussi patrons de PME. De manière plus générale, nous voyons une dominance d'indépendants à la tête des groupes d'intérêt en Suisse⁴¹¹. Enfin, les présidents de grands groupes d'intérêts siègent au sein de comités de direction de plusieurs autres grandes entreprises. Nous pouvons par exemple prendre le cas de Hans Sulzer. Celui-ci est président de l'USCI, président du conseil d'administration de son entreprise familiale Sulzer et siège au conseil d'administration de nombreuses entreprises comme Winthertour assurance, UBS, Swiss-Re, BNS et Alimenta⁴¹². Louis Roux siège également au sein du comité de direction de plusieurs associations mais à caractère politique comme la société d'art public, l'association pour le percement de la Faucille, le TCS section Genève, le comité pour la gare à Beaulieu ou encore la société philharmonique (voir chapitre divertissement).

Par la suite, l'AIG va continuer son action en faveur de la pointe de la bise. En effet, en 1933, la compagnie des mouettes prévoit l'installation d'un hangar à bateau près de ce lieu. L'AIG transmet une lettre aux autorités du canton de Genève, leur demandant de ne pas autoriser cette construction⁴¹³. Dans cette lettre l'association met en avant le danger de pollution des eaux que provoquerait l'activité du hangar : « La pointe de la bise est fréquentée dans les beaux jours par des milliers de baigneurs. Que deviendront les eaux dans lesquelles ils prennent leurs ébats, le rivage même, lorsque les nombreux bateaux à moteur, se rendant au chantier ou en sortant, laisseront derrière eux les déchets de carburant : Mazout, huile, essence, etc, etc. ? »⁴¹⁴. L'AIG n'est pas la seule association à revendiquer la suppression de ce hangar. L'association «Le Guêt » écrit également un article dans les journaux demandant la protection de cette plage⁴¹⁵. L'association « pour la création et l'entretien des réserves naturelles dans le canton Genève » écrit également une lettre au conseil d'état demandant la protection du site de la pointe de la bise en mettant en avant, comme l'AIG, les dangers de pollution de l'eau⁴¹⁶. La pointe de la bise est un des sites naturels que cette association veut préserver. En effet : « Nous avons vu la pointe de la bise. Arrêtons-nous un instant sur cette grève charmante, l'unique grève sur territoire genevois qui ne soit pas propriété privée, ou chacun de nous peut venir s'étendre sur le sable, oublier les soucis de la vie quotidienne et se tremper dans l'eau sans être obligé de passer par un guichet. Nous exprimons ici le ferme désir et l'espoir qu'il en soit toujours ainsi »⁴¹⁷. Nous pouvons voir ici, encore une fois, l'importance des revendications politiques concernant la protection de la nature au sein de l'AIG. L'AIG est par ailleurs soutenue par une association de protection de la nature dans ce combat politique. D'ailleurs, « l'association pour la création et l'entretien de réserves naturelles dans le canton de Genève » reçoit une subvention annuelle de la part de l'AIG⁴¹⁸. Finalement l'AIG obtiendra gain de cause puisque le conseil d'état interdira la construction du hangar⁴¹⁹. Nous pouvons voir aussi que l'action politique de l'AIG concernant la pointe de la bise est désintéressée et n'a pas vraiment de rapport avec le tourisme

⁴⁰⁸ A.Pilotti (et al.) 2010, *Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation (1910-2000)*, swiss political science review, vol 16 (2), A.Mach (et al.) 2016 op. cit. pp.87-88

⁴⁰⁹ JDG 13.3.1930

⁴¹⁰ A.Pilotti (et al.) 2010 op. cit p. 224., A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.79

⁴¹¹ A.Pilotti (et al.) 2010 op. cit. idem

⁴¹² A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.62

⁴¹³ AIG rapport annuel 1934 p.35

⁴¹⁴ Lettre AIG au conseil d'état du canton de Genève (retranscrit dans le JDG 8.3.1933)

⁴¹⁵ JDG 18.3.1933

⁴¹⁶ JDG 8.4.1933

⁴¹⁷ Association pour la création et l'entretien de réserves naturelles dans le canton de Genève 1930, *compte rendu de la première assemblée générale, 20.3.1930*

⁴¹⁸ AIG rapport annuel 1932 p.31

⁴¹⁹ AIG rapport annuel 1934 p.29

contrairement aux autres actions politiques de l'AIG étudiées plus haut qui avaient à la fois une dimension d'intérêt public et d'intérêts privés liés au tourisme (initiative de la Console, protection de la Jonction, gare à Beaulieu). Cela nous fait affirmer que l'association n'agit pas forcément politiquement que pour des intérêts privés mais également dans une optique d'intérêt public pur. Les campagnes politiques de l'AIG pour la préservation d'espaces naturels vont au-delà des intérêts du tourisme (préserver la poule aux œufs d'or et écraser la concurrence) puisque l'association se bat pour la préservation d'un lieu n'ayant pas vraiment d'intérêt par rapport à l'industrie des étrangers.

Dans le même ordre d'idées, l'AIG propose au conseil d'état de créer des jeux de sable pour les enfants sur la promenade de la rade. Cette initiative est motivée par des motifs hygiéniques. En effet, le but est d'inciter les enfants à jouer avec du sable (disposé spécialement pour eux) au lieu d'utiliser de la terre et des graviers contenant souvent des déchets ou des crachats⁴²⁰. L'année suivante, le conseiller administratif Oltramare (également membre de l'AIG) donne son accord à la réalisation d'un tel dispositif⁴²¹. Par la suite, cette initiative est élargie à d'autres promenades au grand bonheur de l'AIG : « Toutes nos promenades de la ville, sauf encore la promenade du lac, sont maintenant pourvues de jeux de sables et il faut en féliciter bien vivement M. le conseiller administratif Oltramare qui a bien voulu s'en occuper selon notre demande »⁴²².

En 1928, une nouvelle association baptisée « pour la grande Genève » naît dans le canton. Cette association est notamment active dans les questions liées à l'urbanisme et vise à « dessiner un programme de développement de Genève »⁴²³. Plusieurs initiatives que veut entreprendre l'association visent à ce développement parmi lesquelles certaines sont très proches des actions politiques menées par l'AIG dans le domaine de l'embellissement. Ainsi nous pouvons voir plusieurs similarités dans l'agenda politique des deux associations parmi lesquelles :

- La protection des sites. Sur ce point, l'association « pour la grande Genève » n'hésite pas à donner en exemple l'action politique entreprise par l'AIG pour préserver le point de vue de la Jonction en 1913⁴²⁴. Nous pouvons voir par cet exemple, que l'AIG est reconnue en tant qu'association active dans la préservation des sites.
- Créer plus d'espaces libres et de parcs⁴²⁵
- Mieux mettre en valeur les édifices publics⁴²⁶

L'association a également comme but le développement touristique puisqu'elle vise à « attirer à Genève les touristes et spécialement nos confédérés, par de nouvelles méthodes efficaces et inédites »⁴²⁷.

Ce n'est pas par hasard que l'AIG soit très active au sein de cette association. Au niveau de ses membres tout d'abord (l'association compte 9 membres lors de création), trois font partie de l'AIG. Ceux-ci sont Ernest Naef membre de la commission d'embellissement de l'AIG, Paul Trachsel directeur de l'AIG et secrétaire, Paul Lachenal, membre simple de l'AIG⁴²⁸. L'AIG fait également partie de l'association aux côtés notamment de la chambre de commerce, de la société des arts et de la société d'art public⁴²⁹.

⁴²⁰ AIG rapport annuel 1916 p.18

⁴²¹ AIG rapport annuel 1917 p.20

⁴²² AIG rapport annuel 1919 p.15

⁴²³ Camille Martin 1927. *pour la grande Genève, un appel*

⁴²⁴ IBID

⁴²⁵ IBID

⁴²⁶ IBID

⁴²⁷ Mouvement pour la grande Genève, *extrait des statuts* (s.d.)

⁴²⁸ Camille Martin 1927, *pour le grand Genève, un appel*, AIG liste des membres 1927

⁴²⁹ AIG rapport annuel 1928 pp.31-32

L'AIG va par ailleurs, soutenir publiquement plusieurs projets menés par cette association parmi lesquels le projet d'aménagement du quartier de Saint-Gervais⁴³⁰. Nous voyons, par cet exemple, la même stratégie déployée par l'AIG que pour la gare à Beaulieu. En effet, l'association développe des liens inter-associations et s'allie avec d'autres sociétés partageant des revendications politiques communes afin d'augmenter sa force de frappe.

Durant les années 1930, l'AIG est également très active dans sa mission d'embellissement des quais. L'association demande notamment l'augmentation de décorations florales et la construction de quelques fontaines au quai du Mont-Blanc ainsi que la mise en place d'un treillis afin de cacher la vue « inesthétique » du mur des bains des Pâquis⁴³¹. L'AIG exprime ses revendications lors d'une entrevue avec les autorités municipales représentée par Turettini (président du département des travaux publics) et J.Uhler (président du conseil administratif et délégué de la ville au sein de l'AIG)⁴³². A propos de J.Uhler et de son rôle de délégué de la ville au sein de l'AIG, il faut noter que, avec la grande dépression et son contexte de rigueur budgétaire, la subvention de l'AIG est de plus en plus remise en cause. L'AIG obtient la continuation de cette subvention à condition que les autorités publiques soient représentées au sein de son comité de direction⁴³³. Le conseil administratif répond défavorablement à la dernière demande (treillis du bain des Pâquis)⁴³⁴, mais les deux premières revendications sont réalisées (décorations florales et fontaines)⁴³⁵.

Dans la même stratégie d'embellissement des quais, Paul Trachel (directeur de l'AIG) soumet à la ville de Genève un projet d'embellissement de la rade. Ce projet vise surtout à développer l'art floral et la mise en place de jets d'eau autour de la rade. Nous pouvons voir que ce projet d'embellissement a également pour but le développement touristique⁴³⁶:

« Ainsi transformés en véritables jardins, nos quais formeraient autour de la rade de Genève, une ceinture fleurie, dont l'aspect, magnifique de jour, serait, le soir, grâce à l'éclairage des jets d'eau transformés en fontaines lumineuses, un attrait de plus pour l'étranger. Celui-ci prolongerait sans doute jusqu'au lendemain son séjour dans notre ville au lieu de la quitter à la fin de l'après-midi comme il le fait souvent aujourd'hui (...) Cette création de jardins et de fontaines en face du plus beau panorama du monde, atteindrait donc son but au point de vue propagande touristique. »⁴³⁷.

Nous pouvons voir ici, au travers de ce projet d'embellissement, le même but que celui déployé au travers du développement des divertissements : Retenir les étrangers plus longtemps à Genève. L'année suivante, l'AIG obtient l'approbation des autorités publiques pour la réalisation d'un tel projet. Cependant l'AIG se voit refuser par le département de justice et police l'organisation d'une grande loterie afin de financer les travaux d'embellissement. De ce fait, faute d'autres financements, la réalisation du projet est suspendue⁴³⁸.

Cependant, la ville confie la même année à l'AIG un leg (leg Gillat) dont cette dernière a l'entière disposition afin de réaliser des décorations florales sur l'île Rousseau. Nous voyons la délégation d'une tâche normalement du ressort de l'état à un groupe d'intérêt dans le domaine de l'embellissement (à

⁴³⁰ AIG rapport annuel 1929 pp.26-27

⁴³¹ AIG rapport annuel 1933 p.31

⁴³² Procès-verbal AIG 19.9.1932

⁴³³ Journal la Suisse 26.3.1930

⁴³⁴ AIG rapport annuel 1933 p.33

⁴³⁵ Mémorial Grand conseil 22.11.1932, AIG rapport annuel 1934 p.37

⁴³⁶ AIG rapport annuel 1935 p.34

⁴³⁷ Idem

⁴³⁸ AIG rapport annuel 1937 pp.34-35

ses début l'AIG avait par exemple construit plusieurs bancs à ses frais et entretenu des sentiers). Derrière cette décision de la ville de confier ce leg à l'AIG, nous pouvons retrouver J.Uhler (délégué de la ville au sein de l'AIG) et Eric Bois (directeur du service des promenades de la ville)⁴³⁹. Nous pouvons voir que l'entrée de députés de la ville au sein du comité de l'AIG est plus une collaboration qu'une ingérence. En effet, J.Uhler va devenir un acteur central de la politique d'embellissement de l'AIG en réalisant des décorations florales et l'installation de fontaines au quai du Mont-Blanc (comme le demandait l'association) et en permettant à l'AIG de disposer du leg Gillat. Nous pouvons donc mettre en lumière une plus grande collaboration entre les autorités publiques et l'AIG. De même, les sentiers dont l'AIG est propriétaire sont, quelques années plus tard, entretenus par la ville de Genève. En échange, l'association s'engage à faire de la publicité pour faire connaître à l'étranger les collections des musées de Genève⁴⁴⁰. Cette forte coopération de l'AIG avec l'état s'inscrit dans un contexte plus général d'augmentation de la collaboration entre le gouvernement et les groupes d'intérêts en Suisse durant la période de l'entre-deux-guerres⁴⁴¹. Au-delà du personnage de J.Uhler, nous pouvons observer également le lien privilégié qu'entretien l'AIG avec les autorités de l'exécutif genevois. En effet, les conseillers administratifs ou conseillers d'état membres de l'AIG répondent souvent favorablement aux demandes de l'association. Nous pourrions citer en exemple J.Uhler mais également Oltramare (qui réalise des jeux de sable) ou encore Maunoir (qui appuie auprès du département de justice et police la demande de l'AIG de changement des tarifs des portefaix-voir chapitre transport).

En 1940, la ville de Genève crée une commission permanente pour la protection des palmipèdes. Cette commission est patronnée par l'AIG et l'association reçoit une subvention de 5'000 francs pour s'occuper de cette mission de la part de la ville⁴⁴². L'AIG avait déjà une expérience dans la protection des palmipèdes. En effet, l'association avait pris l'initiative, à plusieurs reprises, de construire des abris pour les cygnes⁴⁴³. Nous voyons, par cet exemple, également l'évolution de l'activité de l'AIG allant vers une plus grande collaboration avec l'état. En effet, les premières initiatives de l'association dans la protection des palmipèdes restent au niveau privé. Par la suite, l'AIG collabore avec l'état dans cette même mission en faisant partie d'une commission extra-parlementaire. Des membres de la société protectrice des animaux font également partie de cette commission⁴⁴⁴. Nous pouvons voir ici, encore une fois, un exemple de collaboration entre les sociétés protectrices de la nature et l'AIG (avec le combat contre le hangar à bateau à la pointe de la Bise).

En 1944, l'AIG fait également partie d'une autre commission extra-parlementaire liée à l'embellissement avec des représentants de la ville de Genève. Cette commission est chargée de s'occuper de l'entretien des parcs, des promenades et des quais⁴⁴⁵. Nous voyons que cette augmentation de la collaboration avec l'état se traduit surtout par une augmentation de l'activité de l'AIG dans l'arène administrative au travers de commissions extra-parlementaires. Nous voyons également cette évolution au sein des groupes d'intérêts nationaux en Suisse qui seront également plus actifs au sein des commissions extra-parlementaires surtout à partir des années 1930⁴⁴⁶.

⁴³⁹ IBID p.32

⁴⁴⁰ AIG rapport annuel 1940 p.27

⁴⁴¹ C.Trampusch (et al.) 2011 op. cit. p.65

⁴⁴² AIG procès-verbaux 21.2.1940/ 6.3.1940

⁴⁴³ AIG rapports annuels 1890-1914

⁴⁴⁴ AIG rapport annuel 1941 p.26

⁴⁴⁵ AIG procès-verbal 16.2.1944

⁴⁴⁶ A. Mach 2015 op. cit p.53, A.Mach (et al.) 2016 pp. 95-96, op. cit., H.Tschäni 1984, *Qui dirige la Suisse ? : Les groupes de pression contre la démocratie*, éditions 24 heures, Lausanne p.53

En 1942, l'AIG se joint à un mouvement initié par l'association le Guet et l'association « groupement défense » afin de demander la conservation de certains anciens vestiges de la vieille ville⁴⁴⁷. L'AIG, dans sa politique d'embellissement, reste donc très proche du Heimatschutz et de la société d'art public qui ont comme domaine d'activité la protection des sites, de la nature et la revalorisation du patrimoine.

En conclusion, nous voyons que l'AIG, dans sa politique d'embellissement, agit sur les trois niveaux d'action dans les rapports entre la sphère politique et les groupes d'intérêts définis par André Mach :

- L'arène administrative : L'AIG est active au sein de plusieurs commissions extra-parlementaires (commission extra-parlementaire de protection des palmipèdes, commission extra-parlementaire sur l'éclairage de la rade, commission extra-parlementaire sur l'entretien des parcs, promenades et quais). A ce niveau, l'AIG est également active dans les processus de consultation (consultation de l'AIG dans le cadre du projet Ody).

-L'arène parlementaire : L'AIG est principalement active à ce niveau en réussissant à garder la pointe de la bise publique grâce à l'intervention au grand conseil de son président Louis Roux.

-L'arène référendaire : L'AIG est active à ce niveau en créant une pétition pour le sauvetage de la presque-île de la Jonction et en soutenant publiquement l'initiative de la Console⁴⁴⁸.

Dans les années 1930, nous voyons une augmentation de l'activité de l'AIG au sein de l'arène administrative, au dépend de l'arène parlementaire et référendaire. Ce changement se remarque surtout par une augmentation des commissions extra-parlementaires auxquelles l'association prend part et par ses liens privilégiés avec le conseiller administratif J.Uhler. Nous constatons donc que l'AIG suit la même évolution, au niveau de l'embellissement, dans ses rapports avec l'état que les autres groupes d'intérêt en Suisse (vers une intensification de l'action dans la sphère administrative).

Là où l'AIG va agir de manière innovante est en créant une société qui va poursuivre (en partie) les mêmes buts politiques qu'elle. C'est-à-dire, l'embellissement de la ville de Genève, la lutte contre l'enlaidissement (fils de trams, affichages) et la préservation des paysages. Dans la même logique, l'AIG va également s'infiltrer et soutenir d'autres associations avec lesquelles elle a plusieurs revendications en commun (le mouvement « pour la grande Genève », le comité « pour la gare à Beaulieu » et « l'association pour la création et l'entretien de réserves naturelles dans le canton de Genève »). L'AIG développe donc son réseau inter-association afin d'avoir plus de poids dans ses revendications politique.

Au niveau de la nature des actions politiques menées, l'AIG va se distancer des groupes d'intérêt liés au tourisme classiques. En effet, sa mission d'embellissement est fortement liée à la protection des sites, des animaux, de la nature et des paysages avec une idéologie proche de celle du Heimatschutz (et ouvertement revendiquée). Alors que la littérature nous montre en Suisse que tourisme et Heimatschutz ont plutôt tendance à être en opposition, l'exemple de l'AIG tend à montrer que cela n'est pas forcément le cas et que protection de la nature et tourisme peuvent être de pair. Enfin, plusieurs actions politiques menées par l'AIG (la pointe de la bise et les jeux de sable notamment) tendent à prouver que l'association n'est pas un simple lobbyiste d'intérêts privés mais que certaines

⁴⁴⁷ AIG rapport annuel 1942 p.30

⁴⁴⁸ A.Mach 2015 op. cit. p.47

de ses actions politiques s'inscrivent dans le cadre de la catégorie des groupes d'intérêts public définie par André Mach⁴⁴⁹.

Développement de l'offre de divertissement :

Le développement de l'offre des divertissements est également un enjeu important dans l'activité de l'AIG. En effet, l'offre de divertissement est primordiale pour le développement du tourisme et ce, pour plusieurs raisons :

- Afin d'attirer les touristes à Genève en organisant diverses manifestations
- Afin de prolonger le séjour des touristes à Genève
- Afin de faire sortir les touristes de leurs hôtels pour que ceux-ci puissent consommer dans les commerces genevois.⁴⁵⁰

Ainsi, l'AIG organise ou participe au financement de nombreuses manifestations culturelles, festives ou sportives dans le canton de Genève. Parmi ces manifestations, nous pouvons citer la fête de l'escalade, la fête des fleurs, le concours international de musique, l'exposition féline, la fête nationale du premier août, des meetings d'aéroplanes, des courses hippiques, des concerts en plein air et des tournois de golf. L'AIG créera également par ses soins une patinoire à Varembe, un jardin zoologique à l'Ariana et participera à la création d'un terrain de golf dans la commune d'Onex⁴⁵¹. Dans ce chapitre, nous allons voir de manière plus précise ce qu'implique les actions de l'AIG dans le domaine du divertissement au niveau de la sphère politique. En effet, nous allons mettre en lumière quelles sont les revendications de l'AIG dans ce domaine et analyser les stratégies mises en place par l'association pour faire valoir ses doléances au niveau politique. Le but de ce chapitre sera de voir comment fonctionne l'AIG en tant que groupe d'intérêt des milieux touristiques au travers de son action politique concernant l'offre de divertissement. Pour cela, nous allons nous pencher plus en détail sur l'action politique menée par l'AIG afin de créer un orchestre permanent et un pavillon de musique ainsi que l'action politique de l'AIG dans le domaine du divertissement sportif (création d'une patinoire, d'un terrain de golf et d'un stade municipal). Nous essayerons de mieux comprendre également la question politique controversée liée aux jeux de hasard en Suisse et comment cette question est traitée au sein de l'AIG.

Jusqu'aux années 1850, l'offre de divertissement présentée aux touristes se limitait surtout à l'aménagement de promenades afin de permettre à ceux-ci de contempler des paysages dans un contexte d'exaltation de la nature due au mouvement romantique ⁴⁵². De ce fait, les principales

⁴⁴⁹ IBID p.20

⁴⁵⁰ AIG rapports annuels 1885-1945

⁴⁵¹ IBID

⁴⁵² B.Levy 2002 op. cit pp.7-12. , C.Humair (et al.) 2014 op. cit. pp.35-36

distractions pour les touristes sont, à cette époque, des promenades autour de la rade⁴⁵³. Ainsi, les travaux d'embellissement et d'aménagement de la rade à cette époque (voir chapitre embellissement) possèdent également une dimension touristique liée au divertissement⁴⁵⁴. Par la suite, nous voyons dans les années 1850 une diversification de l'offre de divertissement avec l'explosion du tourisme curatif (bains thermaux, instituts privés de soins), du tourisme sportif (alpinisme, aviron, golf) et le développement de lieux de réunions mondains pour les touristes (kursaals, salles de billards, fumoirs, casinos)⁴⁵⁵. Le contexte de la Belle-époque (début de la société de consommation) et de la seconde révolution industrielle (élargissant l'offre du tourisme curatif avec par exemple l'électrothérapie) permettent encore un développement plus important de l'offre de divertissement⁴⁵⁶. Celle-ci devient un enjeu primordial pour les acteurs du tourisme. En effet : « Les touristes itinérants adaptent la durée passée dans les différents lieux visités aux possibilités de divertissement qui leur sont offertes »⁴⁵⁷. Les villes lémaniques s'équipent donc en infrastructures sportives, construisent des kursaals, organisent des fêtes et des concerts⁴⁵⁸. Le développement des sports d'hiver (luge, ski, etc.) va aussi grandement participer au développement de l'offre de divertissement⁴⁵⁹. Des villes lémaniques comme Montreux construisent des stations de sports de neige pour attirer les touristes durant l'hiver⁴⁶⁰. A Genève, des promoteurs touristiques veulent transformer le Salève en station de sports d'hiver sous l'impulsion de l'installation du train à crémaillère (voir chapitre transport). Ils prévoient notamment la construction d'hôtels et de pistes de luge mais ce projet sera définitivement enterré par des conflits d'intérêt transfrontaliers et par le déclenchement de la première guerre mondiale⁴⁶¹.

Dans ce contexte d'explosion de l'offre de divertissement dans l'arc lémanique, l'AIG va surtout agir au niveau politique afin de développer l'art musical à Genève pour les indigènes et les touristes. L'art musical se développe déjà à Genève à partir du début du 19^{ème} siècle. En effet, diverses institutions musicales naissent durant cette période dont les plus importantes sont la société de musique (créée en 1823), la société de chant sacré (créée en 1827) et le conservatoire de musique (créé en 1835). C'est aussi à cette période que des salles de concerts sont construites comme le Grand théâtre (construit en 1879) et le Victoria-Hall (construit en 1894)⁴⁶². Parallèlement, Genève connaît un goût sans précédent pour la musique et de nombreux artistes genevois émergent (comme les compositeurs Grast, Bovy-Lysberg, Dalcroze et des chefs d'orchestres comme Hugo de Senger)⁴⁶³. En 1894, dans ce contexte de développement de l'art musical, le conseiller municipal Armleder propose au conseil municipal la création d'un orchestre permanent⁴⁶⁴. Celui-ci est également membre de l'AIG, propriétaire du Richemond family hôtel et président de la société des hôteliers de Genève⁴⁶⁵. Le but de cette création serait de faire prolonger le séjour des touristes en leur offrant plus de divertissements⁴⁶⁶. Les milieux

⁴⁵³ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. p36

⁴⁵⁴ Idem

⁴⁵⁵ IBID pp.37-38

⁴⁵⁶ IBID p.38

⁴⁵⁷ IBID p.35

⁴⁵⁸ IBID p.37

⁴⁵⁹ C.Humair (et al.) 2014 op. cit. p.40

⁴⁶⁰ M.Gigase 2011 O\$op. cit.p 209

⁴⁶¹ M.Gigase 2011 op. cit. p.210

⁴⁶² C.Tappolet 1972, *La vie musicale à Genève au dix-neuvième siècle (1814-1918)*, éditions Georg, Genève pp.23-35, pp.76-87

⁴⁶³ IBID pp.46-76

⁴⁶⁴ Mémorial conseil municipal 13.11.1894

⁴⁶⁵ AIG liste des membres 1894

⁴⁶⁶ Mémorial conseil municipal 13.11.1894

hôtelières sont donc également sensibles à cette question du développement des délassés. Cette initiative est appuyée par le président de l'AIG de l'époque (et également conseiller municipal) Hermann Spahlinger, qui met en avant dans son intervention l'atout d'un orchestre permanent pour le commerce genevois : « Les étrangers qui ne vont pas en excursion vont au concert, et ensuite, flânent dans les rues et font des achats dans les magasins. Cela profite donc au commerce »⁴⁶⁷. Nous pouvons observer qu'il ne s'agit pas de la première tentative politique d'instaurer un orchestre permanent à Genève. En effet, dans les années 1860, le musicien Adolphe Köckert avait déjà soumis un tel projet à la ville de Genève mais qui avait été refusé car son coût était trop élevé.⁴⁶⁸ Par la suite, le projet est renvoyé en commission et est rediscuté au conseil municipal l'année suivante. Entre temps, l'AIG s'est réunie par rapport à cette question avec le comité des concerts d'abonnement⁴⁶⁹ et les deux sociétés ont transmis une lettre au conseil municipal par rapport à la création d'un orchestre permanent. L'AIG met en avant, dans cette lettre, l'intérêt d'un tel orchestre pour le développement du tourisme : « Chez nous, ceux-ci (les touristes ndlr) ne savent absolument pas que faire de leurs soirées, nous n'avons rien à leur offrir, ils s'ennuient et au lieu de nous rester plusieurs jours, ils vont plus loin, répétant qu'il n'y a rien à faire à Genève »⁴⁷⁰. Nous pouvons voir ici déployé l'argument visant à faire rester les touristes à Genève en augmentant l'offre de divertissement. Le docteur Auguste Barde, président du comité des concerts d'abonnement, va appuyer cette lettre en argumentant de l'importance d'un orchestre permanent pour le développement musical de Genève mais également « si Genève veut conserver sa situation de ville d'étrangers »⁴⁷¹. Nous pouvons voir ici une action politique commune menée par les milieux musicaux et les milieux touristiques afin de faire valoir la création d'un orchestre permanent qui irait dans les intérêts des deux acteurs. De plus, le comité des concerts d'abonnement n'est pas la seule institution musicale à soutenir la création d'un orchestre permanent, il existe en effet un consensus de toutes les sociétés musicales allant dans ce sens⁴⁷².

Par la suite, une commission extra-parlementaire a lieu entre l'AIG, le comité des concerts d'abonnement et une nouvelle commission du conseil municipal nommée pour étudier la création de l'orchestre permanent. J. Langdorff, conseiller municipal, membre du comité central de l'AIG et président de la commission des fêtes et concerts de l'association, fait partie de cette dernière⁴⁷³. L'AIG est donc doublement représentée dans le processus de décision de la mise en place d'un orchestre permanent. En effet, l'AIG est à la fois représentée en tant qu'association dans la commission extra-parlementaire et par l'un de ses membres dans la commission du conseil municipal. Cette réunion amène à la volonté de la création d'un orchestre permanent pour 1897⁴⁷⁴. Cependant, pour des questions budgétaires, le conseil municipal refuse la proposition de la commission et le projet est finalement abandonné⁴⁷⁵. Ce qui pourrait expliquer, selon nous, l'abandon du projet, est dû au fait que les dépenses de la ville pour l'art musical ont fortement augmenté à la fin du 19^{ème} siècle. En effet, la ville a construit, comme dit plus haut, en 1879 le grand Théâtre faisant partie des dix plus grandes salles de concerts d'Europe de l'époque et son entretien coûte très cher à la ville⁴⁷⁶. Pourtant, en ce qui concerne la mise en place d'un orchestre permanent, Genève reste en retard puisque

⁴⁶⁷ IBID

⁴⁶⁸ R.Cole 1999, *La vie musicale au Grand Théâtre de Genève entre 1879 et 1918*, éditions université-conservatoire de musique, Genève

⁴⁶⁹ AIG rapport annuel 1895 p.19

⁴⁷⁰ mémorial conseil municipal 10.5.1895

⁴⁷¹ IBID

⁴⁷² C.Tappolet 1972 op. cit. pp.88-92

⁴⁷³ Mémorial conseil municipal 10.5.1895, AIG liste des membres 1896

⁴⁷⁴ IBID

⁴⁷⁵ Mémorial conseil municipal 23.11.1897

⁴⁷⁶ R.Cole 1999 op. cit.

pratiquement toutes les grandes villes suisses disposent déjà de leur propre orchestre permanent à cette époque⁴⁷⁷.

Pour faire valoir ses revendications concernant l'orchestre permanent, l'AIG est donc active à la fois au niveau de l'arène administrative en participant à une commission extra-parlementaire et à la fois au niveau de l'arène parlementaire par l'infiltration de l'un de ses membres dans la commission du conseil municipal et par des conseillers municipaux liés à l'AIG soutenant le projet de l'orchestre (Spahlinger, Armleder)⁴⁷⁸. Il n'est en effet pas rare de trouver des membres de groupes d'intérêt ou de lobbys dans les commissions instituées par l'état. Ainsi, par exemple, parmi la commission mise en place par le grand conseil du canton d'Appenzell par rapport à l'étude de la construction d'une annexe à la banque cantonale, 6 des neuf membres de la commission siégeaient au conseil de la banque qui soutenait le projet. Plusieurs membres du conseil d'administration de l'entreprise d'armement Oerlikon-Bührle Holding faisaient partie d'une commission d'expertise d'un programme d'armement lancée par les autorités fédérales⁴⁷⁹.

En 1901, la création d'un orchestre permanent revient sur la table du conseil municipal de la ville de Genève par le député Guillermin. Celui-ci est membre de l'AIG et également actif dans le milieu musical. Il est membre du conseil d'administration de l'institut Jacques Dalcroze et membre du comité du conservatoire de musique de Genève⁴⁸⁰. Nous pouvons voir, par le profil de ce personnage, encore une fois l'alliance existante entre milieux touristiques et milieux musicaux à Genève par rapport à la mise en place d'un orchestre permanent. Dans son discours, nous pouvons observer un argumentaire allant en faveur du développement musical : « La conclusion qui résulte de ces faits, c'est que la ville, à côté de ses musées et de ses collections pour les autres arts, doit à ses administrés les éléments d'une culture supérieure dont l'orchestre est la base en art musical (...) L'orchestre est l'expression la plus profonde de l'art musical ». Ce discours milite également en faveur du tourisme : « Cet établissement donnerait à nos hôtes de passage une occasion intéressante de passer leur soirée. Il faudrait un orchestre pour atteindre ce résultat. »⁴⁸¹. H.Spahlinger (ancien président de l'AIG) soutient cette initiative en mettant, tout comme son collègue, en avant l'intérêt d'un orchestre permanent pour le développement de l'art musical et pour l'industrie des étrangers⁴⁸². Celui-ci souligne également l'importance du tourisme dans l'économie genevoise et son rôle de leading sector notamment pour le commerce⁴⁸³. Mais il se plaint du manque de politiques mises en place par la ville de Genève en faveur du tourisme et surtout pour retenir les étrangers :

« Dans ce cas particulier, la ville peut contribuer à retenir les étrangers. Pour cela qu'a fait la ville jusqu'ici ? Les fontaines lumineuses, l'allocation à l'AIG et au parc des sports. Certaines villes font des efforts considérables pour retenir ces éléments de prospérité. Pour reconquérir cette clientèle, il nous faut faire quelques efforts qui seront profitables non seulement aux hôteliers, mais aux horlogers, aux bijoutiers et au commerce en général. Il faut pour cela que les étrangers qui viennent chez nous y restent plus longtemps »⁴⁸⁴

H.Spahlinger évoque pour la seconde fois l'importance d'un tel projet pour le commerce. Nous retrouvons ici la logique à l'origine de la création de l'AIG qui est d'amener plus de touristes à Genève pour faire prospérer le commerce (voir chapitre colportage). Finalement le projet est étudié par une

⁴⁷⁷ IBID

⁴⁷⁸ A.Mach 2015 op. cit. p.47

⁴⁷⁹ H.Tschäni 1984 op. cit. p.68

⁴⁸⁰ AIG liste des membres 1902, journal de Genève 18.09.1924

⁴⁸¹ Mémorial conseil municipal 6.12.1901

⁴⁸² IBID

⁴⁸³ IBID

⁴⁸⁴ IBID

commission qui se révèle être favorable au projet, mais celui-ci est ajourné pour des questions budgétaires⁴⁸⁵. En effet, la ville veut que la société philharmonique finance cet orchestre et verse 25'000 francs pour son développement, en échange de quoi, la ville prendrait en charge les potentiels futurs déficits de l'orchestre⁴⁸⁶. Cette société philharmonique vient d'être créée à Genève pour s'occuper spécialement de la création d'un orchestre permanent. Celle-ci est composée de 17 membres souvent issus des milieux musicaux mais des membres de l'AIG en font également partie. En effet, nous pouvons retrouver dans cette société le président de l'AIG Louis Roux⁴⁸⁷. Cependant, par rapport aux conditions de l'état, les membres de la société ne veulent pas assumer une pareille responsabilité. De plus, la souscription pour la récolte des 25'000 francs lancée à la population par la société philharmonique n'a de loin pas atteint son but⁴⁸⁸. De ce fait, la mise en place d'un orchestre permanent avorte pour la seconde fois pour des raisons d'argent. Nous pouvons mettre en lumière deux leviers d'influence exercés par l'AIG dans cette nouvelle tentative d'instaurer un orchestre permanent. L'AIG est à la fois active au sein de l'arène parlementaire par le biais de deux de ses membres (Spahlinger et Guillermin) portant la double casquette de députés. L'AIG est également active en développant ses liens inter-associations par l'infiltration de son président au sein de la société philharmonique.

En 1903, la création de l'orchestre permanent revient sur la table du conseil municipal. Le député Guillermin propose que cet orchestre permanent, pour alléger les coûts, soit composé d'une partie de l'orchestre du Kursaal de Genève et qu'il se reproduise dans l'enceinte de ce même Kursaal⁴⁸⁹. Cette proposition ne fait pas l'unanimité au sein de l'AIG. En effet, le Kursaal, proposant des jeux d'argent, est perçu comme immoral. D'un point de vue touristique le député Oltramare (membre également de l'AIG) souligne l'effet positif du kursaal sur l'industrie des étrangers : « On devrait pourtant avoir un certain ménagement à tomber sur un établissement qui retient la population étrangère et qui, en été, comble une importante lacune »⁴⁹⁰. Alors que pour le député Gampert (aussi membre de l'AIG), au contraire, le Kursaal a un effet néfaste sur le tourisme, notamment le tourisme lié à l'instruction :

« La solution qui nous est proposée n'est pas de la dignité de la ville de Genève qui ne doit pas subventionner un établissement qui vit du jeu. Si ce n'est pas bon pour nous, ce ne doit pas l'être non plus pour les étrangers. (...) La ville et l'état font des sacrifices considérables pour l'instruction publique, aucun de nous ne marchandant les sommes que nous employons dans le but d'attirer les familles qui viennent à Genève pour l'éducation de leurs enfants. Nous enlevons d'une main ce que nous donnons de l'autre en favorisant un établissement où les enfants pourront aller jouer. On ne doit pas avoir deux morales »⁴⁹¹.

Ces deux membres de l'AIG, bien que défendant chacun des intérêts liés au tourisme, n'ont pas le même point de vue. Il n'y a donc pas forcément de consensus par rapport aux positions politiques des membres de l'AIG. Il existe des divergences au sein de l'association. L'AIG ne se prononce pas publiquement par rapport à cette proposition d'associer le Kursaal à l'orchestre permanent. Toutefois, nous pouvons penser que l'association y est réticente. En effet, celle-ci s'est, à plusieurs reprises, prononcée publiquement contre certaines activités du Kursaal, et notamment le jeu dit des « petits chevaux » (jeu de hasard)⁴⁹². De plus, le développement du tourisme lié à l'instruction et l'éducation tient particulièrement à cœur de l'AIG qui produit chaque année des campagnes de publicité à l'étranger pour faire connaître les internats, l'université et les hautes écoles genevoises comme le

⁴⁸⁵ Mémorial conseil municipal 9.5.1902

⁴⁸⁶ AIG rapport annuel 1903 p.30

⁴⁸⁷ AIG liste des membres 1902, journal de Genève 1.5.1902

⁴⁸⁸ AIG rapport annuel 1903 p.30, mémorial conseil municipal 9.5.1902

⁴⁸⁹ Mémorial conseil municipal 29.5 1903

⁴⁹⁰ IBID

⁴⁹¹ IBID

⁴⁹² P.Bernasconi 1985 op. cit.

« guide sur l’instruction à Genève » édité par l’AIG chaque année. L’association possède aussi une commission spéciale s’occupant de faire connaître Genève à l’étranger en tant que centre d’éducation⁴⁹³. Finalement, le projet d’orchestre permanent du député Guillermin est refusé par la majorité du conseil municipal à cause de l’aspect controversé du kursaal⁴⁹⁴. Nous voyons que, quand il n’y a pas de consensus politique au sein de l’association, celle-ci ne peut pas parler d’une seule voix. L’AIG ne peut donc pas exercer son rôle d’influenceur politique.

Nous retrouvons cette même problématique plus tard, en 1933, dans le contexte d’une pétition visant à rétablir les jeux d’argent à Genève. G.Bruschweiler (membre du comité de l’AIG) soumet à la réunion du comité de l’association un projet de construction de casino. Il voudrait que l’AIG soutienne la construction du casino. Pour G.Bruschweiler : « la réintroduction des jeux dans notre ville est indispensable pour son relèvement économique et touristique »⁴⁹⁵. A.Badan soutient le projet alors que les autres membres du comité sont opposés au casino. Les arguments déployés concernent le tort causé à Genève en tant que centre d’instruction par une telle construction, l’intérêt touristique réduit d’un casino et la peur d’une scission au sein de l’association si elle devait accepter un tel projet. L’AIG décide finalement de s’abstenir sur la question du casino⁴⁹⁶. A la suite de cette décision, un violent conflit éclate entre l’AIG et G.Bruschweiler qui décide de démissionner⁴⁹⁷. Nous pouvons remarquer des profils très différents au sein de l’AIG qui peuvent expliquer ces conflits. En effet, G.Bruschweiler fait partie du comité pour le rétablissement des jeux à Genève⁴⁹⁸ alors que l’AIG a eu dans son comité F.Lombard qui s’est beaucoup battu contre les jeux de hasard via sa position au sein de la société genevoise d’utilité publique⁴⁹⁹. La question des jeux de hasard est donc une question sensible et de longue date au sein de l’association. Cependant, ces conflits par rapport aux jeux de hasard ne concernent pas seulement l’AIG. En effet, en 1897, à Lausanne, plusieurs acteurs des milieux touristiques, dont la SDL, militent pour la construction d’un kursaal avec jeux dans leur ville afin de retenir les touristes. A l’inverse, plusieurs acteurs des milieux académiques et ecclésiastiques protestants s’opposent à cette construction⁵⁰⁰. Parmi les oppositions, nous pouvons cependant également retrouver des acteurs du tourisme comme Jacques Tschumi directeur de l’hôtel Beau-Rivage d’Ouchy⁵⁰¹. Les opposants emploient le même argumentaire qu’au sein de l’AIG. C’est-à-dire l’aspect immoral des jeux d’argent et leur effet néfaste sur le tourisme éducatif⁵⁰². A Genève, la création d’un cercle des étrangers en 1856 proposant en son sein des jeux de hasard est déjà fortement critiqué et sera obligé de fermer en 1863⁵⁰³. La création du kursaal de Genève en 1885 fera l’objet de vives critiques également. Une association pour la suppression des jeux de hasard à Genève dont fait partie l’hôtelier genevois Adolphe Armleder demandera, mais sans succès, la fermeture du Kursaal⁵⁰⁴. Ainsi :

⁴⁹³ AIG rapports annuels 1885-1945

⁴⁹⁴ Mémorial conseil municipal 26.6.1903

⁴⁹⁵ AIG procès verbal 16.10.1933

⁴⁹⁶ IBID

⁴⁹⁷ AIG procès-verbal 13.11.1933

⁴⁹⁸ Procès-verbal AIG 16.10.1933

⁴⁹⁹ M.Narindal 2011, *Des établissements de jeu sur l’Arc lémanique ? Un équilibre difficile entre intérêts touristiques et résistances morales (1884-1914)*, dans C.Humair, I.Tissot (eds.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19^{ème}-20^{ème} siècle) : Switzerland the playground of the world*. Éditions antipodes, Lausanne p.65

⁵⁰⁰ IBID p.62

⁵⁰¹ IBID p.61

⁵⁰² IBID pp.62-63

⁵⁰³ IBID pp.64-65

⁵⁰⁴ IBID p.66

« Au sein même des acteurs du tourisme lémanique s'instaurent en effet des divergences du vues à l'échelle locale qui portent sur les priorités de la stratégie touristique. Certains soulignent que les loisirs sont une composante essentielle du tourisme et que l'exploitation d'un kursaal avec jeux est l'unique façon de concurrencer efficacement les stations touristiques qui disposent de tels établissements. D'autres estiment qu'il est préférable de maintenir une image de parfaite moralité de la Suisse à l'étranger et d'attirer ainsi une clientèle plus sérieuse »⁵⁰⁵.

Nous pouvons donc observer que la politique de l'AIG concernant le développement des divertissements a certaines limites. L'association préfère s'abstenir sur la question des jeux de hasard au risque de faire stagner l'offre de divertissement. L'AIG se situe donc bien dans la frange des milieux touristiques étant plutôt défavorable aux jeux de hasard. Parallèlement, il se développe au sein des mouvements anti-jeux une idéologie xénophobe et anti-touristique. Les jeux de hasard seraient le symbole d'une infiltration de coutumes étrangères provoquant une dégénérescence morale de la Suisse⁵⁰⁶. Nous voyons que cet argumentaire s'inscrit dans la même logique que celui de certains milieux de protection de la nature proche du Heimatschutz par rapport à la prolifération d'infrastructures touristiques en montagne (voir chapitre embellissement).

Les conflits au sein de l'AIG concernant les politiques de divertissement ne se limitent pas à la question des jeux de hasard. En effet, certaines questions liées au divertissement ont un enjeu rattaché à l'embellissement. Dès lors, un conflit peut éclater entre les défenseurs de la politique de divertissement et les défenseurs de la politique d'embellissement au sein de l'AIG. En effet, M.Guillermin, revient en 1908 avec une proposition d'un nouveau projet qui consisterait à la construction d'un pavillon musical abritant l'orchestre permanent au jardin anglais⁵⁰⁷. Cette proposition ne fait pas l'unanimité et l'argument déployé par certains députés consiste à dire qu'une telle construction gâcherait le paysage et la promenade du bord du lac⁵⁰⁸. Le député Guillermin écrit parallèlement à l'AIG pour lui demander son avis sur le projet et avoir son soutien⁵⁰⁹. L'AIG, après discussion au sein de son comité, se prononce favorablement au projet de pavillon musical. Toutefois, le choix de l'endroit ne fait pas l'unanimité au sein du comité et notamment auprès de E.Naef, membre de la commission de l'embellissement⁵¹⁰. Bien que les arguments liés à cette opposition ne soient pas notés dans le procès-verbal, nous pouvons penser qu'il s'agit des mêmes raisons invoquées au conseil municipal à savoir la protection des paysages. Cela aurait du sens, étant donné que E.Naef s'occupe spécialement des questions d'embellissement au sein de l'AIG. De plus, la commission d'art public de l'AIG est contre ce projet pour des questions également liées à la protection du paysage. C'est d'ailleurs une des raisons qui va pousser les deux entités à se séparer (voir chapitre embellissement). Nous pourrions déceler, par cet exemple, une opposition entre deux politiques défendues par l'association : L'embellissement et le divertissement. L'AIG écrit dans son rapport annuel : « Le projet de pavillon de musique à ériger au jardin anglais a franchi sa première étape et chacun a pu examiner les divers projets exposés au palais Eynard. Notre association a toujours appuyé cette innovation qu'elle juge indispensable au parti qu'on peut et doit tirer de notre belle promenade du lac »⁵¹¹. Cet appui de l'AIG, signifierait donc une priorité mise par l'association sur les questions des divertissements par rapport à

⁵⁰⁵ IBID p.72/73

⁵⁰⁶ IBID p.70

⁵⁰⁷ Mémorial conseil municipal 14.2.1908

⁵⁰⁸ IBID

⁵⁰⁹ AIG procès-verbal 7.1.1908

⁵¹⁰ AIG procès-verbal 7.1.1908, 12.2.1908, AIG liste des membres 1908

⁵¹¹ AIG rapport annuel 1909 p.22

la protection de la nature et des paysages. A l'inverse, les considérations morales et le tourisme d'instruction ont une priorité sur le développement de certains divertissements (jeux de hasard).

Par la suite, l'AIG propose un nouveau projet de création de pavillon musical (toujours au jardin anglais). Celui-ci ne servirait pas uniquement à abriter l'orchestre permanent mais serait aussi aménagé pour accueillir une salle de réunion pour les riches étrangers (avec salle de journaux, buvette, salle de bridge) et une salle servant à abriter des expositions du commerce genevois (bijouterie, meubles, horlogerie, etc.)⁵¹². Nous pouvons voir que ce projet sert surtout les intérêts du tourisme et du commerce genevois : « si nous voulons augmenter les distractions offertes à la clientèle fortunée que notre intérêt est d'attirer et surtout de garder dans notre ville, il faut le créer (le pavillon musical ndr) dans des conditions de distinction et de confort capables de satisfaire l'excellente colonie anglo-américaine »⁵¹³. Cette colonie anglo-américaine est, en effet, très importante. L'Angleterre est ainsi le pays européen non-limitrophe de la Suisse le plus représenté au niveau du nombre de touristes à Genève⁵¹⁴. L'AIG convoque des représentants du commerce et de l'hôtellerie pour leur exposer le projet. A la suite de cette réunion, un mémoire est rédigé et transmis au conseil d'état. Cependant, la proposition de l'AIG avorte pour des questions juridiques. En effet, un conflit oppose la ville aux propriétaires des terrains voisins du jardin anglais et, de ce fait, aucune construction n'est possible⁵¹⁵.

En 1913, le député Sadoux propose à nouveau au conseil municipal la création d'un orchestre permanent. Le conseil municipal organise une réunion extra-parlementaire avec l'AIG et le comité des concerts classiques. Le but de cette réunion est d'amener à la création d'une société civile de l'orchestre permanent par souscription publique. Cette société s'occuperait de la direction et de l'organisation de l'orchestre permanent⁵¹⁶. Nous voyons que l'AIG a acquis, en tant que groupe d'intérêt, une qualité d'expert en ce qui concerne la question musicale qui lui vaut de participer à cette réunion. Dans cette réunion, le président de l'AIG se prononce en argumentant qu'il faut la construction obligatoire d'un pavillon musical avant de parler de la constitution d'un orchestre permanent. Selon l'AIG, il faut pouvoir abriter l'orchestre et le public car un temps pluvieux ou incertain compromet le succès d'un concert⁵¹⁷. L'AIG cherche sûrement également, par cette insistance sur la construction d'un pavillon musical, à faire valoir son projet ayant avorté en 1910. Cependant la commission du conseil municipal ne partage pas ce point de vue et la constitution de la société civile de l'orchestre est un échec. Le projet d'orchestre permanent et de pavillon musical échouent une nouvelle fois⁵¹⁸. Nous voyons également de nouveau l'influence de l'AIG au sein de la sphère politique exercée au travers de l'arène administrative.

Nous pouvons voir, au travers de ces nombreuses tentatives de créer un orchestre permanent et un pavillon musical, l'échec total de l'AIG et des milieux musicaux dans cette entreprise. Pourtant, en 1918, des représentants des principales villes de Suisse romande (Genève, Lausanne, Montreux, Vevey, Neuchâtel) se réunissent à Genève pour parler de la création d'un orchestre permanent

⁵¹² AIG rapport annuel 1910 pp.15-16

⁵¹³ IBID p.15

⁵¹⁴ AIG rapport annuel 1910, statistique du nombre des étrangers p.9

⁵¹⁵ Mémorial conseil municipal 28.6.1910

⁵¹⁶ Mémorial conseil municipal 21.10.1913

⁵¹⁷ AIG rapport annuel 1914 pp.20-21, mémorial conseil municipal 28.4.1913

⁵¹⁸ IBID

romand. A la suite de cette réunion est créé, la même année, l'orchestre de la suisse romande (OSR)⁵¹⁹. Parmi les délégués participant à cette réunion il n'y a pas de membres de l'AIG. Cependant, du côté des délégués de Montreux, nous pouvons retrouver un acteur des milieux touristiques en la personne de Lucien Chessex (dont la famille active dans l'hôtellerie est l'un des piliers dans la promotion touristique de la ville de Montreux)⁵²⁰. Encore une fois, par cet exemple, nous pouvons voir la collaboration politique entre milieux touristiques et musicaux et l'importance pour les acteurs du tourisme de l'art musical afin de développer l'industrie des étrangers. L'OSR s'installe, après sa création, à Genève et l'AIG décide de fournir une subvention à l'association⁵²¹. Nous pouvons voir ici le succès des réseaux d'intérêts touristiques et musicaux romands dans leurs revendications concernant l'orchestre. Au contraire de Genève qui, malgré le déploiement des groupes d'intérêts liés à la musique et au tourisme, n'arrive pas à faire valoir la création d'un orchestre municipal permanent. Nous pouvons faire le même constat dans le domaine du transport. En effet, les réseaux d'intérêts touristiques genevois n'arrivent pas à faire valoir la construction de la ligne de la Faucille. Alors que, quand les milieux touristiques s'allient au niveau lémanique, ils arrivent à faire valoir auprès des autorités fédérales la construction de la ligne du Simplon (voir chapitre transports). Les groupes d'intérêt ont donc une meilleure force de frappe unis au niveau intercantonal que seuls à un niveau régional.

Cependant, En 1933, l'orchestre décide de déménager ses quartiers généraux à Lausanne. L'AIG décide donc de former un comité dont le but est la défense du maintien de l'orchestre à Genève⁵²². L'OSR déménage finalement à Lausanne et l'AIG décide donc en conséquence de suspendre sa subvention à l'OSR⁵²³. Cette décision montre que la politique liée au divertissements menée par l'AIG est très régionaliste. Cependant, il arrive que l'AIG collabore à certains moments avec d'autres villes d'un point de vue touristique. En effet, l'AIG décide, par exemple, de participer aux frais de réception de participants français au congrès international de radiologie se déroulant à Zurich et faisant escale à Genève⁵²⁴. En 1927, l'AIG met son bureau de renseignement gratuitement à disposition du comité de la fête des Vignerons afin d'informer et de vendre des billets au public genevois⁵²⁵. En 1942, l'AIG collabore avec l'office central suisse du tourisme et l'office vaudois du tourisme afin de mettre en place une propagande commune visant à faire connaître la région lémanique à l'étranger et dans le reste de la Suisse⁵²⁶.

Outre les questions liées à l'orchestre permanent et au pavillon musical, l'AIG sera active politiquement dans d'autres domaines touchant aux divertissements. En 1924, le député Brachard (également membre de l'AIG⁵²⁷) propose au conseil municipal l'achat d'un matériel de fête (chaises et estrades). Il met en avant le manque d'un tel matériel pour les manifestations festives : « Pour la dernière fête des fleurs, l'AIG a dû se pourvoir de chaises dans le canton de Vaud, le transport a coûté fort cher »⁵²⁸. L'AIG est fortement concernée par cette question étant donné que l'association organise de nombreuses fêtes et concerts en ville de Genève (voir plus haut). Nous pouvons mettre en lumière

⁵¹⁹ C.Tappolet 1972 op. cit. p.118

⁵²⁰ Portail élites suisses/Chessex (consulté le 5.11.2020)

⁵²¹ AIG rapport annuel 1919 p.11

⁵²² AIG rapport annuel 1935 p.31

⁵²³ AIG rapport annuel 1936 p.21

⁵²⁴ AIG procès-verbal 28.5.1934

⁵²⁵ AIG rapport annuel 1928 pp.19-20

⁵²⁶ AIG procès-verbal 9.11.1942

⁵²⁷ AIG liste des membres 1924

⁵²⁸ Mémorial conseil municipal 24.7.1924

l'importance de cette question pour l'AIG : « Nous lui avons demandé (à la ville ndlr) de créer un matériel de fête, matériel faisant actuellement complètement défaut. Nous ne pouvons plus songer à courir les risques de faire construire des estrades, louer des chaises, préparer une fête de nuit ou des fleurs avec un matériel du genre actuel, complètement insuffisant, qui en cas de pluie nous coûte des sommes énormes en location sans compensation »⁵²⁹. Par ailleurs, l'AIG avait reçu plusieurs suggestions d'autres de ses membres, lors de procès-verbaux de ses assemblées générales, afin de s'occuper de cette question⁵³⁰. Le projet de matériel de fêtes est par la suite mis en commission⁵³¹. L'AIG va agir politiquement en soutenant publiquement la proposition de son membre et en écrivant une lettre à la commission chargée de l'étude du projet pour les influencer sur cette question. L'AIG met en avant l'importance, dans cette lettre, des fêtes pour le développement du tourisme et donc du commerce: « Nous nous permettons d'attirer spécialement la bienveillante attention de messieurs les conseillers municipaux sur l'urgence qu'il y a de créer un matériel de fête (...) L'organisation de grandes festivités se trouverait ainsi facilitées dans une large mesure et il serait alors possible d'envisager d'autres manifestations aussi importantes que celle de la fête des fleurs, manifestation susceptible d'amener un grand nombre de visiteurs à Genève, et ce au plus grand profit de notre commerce »⁵³². Par ailleurs, l'AIG s'entretient dans une réunion extra-parlementaire avec le conseil administratif pour les convaincre de cet achat⁵³³. Cependant, malgré l'intervention de l'AIG, la commission et l'ensemble du conseil municipal se positionnent en défaveur de ce projet à cause du coût trop élevé de l'achat et de l'entreposage du matériel de fête⁵³⁴. Nous pouvons encore saisir ici un exemple d'échec de l'AIG dans ses revendications politiques. Ainsi, nous voyons que les doléances des milieux touristiques concernant les questions liées aux divertissements ne sont pas forcément écoutées et même parfois ignorées par les autorités malgré l'importance du secteur tout comme les revendications de l'AIG aux compagnies de transport (voir chapitre transport). Nous pouvons également observer que l'AIG est surtout active ici au niveau de l'arène administrative (lettre écrite à la commission, réunion avec le conseil administratif) afin de faire valoir ses revendications mais sans succès⁵³⁵.

L'AIG aura plus de succès dans ses revendications touchant au sport. En effet, en 1916, l'AIG décide de créer une patinoire publique au Petit-Saconnex. Sa construction est financée par un système de souscription publique⁵³⁶ pour lequel l'association va faire un appel dans les journaux afin que la population soutienne cette démarche⁵³⁷. Parallèlement l'AIG obtient de la commune du Petit-Saconnex la concession d'un terrain pour la construction de la patinoire. Puis, quelques années plus tard, l'association obtient un appui financier de cette même commune pour les frais d'entretien de la patinoire⁵³⁸. Cette patinoire ne répond pas vraiment à des intérêts touristiques. En effet, celle-ci a été construite par l'AIG afin d'accueillir surtout le public genevois : « Nous espérons maintenant avoir mis à la portée du public genevois un étang de patinage bien ordonné et qui lui donnera toute satisfaction. La responsabilité financière de cette entreprise est lourde pour notre association, mais nous espérons néanmoins avoir l'appui de tous ceux qui approuvent le développement sportif de notre

⁵²⁹ Lettre de l'AIG aux membres 1924

⁵³⁰ AIG rapport annuel 1924 p.35

⁵³¹ Mémorial conseil municipal 24.7.1924

⁵³² Mémorial conseil municipal 25.3.1925

⁵³³ IBID

⁵³⁴ IBID

⁵³⁵ A.Mach 2015 op. cit. p.47

⁵³⁶ AIG rapport annuel 1916 p.18

⁵³⁷ Journal de Genève 30.1.1917

⁵³⁸ AIG rapport annuel 1916 p.18, 1923 p.22

population »⁵³⁹. L'AIG décide également de faire une action sociale en mettant gratuitement à disposition la patinoire pour l'association «la vie au soleil » s'occupant d'enfants pauvres du canton⁵⁴⁰. L'AIG avait effectué une démarche similaire en mettant à disposition de la même association la pointe de la bise (voir chapitre embellissement). Nous pouvons donc observer que cette action s'inscrit dans un but visant l'intérêt public et non pas l'intérêt particulier des milieux touristiques. Comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré aux actions politiques de l'AIG concernant l'embellissement, l'association ne peut pas être comprise comme un simple lobby d'intérêts touristiques. En effet, l'AIG possède une vraie dimension, dans sa politique, de défense d'intérêts publics.

Toujours par rapport au sport, après l'installation à Genève de la société des nations, la ville accueille de nombreux fonctionnaires internationaux. L'AIG est fortement intéressée par cette nouvelle «clientèle » et va agir afin de trouver à cette population des divertissements. Ces fonctionnaires internationaux, surtout anglo-saxons, apprécient particulièrement le golf : « Nous avons toutefois assisté à une réunion de fonctionnaires du secrétariat de la société des nations. Tous golfeurs qui ont émis le désir très vif de voir se créer un golf »⁵⁴¹. Pour l'AIG, la création d'un golf est, de plus, un bon moyen d'attirer également les touristes et de faire prolonger leur séjour⁵⁴². Nous pouvons voir ici la même logique déployée que pour l'orchestre permanent. L'AIG va agir afin de trouver un espace pour le golf en faisant notamment un appel à la population dans les journaux afin que celle-ci propose des terrains susceptibles d'accueillir le futur golf⁵⁴³. L'endroit trouvé par l'AIG se situe sur la commune d'Onex⁵⁴⁴. L'AIG va également financer cette nouvelle institution à hauteur de 10'000 francs⁵⁴⁵. Cette création, contrairement à la patinoire, ne vise pas l'intérêt public mais répond à une demande de la société des nations et a clairement aussi des implications touristiques. En effet : « Nul doute qu'avec une publicité intelligente, s'adressant à la clientèle anglo-américaine, fanatique du golf, nous ne réussissions à l'attirer à Genève, car ce jeu est devenu, pour cette clientèle, une véritable institution dont elle ne peut se passer »⁵⁴⁶.

En outre, concernant le domaine du sport, l'AIG va également mener une action politique afin que soit créé à Genève un stade municipal aux Charmilles. L'association va transmettre au conseil administratif un mémoire, (conjointement écrit avec le syndicat des hôteliers, la société genevoise du commerce de détail, le Servette football-club et la société hippique de l'étrier) afin que celui-ci étudie la construction d'un stade⁵⁴⁷. Nous pouvons voir ici que l'AIG n'est pas la seule entité touristique s'intéressant au développement du divertissement sportif à Genève. En effet, cette question intéresse également les milieux hôteliers. De manière plus générale, les milieux hôteliers sont aussi un acteur important de la politique de développement des divertissements. Par exemple, Armleder va soutenir au conseil municipal la création d'un orchestre permanent (voir plus haut). L'AIG appuie cette création également par une lettre adressée à ses membres afin qu'ils soutiennent ce projet : « La ville a étudié la possibilité de construire un grand stade pour les réunions athlétiques, olympiques et autres grandes fêtes

⁵³⁹ AIG rapport annuel 1919 p.16

⁵⁴⁰ AIG rapport annuel 1916 p.19

⁵⁴¹ AIG rapport annuel 1921, p.20

⁵⁴² AIG rapport annuel 1923 p.17

⁵⁴³ Journal de Genève 26.7.1922

⁵⁴⁴ AIG rapport annuel 1923 p.17

⁵⁴⁵ Idem

⁵⁴⁶ Idem

⁵⁴⁷ AIG rapport annuel 1926 p.19

populaires auxquelles il manque un cadre assez grand pour réaliser leurs productions »⁵⁴⁸. Finalement, le stade sera inauguré en 1930 et financé majoritairement par le Servette football-club avec des fonds privés, parmi lesquels un don de 2'000 francs de la part de l'AIG, ainsi que par une subvention de la ville et du canton⁵⁴⁹.

L'AIG va être également active dans la question du rachat du Kursaal par la ville. En effet, le Kursaal est en faillite au début des années 1920 et l'AIG écrit une lettre au conseil d'état afin de l'inciter à racheter ce lieu⁵⁵⁰. Par la suite, une commission extra-parlementaire réunissant l'AIG et le conseil administratif a lieu par rapport à cette question⁵⁵¹. Finalement, le kursaal est racheté par la ville la même année et est rebaptisé « casino municipal »⁵⁵². Pour l'AIG ce rachat est important afin de garantir un lieu de reproduction pour les concerts⁵⁵³. Nous voyons ici l'intervention de l'AIG dans l'arène administrative qui, par ce biais, arrive à faire valoir sa revendication d'achat du kursaal. Après son rachat, L'AIG organisera plusieurs autres commissions extra-parlementaires pour étudier la question de son exploitation avec la ville et l'état de Genève, le syndicat des hôteliers, l'OSR, la SAG et l'ACS section Genève⁵⁵⁴.

En 1940, l'AIG participe à l'organisation de la fête du « 2em millénaire de Genève ». L'AIG propose la reconstitution d'une rue d'antan au cœur de la ville et de décorer la cité avec des paniers de fleurs. La ville de Genève, qui organise cette fête, accepte ces deux idées qui seront réalisées⁵⁵⁵. En 1942, la ville de Genève met en place une commission permanente spéciale dans le but est de soutenir et d'organiser diverses manifestations sportives, artistiques et culturelles. L'AIG sera présente dans cette commission par l'intermédiaire de son directeur Paul Trachsel et de son président Marc Cugnard⁵⁵⁶. Nous pouvons voir ici la qualité d'expert reconnue de l'AIG et la collaboration public/privé dans l'organisation de fêtes (fêtes du 2em millénaire, commission d'organisation des fêtes). Alors que l'AIG organisait des manifestations souvent seule, ou en collaboration avec d'autres associations privées par le passé, nous observons une plus grande collaboration avec l'état durant les années 1920 à 1940. Nous retrouvons cette même évolution dans la politique d'embellissement de l'AIG et plus généralement dans les groupes d'intérêt en Suisse. Cette collaboration se traduit au niveau politique vers une migration de la sphère d'influence de l'AIG de l'arène parlementaire à l'arène administrative.

En 1940, l'AIG prend l'initiative d'organiser un salon national de la mode à Genève. P.Trachsel (directeur de l'AIG) organise une réunion avec les autorités genevoises représentées par A.Picot (conseiller d'état) et H. Schoenau (conseiller administratif) pour leur soumettre le projet. Les autorités adhèrent au projet et sont d'avis favorable de le financer. Par la suite, le conseiller d'état Picot obtient une entrevue avec le conseiller fédéral Stämpfi afin d'obtenir une subvention fédérale pour l'organisation du salon⁵⁵⁷. De son côté, l'AIG écrit une lettre à 96 associations liées à la mode pour leur

⁵⁴⁸ Lettre de l'AIG aux membres (s.d.)

⁵⁴⁹ AIG rapport annuel 1930 pp.28-29

⁵⁵⁰ Procès-verbal AIG 12.4.1921

⁵⁵¹ Procès-verbal AIG 10.5.1921

⁵⁵² AIG rapport annuel 1922 p.24

⁵⁵³ Idem

⁵⁵⁴ Lettre AIG au secrétaire du département du commerce et de l'industrie du canton de Genève 20.4.1929

⁵⁵⁵ AIG rapport annuel 1940 p.24

⁵⁵⁶ AIG rapport annuel 1943 p.27

⁵⁵⁷ AIG procès-verbaux 16.10.1940/ 20.11.1940

demander un appui pour créer ce salon⁵⁵⁸. Les milieux de la mode genevois répondent à l'appel et s'allient à l'AIG pour organiser ce salon. Ainsi plusieurs maisons de mode genevoises écrivent aux autorités fédérales afin de les convaincre de financer une telle manifestation⁵⁵⁹. Nous pouvons donc voir une alliance entre milieux touristiques et de la mode dans la mise en œuvre de ce salon national de la mode. Par la suite, plusieurs entrevues ont lieu entre l'AIG, la chambre de commerce genevoise et le directeur de l'office suisse d'expansion commerciale (qui doit fournir un rapport au conseil fédéral sur l'opportunité économique de ce salon)⁵⁶⁰. Le problème vient de la ville de Zurich qui veut également organiser une « semaine de la mode Suisse » qui entrerait directement en concurrence avec Genève et son salon⁵⁶¹. De plus, le conseiller fédéral Stämpfi écrit une lettre aux autorités genevoises dans laquelle il se prononce contre l'organisation du salon de la mode. Le conseiller fédéral évoque plusieurs raisons justifiant son refus. Selon lui, les milieux du textile ne soutiennent pas le salon (ceux-ci sont, en effet, surtout tournés vers l'exportation), le contexte de la guerre n'est pas favorable à une telle manifestation, la rivalité avec Zurich devrait être réglée avant et enfin ce salon porterait préjudice à d'autres manifestations déjà existantes comme la foire de Bâle et Lugano ou le comptoir de Lausanne⁵⁶². Une dernière réunion a lieu entre le conseiller fédéral Stämpfi, le conseiller d'état genevois Picot, le conseiller administratif Schoenau et le directeur de l'AIG Paul Trachsel ainsi que des représentants zurichois mais aucune entente n'est trouvée et l'AIG devra abandonner son projet de salon national de la mode à Genève⁵⁶³.

Cependant, l'AIG et les milieux de la mode n'abandonnent pas totalement le projet et décident d'organiser, dans le cadre des festivités du Bimillénaire, une quinzaine de l'élégance⁵⁶⁴.

Nous voyons, encore une fois, l'échec de revendications de l'AIG à l'échelle nationale. En effet, pour des revendications très régionaliste (ligne de la Faucille, salon de la mode), l'association n'obtient pas de succès. Alors que, quand il y a alliance des milieux touristiques romands, ceux-ci obtiennent plus de succès au niveau national (ligne du Simplon). Nous observons également le rôle important joué par le directeur de l'AIG Paul Trachsel dans l'organisation avortée de ce salon. En effet, de manière plus générale P.Trachsel (secrétaire de l'AIG de 1908 à 1950) correspond parfaitement au profil des permanents salariés travaillant au sein des groupes d'intérêt. Ces salariés ont souvent fait des études universitaires et possèdent donc un haut niveau de formation. Ils sont considérés comme les têtes pensantes des groupes d'intérêt⁵⁶⁵. A ce niveau-là, Paul Trachsel a été professeur de publicité à la haute école de commerce de Genève⁵⁶⁶. Ces salariés restent dans l'ombre mais participent, en tant que cerveaux des groupes d'intérêt, à de nombreuses commissions extra-parlementaires ou dans des processus de consultation⁵⁶⁷. Paul Trachsel remplit également cette fonction au sein de l'AIG. Il est en effet impliqué dans plusieurs commissions extra-parlementaires et divers projets comme le salon de la mode, la commission permanente pour l'organisation de fêtes ou encore le projet d'embellissement de la rade (voir chapitre embellissement). Hors de l'AIG, il est membre d'une commission consultative des chemins de fer fédéraux, des comités de direction de l'office national suisse du tourisme et de

⁵⁵⁸ AIG procès-verbal 20.11.1940

⁵⁵⁹ AIG procès-verbal 26.2.1941

⁵⁶⁰ AIG procès-verbaux 26.3.1941/ 17.9.1941

⁵⁶¹ AIG procès-verbal 17.9.1941

⁵⁶² AIG procès-verbal 1.10.1941

⁵⁶³ AIG procès-verbal 19.11.1941

⁵⁶⁴ AIG rapport annuel 1942 p.24

⁵⁶⁵ A.Mach (et al.) 2016 op. cit.p.81-82

⁵⁶⁶ JDG 20.10.1944

⁵⁶⁷ IBID

l'union romande du tourisme, ainsi que « d'innombrables comités chargés d'organiser des fêtes et des manifestations à Genève »⁵⁶⁸. En résumé :

« Dans le système politique helvétique, marqué historiquement par la faiblesse du parlement, la phase décisive du processus de décision est généralement la phase pré-parlementaire, composée à la fois du travail préparatoire des commissions extra-parlementaires et des procédures de consultations. Dans ce contexte institutionnel, les professionnels des organisations patronales, au bénéfice d'un haut niveau de formation et d'une maîtrise des dossiers juridiques complexes, représentent des acteurs politiques de premier plan.⁵⁶⁹ ».

Paul Trachsel peut être considéré comme le cerveau de l'AIG. De plus, il fait partie de plusieurs commissions, nous pouvons voir qu'il s'agit d'un multi-expert, signe d'un haut niveau d'influence⁵⁷⁰.

En 1942, en pleine guerre mondiale, le conseil fédéral charge M.Meili d'étudier un plan de réformes et de rénovations afin de sauver l'industrie du tourisme. Une commission, dans le cadre du désormais appelé « plan Meili », a lieu à Genève entre les autorités fédérales, cantonales et les milieux du tourisme dans lesquels l'AIG est représentée. L'AIG présente différents projets au sein de la commission afin de relancer l'industrie du tourisme. Parmi ces projets, plusieurs concernent les transports et notamment l'agrandissement de l'aéroport (déjà exprimé dans le cahier des revendications genevoises-voir chapitre transport). D'autres propositions concernent le domaine du divertissement avec notamment la rénovation du grand théâtre et du kursaal, la construction d'une patinoire artificielle et la création d'un stade. Parmi les autres propositions soumises par l'AIG, nous pouvons soulever la rénovation de l'université et de certains hôtels et le développement de l'offre de pensionnats à Genève⁵⁷¹. Parmi les propositions de l'AIG retenues par la commission du plan Meili, il y a la rénovation de l'université et des hôtels ainsi que la création d'un stade⁵⁷². Nous pouvons donc constater ici que l'AIG obtient un certain succès dans ses revendications fédérales au sein de cette commission contrairement au salon de la mode ou encore de la Faucille. Nous pouvons également voir, encore une fois, l'évolution de la zone d'influence de l'AIG migrant de la sphère parlementaire à la sphère administrative.

En conclusion, Nous pouvons discerner que malgré les nombreuses initiatives entreprises par l'AIG et les milieux musicaux, la création d'un orchestre municipal permanent reste un échec total tout comme ses revendications concernant le matériel de fête ou l'organisation d'un salon de la mode. Cependant, dans le domaine sportif, l'AIG obtient plus de succès dans ses revendications avec notamment la demande de terrain octroyée et la subvention pour la patinoire de la part de la commune du Petit-Saconnex, la construction d'un golf à Onex et d'un stade au Charmille. L'AIG obtient également un certain succès dans ses revendications exprimées dans le cadre de la commission du plan Meili. Nous pouvons également observer que les initiatives dans le domaine sportif proviennent surtout des milieux privés (AIG, Servette F.C.) et les infrastructures sportives sont également surtout financées par des fonds privés (patinoire et Golf par l'AIG, stade par le Servette F.C.). Des groupes d'intérêts comme l'AIG se substituent donc au rôle de l'état dans le développement d'infrastructures sportives. Il est en

⁵⁶⁸ IBID

⁵⁶⁹ A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.82

⁵⁷⁰ H.Tschäni 1984 op. cit. p.83, T.David (et al.) 2010 op. cit.

⁵⁷¹ AIG rapport annuel 1942 p.22

⁵⁷² AIG rapport annuel 1943 p.21

effet courant en Suisse que des groupes d'intérêts remplacent le gouvernement dans certains de ses rôles dans un contexte d'état faible⁵⁷³. Enfin, il est à noter que les actions de l'AIG dans le domaine du divertissement répondent surtout à des intérêts touristiques c'est-à-dire d'attirer et prolonger le séjour des étrangers. Mais l'association agit aussi pour l'intérêt public avec notamment la construction de la patinoire de Varembe. Dans ses actions politiques concernant le divertissement, l'AIG sera active au niveau de l'arène parlementaire. Nous pouvons voir, en effet, que les membres de l'AIG également députés soutiennent le projet d'un orchestre permanent. Par la suite, l'action politique de l'association évolue et elle sera surtout active au niveau de l'arène administrative à partir des années 1920. En effet, au niveau de l'arène administrative, l'AIG est surtout active, avant cette période, dans des commissions liées à l'orchestre permanent. Par la suite, l'association participe à plusieurs commissions extra-parlementaires concernant le matériel de fête, le rachat du kursaal, l'exploitation du casino municipal, le plan Meili et le salon de la mode. L'AIG est également membre d'une commission permanente sur l'organisations de fêtes. Cette collaboration avec l'état est particulièrement visible à partir de la seconde guerre mondiale. De manière plus générale, nous observons à cette époque un renforcement des fédérations et des groupes d'intérêts dans la politique suisse. En effet, ceux-ci deviennent des acteurs essentiels dans la participation à l'économie de guerre mise en place par la confédération, par exemple dans la création de l'AVS⁵⁷⁴. L'AIG suit ainsi la même évolution dans le domaine du divertissement que dans le domaine de l'embellissement (voir chapitre embellissement). De manière plus général, l'évolution de l'action politique de l'AIG vers la sphère administrative et une plus grande collaboration avec l'état (que nous voyons par exemple dans l'organisation de fêtes) suit la même évolution que les groupes d'intérêt en Suisse⁵⁷⁵. Même si l'AIG n'obtient que peu de succès dans ses revendications, nous pouvons voir que celle-ci possède un pouvoir politique important sur la scène genevoise par son implication dans l'arène administrative. En effet, nous observons en Suisse, que se sont surtout les grands groupes d'intérêt qui ont accès à cette arène administrative⁵⁷⁶. Nous voyons également que la politique concernant le divertissement ne fait pas toujours l'unanimité et que des conflits éclatent parfois entre les membres de l'AIG comme par exemple avec la question des jeux d'argent et du pavillon musical au jardin anglais notamment. Ainsi, il n'existe pas d'homogénéité ni de consensus politique dans l'avis des membres. Or, l'homogénéité de l'avis d'un groupe d'intérêt est une qualité essentielle afin de posséder une influence politique forte⁵⁷⁷. Ainsi, les divergences entre les membres de l'AIG peuvent expliquer, en partie peut-être, le peu de succès de l'association dans ses revendications concernant le divertissement. A titre de comparaison, une étude actuelle sur les groupes d'intérêt des milieux touristiques régionaux de Bavière (l'étude a notamment porter sur la société de développement de tourisme de la région intitulée « Bayern tourismus Marketing GmbH ») a montré que ceux-ci avaient une influence politique quasi-inexistante. Les milieux du tourisme bavarois, peu structurés et peu organisés au niveau institutionnel, ne participent quasiment pas aux politiques liées au tourisme⁵⁷⁸. Nous pouvons voir par cet exemple que les milieux du tourisme ne possèdent pas forcément une influence politique.

⁵⁷³ A Mach 2015 op. cit. p.18

⁵⁷⁴ Degen, Bernard: "Fédérations", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 23.03.2016, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016417/2016-03-23/>, consulté le 02.01.2021.

⁵⁷⁵ C.Trampusch 2011 op. cit p.65, A.Mach 2015 op. cit pp.53-54., A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.95-97

⁵⁷⁶ G.Hürlimann 2016 op. cit.p.16

⁵⁷⁷ C.Humair/M.Narindal 2016 op. cit.

⁵⁷⁸ M.Pillmayer,N.Scherle 2014, *Tourism lobbying in Bavaria: Between ignorance, parochialism and opposition*, European planning studies: innovation and tourism destination development, vol 22 (8)

Conclusion :

En conclusion, l'étude de l'action politique de l'AIG dans le domaine du colportage, de l'embellissement, du divertissement et des transports nous apprend beaucoup de choses sur la manière dont fonctionnent les sociétés de développement en tant que groupes d'intérêt et sur leur rôle en tant qu'acteurs du tourisme.

Tout d'abord, nous voyons que l'AIG intervient dans les trois arènes d'influence définies par André Mach⁵⁷⁹. C'est-à-dire :

1. L'AIG intervient dans l'arène administrative, plus précisément dans des commissions extra-parlementaires. Par exemple, l'AIG fait partie de la commission sur la protection des palmipèdes. A ce niveau, l'AIG intervient également dans les processus de consultation. Par exemple, l'AIG est consultée par l'état dans la mise en place d'une nouvelle tarification des portefaix.
2. L'AIG intervient dans l'arène parlementaire, plus précisément par l'infiltration de ses membres au sein des autorités. Par exemple, l'AIG intervient de cette manière dans le cas de la mise en place de la loi sur le colportage.
3. L'AIG intervient dans l'arène référendaire, plus précisément dans la mise en place ou le soutien à des initiatives et pétitions. Par exemple, l'AIG soutient l'initiative de la Console ou les pétitions de commerçants voulant limiter le colportage.

Bien qu'étant une association cantonale se rapprochant des groupes d'intérêt sectoriels, l'AIG partage plusieurs caractéristiques communes avec les grands groupes d'intérêt patronaux suisses. Tout d'abord, au niveau historique, l'AIG naît à la fin du 19^{ème} siècle comme beaucoup d'autres groupes d'intérêt patronaux dans un contexte d'état faible et de crise économique⁵⁸⁰. Nous pouvons également observer, dans ce contexte de faiblesse de l'état, que celui-ci délègue des tâches de son ressort très tôt à l'AIG. En effet, l'association s'occupe de l'entretien de sentiers, de la construction de bancs, de la propagande pour faire connaître Genève comme destination touristique, de la mise en place de statistiques sur le nombre d'étrangers venant à Genève et leur nationalité. Cette situation est courante au sein des groupes d'intérêt en Suisse qui se substituent à l'état dans certaines de ses tâches⁵⁸¹ et notamment la production de statistiques. En effet, l'Etat : « Offering subsidies to the main peak-level

⁵⁷⁹ A.Mach 2015 op. cit. p.47

⁵⁸⁰ A.Mach 2015 op. cit pp.15-18, G.Hürlimann (et al.) 2016 op. cit.pp.13-15

⁵⁸¹ IBID p.14

associations to undertake a series of tasks in the public interest, such as gathering statistics, organizing vocational training or writing reports on the economic situation. »⁵⁸². Par la suite, l'AIG suit une évolution similaire aux autres groupes d'intérêts patronaux. En effet, en Suisse, nous observons, durant l'entre-deux-guerres, un renforcement de la relation entre les groupes d'intérêt et l'Etat⁵⁸³. Cette collaboration s'effectue surtout au travers de l'augmentation des commissions extra-parlementaires auxquelles les groupes d'intérêt participent activement. A partir de la première guerre mondiale, les groupes d'intérêt patronaux, surtout actifs auparavant dans l'arène parlementaire, vont migrer leur influence politique vers l'arène administrative⁵⁸⁴. Nous observons, dans ce contexte, une forte augmentation des commissions extra-parlementaires auxquelles les groupes d'intérêt participent entre la fin de la première guerre mondiale et les années 1940⁵⁸⁵. Parallèlement, il y a une diminution du nombre des membres de groupes d'intérêt au sein des parlements. Nous voyons donc un glissement du pouvoir des groupes d'intérêt du parlement aux commissions⁵⁸⁶. Dans une certaine mesure, nous observons le même phénomène au sein de l'AIG. En effet, cette évolution est visible notamment dans le domaine du divertissement. Pour la mise en place d'un orchestre permanent, l'AIG est principalement active au sein du parlement à travers l'appui de ses membres (même si parallèlement l'AIG est présente également au sein de commissions extra-parlementaires par rapport à l'orchestre). Par la suite, nous observons une intensification de la participation de l'AIG à des commissions extra-parlementaires. Ainsi entre 1920 et 1945, celle-ci fait partie d'une commission permanente pour l'organisation de fêtes, des commissions liées au plan Meili, et de plusieurs autres commissions liées au divertissement (rachat du kursaal, exploitation du casino municipal, achat d'un matériel de fête, organisation d'un salon de la mode). Au sein de l'embellissement cette évolution est moins visible mais tout de même présente. En effet, l'AIG va faire partie d'une commission permanente sur l'entretien des sentiers et de la commission permanente concernant la protection de palmipèdes instituée par l'état en 1940. Nous observons également cette augmentation des interactions entre les groupes d'intérêts et l'état au travers de la personne de J.Uhler, conseiller administratif et délégué de la ville au sein du comité l'AIG. Celui-ci va devenir un acteur central de l'AIG en participant à ses réunions de comité et en devenant l'interlocuteur privilégié de l'association au sein des autorités. Nous observons dès lors une plus grande collaboration entre l'état et l'association. Par exemple, grâce à l'intervention de J.Uhler, l'association dispose du leg Gillat destiné à la décoration florale. Parallèlement, cette baisse de pouvoir dans l'arène parlementaire se remarque au travers du président de l'AIG Louis Roux. Celui-ci, durant son mandat de député au grand conseil (de 1906 à 1923), va avoir beaucoup d'influence au sein du parlement, notamment avec sa loi sur le colportage ou en rendant la Pointe de la Bise publique. Avec son retrait de la politique, l'AIG perd de son pouvoir dans l'arène parlementaire. Cette évolution vers l'arène administrative a pour conséquence un poids politique plus grand de la part des groupes d'intérêt car ces commissions extra-parlementaires gagnent en importance. En effet :

« l'institutionnalisation et l'intensification des relations entre administration et acteurs par l'intermédiaire des commissions extra-parlementaires conduisent, à partir des années 1930, à un déplacement du centre de gravité du processus décisionnel vers la phase pré-parlementaire au détriment du parlement. Cette évolution s'accompagne d'une réorientation des stratégies patronales vers l'administration et la phase pré-parlementaire au dépens des chefs d'entreprises présents au parlement. Avec un accès privilégié aux commissions extra-

⁵⁸² C.Trampusch 2011, p.65 op. cit.

⁵⁸³ Idem

⁵⁸⁴ T.David (et al.) 2010 op. cit. pp.18-19

⁵⁸⁵ A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.95

⁵⁸⁶ A.Mach (et al.) 2016 op. cit. p.95-97. A.Mach 2015 op. cit. pp.53-55

parlementaires, les milieux patronaux ont ainsi une influence considérable aussi bien sur l'élaboration que lors de la mise en œuvre des politiques publiques »⁵⁸⁷.

Les phases extra-parlementaires deviennent donc les phases les plus importantes dans le processus de décision⁵⁸⁸. Cette évolution vers la sphère administrative n'est pas seulement visible chez les grands groupes d'intérêt patronaux suisses. En effet, les groupes d'intérêt plus sectoriels suivent la même mutation. Par exemple, la fédération suisse du tourisme va participer, comme dit dans l'introduction, à la mise en place des accords de clearing avec l'Allemagne durant les années 1930⁵⁸⁹.

Nous voyons également que le profil sociologique des membres de l'AIG est très similaire aussi au profil des membres de grands groupes d'intérêt patronaux. En effet, Nous avons mis en lumière que Louis Roux, par sa couleur politique (de droite), par son métier (dirigeant d'une PME) et par ses liens avec d'autres associations se rapproche du profil type des dirigeants patronaux. A un niveau régional, par ses nombreuses interactions avec d'autres associations, Louis Roux pourrait être considéré comme un « Big linker » de la politique ce qui rendrait compte d'une importante influence politique de ce dernier au niveau cantonal (les Big linkers sont définis comme des individus actifs dans les groupes d'intérêt et qui ont également au moins trois mandats en même temps au sein de différents conseils d'administration⁵⁹⁰). L'AIG en elle-même possède également beaucoup de liens inter-associations avec d'autres sociétés ayant les mêmes revendications politiques qu'elle. Nous avons pu identifier plus de 20 associations partageant des revendications politiques communes avec l'AIG et soutenues financièrement par l'AIG et/ou ayant des membres de leur comité central en commun avec l'AIG, principalement dans le domaine des transports. Ces liens inter-associations sont importants pour le pouvoir de l'AIG, car ils permettent d'avoir plus de connaissances et d'informations et ainsi augmenter sa qualité d'expertise, de faire plus facilement des alliances avec d'autres associations pour avoir plus de poids politique et d'influencer des associations en infiltrant leur comité de direction. Ces liens permettent également, à un niveau plus individuel, la concentration de pouvoir dans les mains de certains membres de l'AIG⁵⁹¹.

Paul Trachsel (secrétaire de l'AIG de 1908 à 1950) correspond également parfaitement au profil des permanents salariés travaillant au sein des groupes d'intérêt. En effet, celui-ci a fait des études et est impliqué dans de nombreuses commissions extra-parlementaires et divers projets. Il peut ainsi être considéré comme le cerveau de l'AIG. Dès lors, le passage de l'arène parlementaire à l'arène administrative, dont nous avons parlé plus haut, peut aussi se remarquer au niveau des acteurs. Alors que Louis Roux est la principale figure de l'association et est notamment actif au niveau du parlement, il va laisser sa place durant les années 1930 à Paul Trachsel qui sera très actif en sein de l'arène administrative.

Par ces différentes caractéristiques, nous distinguons que l'AIG fonctionne comme un groupe d'intérêt patronal classique. En effet, celle-ci est active dans les arènes d'influence classiques des groupes d'intérêt, naît à la même période et dans le même contexte que beaucoup de groupes d'intérêt, se substitue à l'état pour certaines tâches, évolue de la sphère d'influence de l'arène parlementaire à l'arène administrative. Enfin, le profil sociologique des acteurs centraux de l'association est proche de celui des dirigeants des groupes d'intérêt patronaux.

⁵⁸⁷ A.Mach (et al.) 2016 p. 97 op. cit.

⁵⁸⁸ S.Eichenberger (et al.) 2016 op. cit. pp.187-189, A.Mach 2015 op. cit.p.54

⁵⁸⁹ C.Humair/M.Narindal 2016 op. cit.

⁵⁹⁰ IBID

⁵⁹¹ T.David (et al.) 2010 op. cit pp. 20-21, A.Mach (et al.) 2016 op. cit. pp.62-75

Pourtant, à l'étude de ces chapitres, nous pouvons observer que l'AIG diffère en de nombreux points des autres groupes d'intérêt patronaux. Premièrement, nous voyons une hybridation entre intérêts privés et intérêts publics. Les groupes d'intérêt publics sont définis comme « défendant une cause sans poursuivre directement les intérêts matériels de certaines catégories sociales »⁵⁹². A plusieurs reprises, l'AIG défend des intérêts privés (lutte contre le colportage, ligne de la Faucille, décorations lumineuses autour de la rade, rachat du kursaal par l'état, organisation d'un salon de la mode, etc.). Alors qu'à d'autres occasions, l'association défend des intérêts publics sans aucun lien avec le tourisme comme la construction d'une patinoire, le rachat par l'état de la pointe de la Bise, la participation à la commission de protection des palmipèdes ou encore sa participation au comité d'honneur de l'association « coin de terre » (association fondée par la société genevoise d'utilité publique mettant à disposition des jardins familiaux pour les familles les plus démunies)⁵⁹³. Ces actions politiques ne défendent pas les intérêts matériels des milieux du tourisme et s'inscrivent donc parfaitement dans la définition des groupes d'intérêt publics donnée par A.Mach.

Nous pouvons donc constater que l'AIG possède un certain pouvoir politique par l'étude du profil sociologique de ses membres, en voyant l'activité que déploie l'association dans l'arène administrative, parlementaire et dans une moindre mesure dans l'arène référendaire, par sa capacité d'expertise dans de nombreux domaines et par les liens inter-associations qu'elle possède avec d'autres sociétés. Pourtant, l'influence politique de l'AIG reste limitée. Ce constat est surtout valable dans les domaines du transport et du divertissement dans lesquels l'association n'obtient que peu de succès. En effet, l'AIG échoue dans la mise en place d'un orchestre permanent et dans la plupart de ses revendications adressées aux compagnies de transport privées. Selon nous, ces échecs sont surtout dû à des conflits de points de vue existant entre les différents membres de l'association (dans la question des jeux de hasard par exemple) et le manque d'influence de l'AIG dans ses revendications avec des acteurs privés (PLM, CGTE, CFF). Les milieux touristiques sont en effet hétérogènes en ce qui concerne le profil et les avis politiques des membres. Il est donc parfois très difficile d'obtenir des consensus dans les points de vue et une vision unie.

Au niveau de l'histoire du tourisme, l'AIG intervient dans les domaines « classiques » dans lesquels les milieux du tourisme sont impliqués et soulignés par C.Humair (amélioration de l'offre de divertissement, développement des transports, embellissement)⁵⁹⁴. Cependant, l'action contre le colportage reste inédite pour une association liée au tourisme tout comme l'implication de l'AIG dans la protection des sites, de la nature et des animaux dans une perspective d'intérêt public. En effet, en lisant C.Humair, nous voyons que les milieux du tourisme sont impliqués dans la protection de la nature, mais que cette implication est souvent intéressée, afin de répondre à la demande d'une certaine clientèle, purger la concurrence et protéger les paysages considérés comme une poule aux œufs d'or. De plus, le développement anti-touristique au sein des milieux de protection des sites et de la nature va briser l'alliance avec les milieux touristiques. A la vue des archives consultées et de l'action politique de l'AIG concernant l'embellissement, nous pouvons voir que, même si l'implication de l'AIG dans la protection des sites et de la nature a certaines implications touristiques et est intéressée, celle-ci va au-delà des intérêts privés et des conflits idéologiques. En effet, l'action politique de l'AIG pour la protection de la pointe de la bise est d'intérêt public. Par cette action, l'AIG se rapproche des associations de protection de la nature et de l'environnement. L'AIG a donc joué un réel rôle dans la protection de la nature à Genève durant la première moitié du 20^{ème} siècle. De plus, C.Humair souligne

⁵⁹² A.Mach 2015 p.24 op. cit.

⁵⁹³ AIG rapport annuel 1933 pp.34-35

⁵⁹⁴ C.Humair (et al.) 2014 op. cit.

une idéologie anti-touristique de plus en plus forte au sein des sociétés d'art public et de protection de la nature. Or, nous voyons une continuité et même une intensification de la collaboration entre l'AIG et ces sociétés.

Ainsi, l'étude de l'AIG en tant que groupe d'intérêt et société de développement nous apprend plusieurs choses :

- 1. Que l'AIG dispose d'un réel pouvoir politique à Genève (même s'il reste limité dans certains domaines)
- 2. Que l'AIG se rapproche des groupes d'intérêt des milieux patronaux classiques. Cependant, l'AIG possède sa propre identité. En effet, il y a, dans ses actions politiques, une hybridation entre intérêts privés et publics
- 3. Que l'AIG n'agit pas seulement dans les domaines « classiques » d'intervention des milieux touristiques (embellissement, divertissement, transports). L'AIG agit également dans la lutte contre le colportage (qu'elle arrive fortement à diminuer) et dans la protection des sites et de la nature (au-delà des frictions existantes avec le Heimatschutz et des intérêts privés du tourisme).

De plus, ce travail permet de répondre à certaines limites concernant les travaux effectués par A.Mach et C.Humair. En effet, l'étude de A.Mach sur les élites suisses⁵⁹⁵ parle souvent des liens inter-firmes existant entre les membres de groupes d'intérêts et d'autres entreprises. Cependant, ces liens sont uniquement évoqués de manière descriptive. Au contraire, notre travail a montré de manière analytique que les liens qu'un groupe d'intérêt entretient avec une autre société peut avoir une dimension politique servant à faire valoir ses revendications. De plus, cette même étude n'évoque pas les potentiels conflits pouvant avoir lieu au sein des groupes d'intérêt supposant ainsi une homogénéité des avis des membres⁵⁹⁶. Or, nous avons également prouvé, par l'étude de l'AIG, que les membres d'un groupe d'intérêt ont des convictions et des sensibilités politiques différentes. Les études sur les groupes d'intérêt doivent donc mieux prendre en compte les potentiels conflits en leur sein. L'étude de C.Humair⁵⁹⁷ étudie surtout le rôle de leading sector du tourisme et comment il a mené au développement d'autres sphères de l'économie lémanique. Il évoque sommairement la présence d'acteurs des milieux touristiques au sein des parlements. Pourtant, cette influence politique est encore une fois évoquée de manière descriptive. Notre travail, à l'inverse, a montré de manière concrète l'influence politique des milieux touristique, et plus particulièrement des sociétés de développement, à Genève.

L'AIG présente donc, au travers de l'étude de son action politique, des caractéristiques uniques que ne révèle pas la littérature secondaire. Cependant, notre travail comporte certaines limites. En effet, l'AIG ne représente pas toutes les sociétés de développement. Il faudrait porter la même étude sur d'autres sociétés de développement afin de percevoir de manière plus générale leurs stratégies et leur influence politique en tant que groupes d'intérêt et le rôle qu'elles ont joué dans le développement du tourisme. De plus, nous nous sommes limités, dans ce travail, aux actions politiques menées par l'AIG. Nous n'avons pas fait d'analyse de réseau et des liens inter-firmes existants entre les membres

⁵⁹⁵ A.Mach (et al.) 2016 op. cit.

⁵⁹⁶ M.O'Sullivan, 2018, review A.Mach (et al.) 2016 op. cit.

⁵⁹⁷ C.Humair (et al.) 2014 op. cit.

de l'AIG et d'autres sociétés à caractère économique. Cette dimension pourrait également être le fruit d'une prochaine étude.

Surtout qu'à l'heure actuelle, le tourisme reste un secteur très important pour l'économie suisse. En effet, le tourisme suisse représente près de 44,7 milliards de francs en 2018⁵⁹⁸. La Suisse, avec 11.1 millions d'arrivées internationales en 2017 est, malgré sa petite superficie, le 35^{em} pays le plus visité par des touristes étrangers au monde⁵⁹⁹. Au niveau économique, le tourisme suisse représente 2.9% du PIB du pays⁶⁰⁰. Par ces quelques chiffres, nous voyons que le tourisme reste, comme au début du 20^{ème} siècle, un secteur incontournable de l'économie helvétique. Cela prouve d'autant plus l'utilité de l'étude des groupes d'intérêt du tourisme, défenseurs et représentants politiques d'un secteur économique très important en Suisse. Et, même si le tourisme est aujourd'hui à genou à cause de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, celui-ci a prouvé tout au long des crises du 20^{ème} siècle, qu'il pouvait se relever et renaître de ses cendres.

⁵⁹⁸ Fédération suisse du tourisme « le tourisme suisse en chiffres 2018 » consulté le 21.12.2020

⁵⁹⁹ IBID

⁶⁰⁰ IBID

Bibliographie :

Littérature secondaire:

- A.Mach, 2015, *groupe d'intérêt et pouvoir politique*, presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.
- S.Guex (et al.) 2012 *les organisations patronales suisses entre coordination économique et influence politique : Bilan historiographique et pistes de recherches*, vingtième siècle, revue d'histoire, n.115.
- G.Hurlimann (et al.) 2016 *lobbying en Suisse spécificités et diversités*, annuaire suisse d'histoire économique et sociale, vol.31
- A.Mach (et al.) 2016 *les élites économiques suisses au 20^{ème} siècle*, éditions Alphil, presses universitaires suisses, Neuchâtel.
- C.Humair (et al.) 2014, *système touristique et culture technique dans l'arc lémanique : Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, éditions Alphil, presses universitaires suisses, Neuchâtel
- C.Humair, M.Narindal, 2016, *les organisations patronales suisses de l'hôtellerie et la cartellisation du marché : Des premières initiatives locales à l'instauration d'un système national en collaboration avec l'état (1879-1939)*, dans D.Fraboulet, M.Margairaz, P.Vernus (eds.) *réguler l'économie : L'apport des organisations patronales : Europe, 19^{ème}-20^{ème} siècle*, Presses universitaires de Rennes
- C.Humair, M.Narindal 2018, *Développement touristique et protection de l'environnement : naissance d'une opposition sociale multiforme à la prolifération d'infrastructures dans l'Arc lémanique (1890-1914)* dans A. Ambroise-Rendu, A.Trespeuch-Berthelot, A.Vrignon (eds.) *une histoire des conflits environnementaux : Lutttes locales, enjeu global (19^{ème}-20^{ème} siècle)*, Pulim.
- C.Humair, M.Gigase, 2016, *Trajectoires touristiques et innovation : La région de l'arc lémanique face à la crise des années 1880 (1880-1914)* dans V.Vlès, C.Bouneau (eds.) *stations en tension* PIE Peter Berg, Bruxelles.
- P.Bernasconi 1985, *100 ans au service de Genève*, office du tourisme de Genève.
- L.Fontaine 1993, *histoire du colportage en Europe (15^{ème}-19^{ème} siècle)*, A.Michel, Paris.
- I.Liebeskind 1988. *Petit et grand commerce à Genève, antagonismes et remous politiques*, bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève, T.19, Genève.
- S.Jacquot, C.Notarangelo 2016, *Vendeurs ambulants dans l'espace touristique à Gênes : politiques d'éviction, résistances et arrangements*, l'espace politique, 1.4.2016, Vol.28
- J.C. Henderson, O. Si Yun 2012, *Hawker centres as tourist attractions : The case of Singapore*, international journal of hospitality management, vol 31 (3)
- D.J. Timothy, G.Wall 1997 *selling to tourists: Indonesian street vendors*, annals of tourism research, vol.24, issue 2.

- S.Eichenberger (et al.) 2016 *parlements de milices et groupes d'intérêt : professionnalisation et diversification des liens d'intérêt*, société suisse d'histoire économique et sociale, vol 31. pp.185-202.
- L. El Wakil 2006, *la construction d'un site : La rade de Genève comme paysage*, dans B. Sigel (et al.) (eds.) *Utilité et plaisir : parcs et jardins historiques de Suisse*, Gollion : Infolio
- L. El Wakil 1991 dans Roger Durand (et al.) *Guillaume-Henry Dufour dans son temps (1787-1875)* actes du colloque Dufour, société d'histoire et d'archéologie Genève.
- B.Lévy, R. Matos, S.Raffestin 2002, *Le tourisme à Genève : Une géographie humaine*. Éditions Métropolis, Genève.
- C.Trampusch (et al.) 2011, *Switzerland in Europe: continuity and change in the swiss political economy*, Routledge, Londres
- D.Quadroni (et al.) 2002, *Quand la Suisse s'expose : Les expositions nationales 19^{ème} 20^{ème} siècles*, revue historique neuchâteloise, N.1-2
- T.Benziger 1993, *Naissance du concept d'art public à Genève : La société d'art public de 1901 à 1914*, mémoire de master UNIGE, Genève.
- G.Ploujoux (et al.) 2012, *histoire des transports publics dans le canton de Genève*, Vol 1+2, éditions du tricorné, Genève.
- D.LeDinh 1992, *Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté : Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse*, histoire et sociétés contemporaines tome 12, section d'histoire UNIL, Lausanne.
- D. Blondel 2007 *Une société plus que centenaire*, alerte art public patrimoine, N.101, juillet 2007, patrimoine suisse Genève
- M-J Fortin, A-S Devanne 2011, *Construire l'image d'une destination touristique dans un paysage en changement : Défi d'articulation autour de l'éolien en Gaspésie (Canada)*, mondes du tourisme, 4
- K. Rousseau 2014, *Le travail en réseaux des acteurs touristiques face aux changements sur la ressource paysage : Le cas des parcs éoliens en Haute-Gaspésie (Québec)*, mémoire présenté dans le cadre du programme de maîtrise en développement régional, Université du Québec, Rimouski.
- A.Pilotti (et al.) 2010, *Les parlementaires suisses entre démocratisation et professionnalisation (1910-2000)*, swiss political science review, vol 16 (2)
- H.Tschäni 1984, *Qui dirige la Suisse ? : Les groupes de pression contre la démocratie*, éditions 24 heures, Lausanne.
- L.Tissot 2012, *les chemins de fer en suisse au 19^{ème} siècle : Etat des lieux*, revue d'histoire des chemins de fer.
- P.Bairoch 1991, *les chemins de fer suisses dans le contexte européen*, dans Roger Durand (et al.) *Guillaume-Henry Dufour dans son temps (1787-1875)* actes du colloque Dufour, société d'histoire et d'archéologie Genève
- L.Tissot 2004, *A travers les Alpes : Le Montreux-Oberland Bernois ou la construction d'un système touristique, 1900-1970*, histoire des Alpes, 2004/9, Zürich
- M.Gigase 2011. *La première crémaillère électrique d'Europe au Salève : Entre innovation technique et expansion touristique (1890-1914)*, dans C.Humair, L.Tissot (eds.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19^{ème}-20^{ème} siècle) : Switzerland the playground of the world*. Éditions antipodes, Lausanne.
- L.Tissot 2006, *Développement des transports et tourisme : Quelle relations ?*, revue suisse d'histoire, N.56

- G.Benz 1991, *Dufour, Genève et les chemins de fer*, dans Roger Durand (et al.) *Guillaume-Henry Dufour dans son temps (1787-1875)* actes du colloque Dufour, société d'histoire et d'archéologie Genève.
- D.Asséo 1990, *Transports en commun et nouvelles technologies : Le cas de Genève au 19^{ème} siècle*, revue suisse d'histoire, vol.40, N.2 pp.185.207
- P.Belloncle, *Le transjuralpin : du franco-suisse au TGV, Breil-sur-Roya*, éditions du Cabri, 1985.
- B.Lescaze 2009, *L'envol d'une ville : Histoire de l'aéroport de Genève*, éditions Stakine, Genève.
- P. Belli-Riz 2002, *Tourisme et automobilisme : De la route aux pistes*, revue de géographie alpine, vol. 90 (4)
- P.Monnoyeur 2012, *Les guides, la vitesse, les images : Le tourisme à Genève et dans sa région aux 19^{ème} et 20^{ème} siècle*. La Baconnière, bibliothèque de Genève.
- T.David (et al.) 2010, *Networks of coordination: Swiss business associations as an intermediary between business, politics and administration during the 20th century*, business and politics vol. 11, issue 4.
- G.Schnyder (et al.) 2005, *The rise and decline of the swiss company network during the 20th century*, travaux de science politique, nouvelle série N.22, UNIL, institut d'études politiques et internationales, Lausanne.
- C.Tappolet 1972, *La vie musicale à Genève au dix-neuvième siècle (1814-1918)*, éditions Georg, Genève.
- R.Cole 1999, *La vie musicale au Grand Théâtre de Genève entre 1879 et 1918*, éditions université-conservatoire de musique, Genève
- M.Narindal 2011, *Des établissement de jeu sur l'Arc lémanique ? Un équilibre difficile entre intérêts touristiques et résistances morales (1884-1914)*, dans C.Humair, I.Tissot (eds.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international (19^{ème}-20^{ème} siècle) : Switzerland the playground of the world*. Éditions antipodes, Lausanne.
- M.Pillmayer,N.Scherle 2014, *Tourism lobbying in Bavaria: Between ignorance, parochialism and opposition*, European planning studies: innovation and tourism destination development, vol 22 (8)

Sources primaires:

- Association des intérêts de Genève (1885-1945), *rapports présentés par le comité de l'association à l'assemblée générale ordinaire*, imprimerie Aubert-Schuchardt, Genève. association Genève tourisme, bibliothèque du siège.
- Association des intérêts de Genève, procès-verbaux du comité de l'association (1900-1925/1930-1945) association Genève tourisme, bibliothèque du siège.
- Association des intérêts de Genève, liste des membres (1885-1945) association Genève tourisme, bibliothèque du siège
- Mémoires des séances du Grand Conseil du canton de Genève (1885-1945), archives du canton de Genève
- Mémoires des séances du conseil municipal de la ville de Genève (1885-1945),) archives municipales de la ville de Genève numérisées
- Comptes-rendus de l'administration municipale de la ville de Genève (1885-1945) archives municipales de la ville de Genève numérisées
- Comptes-rendus du conseil d'état du canton de Genève (1885-1945) archives du canton de Genève

- Procès-verbaux de la commission d'art public et de la société d'art public de Genève (1904-1911) association Genève tourisme, bibliothèque du siège.
- Association des intérêts de Genève pièces diverses (liste des membres, guides, statuts, correspondances, articles de journaux) cotes 1986 Va 9.82.1 à 1986 Va 9.82.6/ archives privées 324.37.S.801.7/Commerce k 3.7 archives du canton de Genève
- Association pour la création et l'entretien de réserves naturelles dans le canton de Genève 1930, *compte rendu de la première assemblée générale, 20.3.1930* BGe Gf 2627 bibliothèque de Genève
- Camille Martin 1927, *pour la grande Genève, un appel*
Mouvement pour la grande Genève, extrait des statuts (s.d.) BGe Btm 152 83, bibliothèque de Genève
- Association pour le percement de la Faucille 1902, *rapport présenté à l'assemblée générale de l'association* Bge ob 622/3/9 h, bibliothèque de Genève
- Mémoire sommaire relatif au percement de la Faucille (s.d.) (sans auteur) BGe FF 1243/11, bibliothèque de Genève
- Pro Sempione le *Simplon, ligne internationale et ses voies d'accès* (s.d.) Bge s 231196, bibliothèque de Genève
- Comité d'initiative pour la gare à Beaulieu 1913, *rapport de l'association*. Bge Br 860/14, bibliothèque de Genève
- Association nationale pour le développement du tourisme, rapports annuels 1920-1932, e-periodica
- Touring club suisse 1925, *la plus ancienne et la plus grande association d'automobilisme et de tourisme en Suisse* Bge Bsm 5661 bibliothèque de Genève
- Section automobile genevoise annuaire 1938 Bge od 356, bibliothèque de Genève
- Section automobile de Genève du touring club suisse 1926/1927, *bulletins mensuels* Bge od 318, bibliothèque de Genève
- Automobile-club suisse section Genève 1930-1935, *Bulletins mensuels* bge od 343, bibliothèque de Genève
- Office national suisse du tourisme, rapports annuels 1935-1945, e-periodica
- Chambre de commerce de Genève 1886, rapport annuel, Bge Gf437/254 (5), bibliothèque de Genève

Sites Web :

- [Dictionnaire historique de la Suisse \(DHS\) - Histoire suisse \(hls-dhs-dss.ch\)](http://hls-dhs-dss.ch)
- [Base de données sur les Élités suisses au XXe siècle \(unil.ch\)](http://unil.ch)
- [STV - FST \(stv-fst.ch\)](http://stv-fst.ch)
- [Browse - Statistique historique de la Suisse \(hssso.ch\)](http://hssso.ch)
- letempsarchives.ch
- [Archives \(ville-ge.ch\)](http://ville-ge.ch)

